

Loi du 19 décembre 2020 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024	3
--	---

Sommaire

Chapitre I ^{er} - Recettes courantes	6
Ministère des Finances	7
Ministère des Finances : trésor	16
Chapitre II - Recettes en capital	25
Ministère des Finances	26
Ministère des Finances : trésor	27
Chapitre III - Recettes des opérations financières	28
Opérations financières	29
Chapitre IV - Dépenses courantes	30
Ministère d'État	31
Ministère des Affaires étrangères et européennes	43
Ministère de la Culture	57
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	65
Ministère des Finances	70
Ministère de l'Économie	79
Ministère de la Sécurité intérieure	92
Ministère de la Justice	96
Ministère de la Fonction publique	107
Ministère de l'Intérieur	113
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	117
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	141
Ministère des Sports	151
Ministère de la Santé	157
Ministère du Logement	170
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	173
Ministère de la Sécurité sociale	180
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	186
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	194
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	213
Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes	223
Ministère de la Digitalisation	225
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	227
Ministère de la Protection des consommateurs	231

Chapitre V. - Dépenses en capital	234
Ministère d'État	235
Ministère des Affaires étrangères et européennes	239
Ministère de la Culture	243
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	245
Ministère des Finances	246
Ministère de l'Économie	250
Ministère de la Sécurité intérieure	255
Ministère de la Justice	257
Ministère de la Fonction publique	259
Ministère de l'Intérieur	260
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	262
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	265
Ministère des Sports	267
Ministère de la Santé	268
Ministère du Logement	271
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	274
Ministère de la Sécurité sociale	275
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	277
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	280
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	291
Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes	295
Ministère de la Digitalisation	296
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	297
Ministère de la Protection des consommateurs	298
Chapitre VI. - Dépenses des opérations financières	299
Opérations financières	300
Chapitre VII. - Recettes pour ordre	302
Chapitre VIII. - Dépenses pour ordre	307

Loi du 19 décembre 2020 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 17 décembre 2020 et celle du Conseil d'État du 19 décembre 2020 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}.

L'objectif budgétaire à moyen terme des administrations publiques, tel qu'il est prévu à l'article 3 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles, le 2 mars 2012 et approuvé par la loi du 29 mars 2013, est défini par référence au solde structurel des administrations publiques.

Pour la période 2020 à 2024, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à +0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Art. 2.

Le solde nominal des administrations publiques évolue comme suit, au titre de la période 2020-2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024
En % du PIB	-7,4%	-3,0%	-2,2%	-1,3%	-0,9%
En millions d'euros	-4.398	-1.945	-1.457	-1.661	-655

Art. 3.

Les soldes nominaux et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2020 à 2024 :

En % du PIB	2020	2021	2022	2023	2024
- Administration centrale	-8,6%	-4,2%	-3,3%	-2,3%	-1,8%
- Administrations locales	-0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
- Administrations de sécurité sociale	1,5%	1,2%	1,2%	1,0%	0,9%
- Administrations publiques :					
- Solde nominal	-7,4%	-3,0%	-2,2%	-1,3%	-0,9%
- Solde structurel	-4,5%	-2,0%	-1,5%	-1,0%	-0,9%

Art. 4.

L'évolution de la dette publique se présente comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dette publique brute	16.185	18.898	21.184	22.937	24.318
% du PIB	27,4%	29,4%	31,3%	32,4%	32,9%
Dette publique hors COVID-19	13.185	15.898	18.184	19.937	21.318
% du PIB	22,3%	24,7%	26,9%	28,2%	28,9%
<u>Dette publique totale par sous-secteur</u>					
- Administration centrale	15.477	18.049	20.335	22.088	23.469
- Administrations locales	849	849	849	849	849
- Sécurité sociale	-141	0	0	0	0

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

Art. 5.

L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'État est arrêtée comme suit :

	2020 Budget	2021 Projet	2022 Prévisions	2023 Prévisions	2024 Prévisions
Budget courant					
Recettes	17,79	16,74	17,87	19,02	20,04
Dépenses	16,32	16,88	17,66	18,20	18,80
Excédents	+1,47	-0,14	+0,21	+0,82	+1,24
Budget en capital					
Recettes	0,10	0,14	0,10	0,10	0,10
Dépenses	2,45	2,47	2,54	2,60	2,76
Excédents	-2,35	-2,32	-2,44	-2,50	-2,66
Budget total					
Recettes	17,89	16,88	17,97	19,11	20,14
Dépenses	18,77	19,34	20,20	20,79	21,56
Excédents	-0,88	-2,46	-2,23	-1,68	-1,42
Opérations financières					
Recettes	2,46	2,68	3,44	3,73	1,87
Dépenses	2,05	0,23	1,25	2,13	0,62
Excédents	+0,40	+2,45	+2,20	+1,60	+1,26

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliards d'euros aux différences d'arrondi près.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

*Le Premier Ministre, Ministre d'État,
Ministre des Communications et des Médias,
Ministre des Cultes,
Ministre de la Digitalisation,
Ministre de la Réforme administrative,*
Xavier Bettel

Château de Berg, le 19 décembre 2020.

Henri

*Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de la Défense,
Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,*
François Bausch

*Le Vice-Premier Ministre,
Ministre des Sports,
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Économie sociale et solidaire,*
Dan Kersch

*Le Ministre des Affaires étrangères
et européennes,
Ministre de l'Immigration et de l'Asile,*
Jean Asselborn

*Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural,
Ministre de la Sécurité sociale,*
Romain Schneider

Le Ministre des Finances,
Pierre Gramegna

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Claude Meisch

*Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Ministre à la Grande Région,*
Corinne Cahen

*La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,*
Carole Dieschbourg

*Le Ministre de la Fonction publique,
Ministre aux Relations avec le Parlement,
Ministre délégué à la Digitalisation,
Ministre délégué à la Réforme administrative,*
Marc Hansen

*Le Ministre de l'Énergie,
Ministre de l'Aménagement du territoire,*
Claude Turmes

*La Ministre de la Protection des consommateurs,
Ministre de la Santé,
Ministre déléguée à la Sécurité sociale,*
Paulette Lenert

*La Ministre de la Culture,
Ministre de la Justice,*
Sam Tanson

*La Ministre de l'Intérieur,
Ministre de l'Égalité entre les femmes
et les hommes,*
Taina Bofferding

*Le Ministre des Classes moyennes,
Ministre du Tourisme,*
Lex Delles

*Le Ministre du Logement,
Ministre délégué à la Sécurité intérieure,*
Henri Kox

*Le Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire,
Ministre de l'Économie,*
Franz Fayot

Chapitre Ier – RECETTES COURANTES

Programme pluriannuel des recettes courantes (2020 — 2024)

Département	Budget 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
64 – Ministère des Finances	17.481.545	16.485.087	17.614.752	18.761.183	19.782.376
65 – Ministère des Finances: Trésor.....	305.147	253.829	255.274	256.220	255.600
TOTAL DES RECETTES COURANTES.....	17.786.692	16.738.916	17.870.026	19.017.403	20.037.975

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

64.0 — Impôts directs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
64 — MINISTÈRE DES FINANCES							
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)							
Section 64.0 — Impôts directs							
37.000	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités.....	2.250.000	1.950.000	1.950.000	2.025.000	2.075.000
37.001	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	169.355	146.774	146.774	152.419	156.183
37.010	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	845.000	795.000	860.000	930.000	975.000
37.011	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	4.765.000	4.545.000	4.960.000	5.350.000	5.770.000
37.012	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
37.013	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.....	435.259	414.310	451.552	487.241	523.319
37.014	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants.....	7.500	5.000	6.000	6.500	7.000
37.020	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux.....	470.000	350.000	475.000	560.000	590.000
37.021	13.60	Impôt sur la fortune	700.000	660.000	700.000	770.000	800.000
37.022	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
37.023	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard.....	24.000	25.000	26.000	27.000	27.000
37.024	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
37.025	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	52.000	53.000	54.000	55.000	56.000

64.0 — Impôts directs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
37.026	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	37.000	26.000	27.000	28.000	29.000
37.027	13.60	Contributions de crise	*	*	*	*	*
37.028	13.90	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire	2.000	*	*	*	*
		Total de la section 64.0	9.765.614	8.978.585	9.664.826	10.399.661	11.017.002
		Section 64.1 — Impôts indirects					
36.090	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées ...	*	*	*	*	*
36.092	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	17.600	10.000	10.000	10.000	10.000
		Total de la section 64.1	17.600	10.000	10.000	10.000	10.000
		Section 64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances					
16.010	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	300	320	300	300	300
16.070	01.22	Taxe pour frais administratifs et produits de la vente d'objets divers	1.300	600	600	600	600
36.100	01.22	ILNAS: recettes du service de Métrologie légale	150	150	150	150	150
36.101	13.90	ILNAS: recettes d'étalonnages du service de Métrologie industrielle et scientifique	10	30	40	70	70
38.000	13.90	ILNAS: imputation des recettes de redevances d'accréditation	17	19	19	20	20
38.040	13.90	Autres transferts de revenus des ménages	*	*	*	*	*
38.050	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	*	*	*	*	*
		Total de la section 64.2	1.777	1.119	1.109	1.140	1.140

64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat							
28.001	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
28.003	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
Total de la section 64.3			2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
Section 64.4 — Remboursements de dépenses							
10.010	13.90	Remboursements divers de sommes indûment touchées ...	*	*	*	*	*
11.350	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.090	13.90	Ecostart: remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	*	*	*	*	*
14.380	12.12	Installations d'éclairage routier: remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	300	300	300	300	300
Total de la section 64.4			1.300	1.300	1.300	1.300	1.300
Administration des douanes et des accises							
Section 64.5 — Douanes et accises							
16.070	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	35	35	35	35	35
28.000	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité.....	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
36.010	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	1.023.625	904.692	912.315	917.084	922.145
36.011	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales.....	228.378	166.561	165.117	163.037	160.323
36.012	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	157.099	178.758	181.921	184.669	188.536

64.5 — Douanes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
36.013	13.60	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	43.357	47.038	47.447	47.856	48.265
36.014	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
36.015	13.60	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	135.719	103.940	105.767	106.213	105.277
36.016	13.60	Produit de la contribution spéciale à l'assurance- dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
36.017	13.60	Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	88.550	*	*	*	*
36.018	13.90	Produit de la contribution taxe CO2	—	159.391	181.792	202.980	222.624
36.020	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs.....	68.000	68.000	69.000	70.000	71.000
36.021	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	13.500	14.500	14.500	14.500	14.500
36.022	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	150	150	150	150	150
36.023	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	4.600	4.600	4.600	4.600	4.600
36.024	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	50	50	50	50	50
36.060	13.60	Taxe sur les cabarets.....	600	600	600	600	600
36.071	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	50	50	50	50	50
38.000	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	50	50	50	50	50
38.050	13.60	Produits d'amendes, de confiscations et recettes similaires	20	20	20	20	20
39.001	01.22	Remboursement par l'Union Européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	4.800	6.000	6.000	6.000	6.000
Total de la section 64.5			1.774.082	1.659.935	1.694.914	1.723.394	1.749.724

64.6 — Impôts, droits et taxes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (sections 64.6 à 64.9)					
		Section 64.6 — Impôts, droits et taxes					
16.011	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	90	90	90	90	90
36.000	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	4.121.081	4.012.827	4.320.148	4.591.250	4.858.345
36.030	13.60	Droits d'hypothèques	66.966	75.595	81.383	87.501	94.059
36.031	13.60	Hypothèques: salaires	1.175	1.175	1.175	1.175	1.175
36.032	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	1.087.388	1.093.989	1.152.267	1.218.431	1.279.588
36.050	13.60	Droits d'enregistrement	384.569	383.857	417.154	452.677	491.108
36.100	11.70	Taxe sur les assurances	58.000	62.200	64.500	67.000	69.600
36.101	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	850	850	850	850	850
38.040	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	12	12	12	12	12
38.041	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	6	6	6	6	6
38.050	13.60	Droits de timbre	18.600	20.000	20.800	21.800	22.700
39.010	11.10	Taxes et annuités provenant de la gestion des brevets d'invention	1.800	1.865	1.865	1.865	1.865
39.011	13.90	Recettes en relation avec la gestion de la flotte fluviale	4	6	6	6	6
		Total de la section 64.6	5.740.541	5.652.472	6.060.256	6.442.662	6.819.404
		Section 64.7 — Recettes domaniales					
16.000	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	1.225	1.422	1.422	1.422	1.422

64.7 — Recettes domaniales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
16.010	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises.....	77.612	74.205	74.205	74.205	74.205
16.020	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	440	670	670	670	670
16.050	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	2.354	1.985	1.985	1.985	1.985
16.051	10.10	Recettes provenant de l'Institut viti-vinicole	90	90	90	90	90
16.052	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	3.520	4.632	4.632	4.632	4.632
16.060	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	3.791	3.460	3.460	3.460	3.460
16.061	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	2.041	2.100	2.100	2.100	2.100
16.062	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg.....	744	744	744	744	744
16.063	01.25	Loyer du bâtiment de la Cour de justice des Communautés européennes	*	—	—	—	—
16.070	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement.....	50	50	50	50	50
16.071	10.30	Produit des pépinières de l'Etat.....	11	10	10	10	10
16.072	01.20	Ventes mobilières	3	*	*	*	*
17.000	02.10	Vente de biens militaires durables	*	*	*	*	*
28.000	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	*	1.200	1.200	1.200	1.200
28.020	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	173	184	184	184	184
28.021	13.90	Recettes en relation avec la gestion du domaine public fluvial.....	150	135	135	135	135
Total de la section 64.7			92.203	90.886	90.886	90.886	90.886

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 64.8 — Recettes d'exploitation et autres							
12.320	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes.....	80	90	90	90	90
12.321	13.90	Taxe sécurité alimentaire.....	320	320	320	320	320
12.322	13.90	Pharmacie: perception de nouvelles taxes liées à l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament.....	3	3	3	3	3
12.323	13.90	Taxe sur la délivrance de l'autorisation d'exercer dans le domaine de la Santé.....	300	300	300	300	300
12.360	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie.....	7	7	7	7	7
12.361	10.10	Recettes en relation avec des prestations par des services relevant du département de l'agriculture.....	115	115	115	115	115
12.380	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger.....	700	700	700	700	700
16.000	13.90	Redevance d'utilisation du réseau ferroviaire.....	21.000	21.000	21.000	21.000	21.000
16.046	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé.....	2.000	3.000	3.000	3.000	3.000
16.070	01.10	Recettes en relation avec la publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.....	1	—	—	—	—
16.072	13.90	Réalisation de mesures par le service d'analyses radiologiques de la radioprotection.....	10	15	15	15	15
16.074	13.90	Vente de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs).....	50	50	50	50	50
16.075	13.90	Régime de taxation des autorisations.....	80	80	80	80	80
16.076	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours.....	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
16.077	05.30	Taxes dans le cadre des demandes d'autorisation en vue de la réalisation d'essais cliniques, d'études ou d'expérimentation cliniques.....	41	25	25	25	25

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
16.078	07.40	Taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées.....	9.050	8.845	8.845	8.845	8.845
28.000	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
36.100	13.60	Droits en sus et amendes	7.600	9.500	9.500	9.500	9.500
36.101	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	75	75	75	75	75
38.000	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
38.001	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises.....	325	325	325	325	325
38.002	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	*	*	*	*	*
38.003	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines	300	300	350	400	450
38.004	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	*	*	*	*	*
38.005	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	*	*	*	*	*
38.006	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
38.007	13.90	Taxe d'instruction et taxe annuelle en relation avec les licences d'exploitation et les cartes de conducteurs de taxis	290	290	290	290	290
38.050	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	150	150	150	150	150
38.051	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	28.430	29.400	29.520	29.650	29.880
38.052	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	90	90	90	90	90
38.054	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs) ..	2.200	400	400	400	400
39.020	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines payées par des entreprises étrangères	1.500	2.000	2.500	3.000	3.500
Total de la section 64.8			84.217	86.580	87.250	87.930	88.710

64.9 — Remboursements

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 64.9 — Remboursements							
12.360	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures).....	*	*	*	*	*
12.361	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	*	*	*	*	*
12.380	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance.....	35	35	35	35	35
12.381	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	10	10	10	10	10
14.380	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances.....	1.650	1.650	1.650	1.650	1.650
38.000	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	15	15	15	15	15
Total de la section 64.9.....			1.710	1.710	1.710	1.710	1.710
Total du département 64.....			17.481.545	16.485.087	17.614.752	18.761.183	19.782.376

65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		65 — MINISTÈRE DES FINANCES: TRESOR					
		Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)					
		Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes					
11.300	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	1.985	1.985	1.985	1.985	1.985
11.301	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	7.020	7.020	7.020	7.020	7.020
11.302	10.30	Communes: remboursement de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	1	1	1	1	1
12.300	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat.....	26	27	27	27	27
12.301	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC.....	2	2	2	2	2
		Total de la section 65.0	9.034	9.034	9.035	9.035	9.035
		Section 65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale					
11.353	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	1	2	2	2	2
16.000	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	*	*	*	*	*
42.000	06.12	Assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance pension.....	*	*	*	*	*
42.001	13.90	Assurance maladie et Mutualité des employeurs: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance maladie	*	*	*	*	*

65.1 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
42.002	13.90	Autres organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	835	836	837	838	838
42.003	13.90	Caisse pour l'avenir des enfants: restitution sur les contributions versées par l'Etat.....	639	640	641	642	642
42.004	06.12	Assurance dépendance: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	*	*	*	*	*
		Total de la section 65.1.....	1.476	1.478	1.480	1.482	1.482
		Section 65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics					
11.300	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	96	100	100	100	100
11.301	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage.....	120	120	120	120	120
11.321	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel.....	265	272	139	143	150
11.323	05.22	Autres établissements publics: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat.....	14.660	15.025	15.399	15.783	16.619
27.000	13.90	Etablissements publics divers: part de l'Etat dans le bénéfice.....	*	*	*	*	*
28.015	12.60	P. et T. (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice.....	20.000	15.000	15.000	15.000	15.000
28.016	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice.....	40.000	30.000	30.000	30.000	30.000
28.017	13.90	ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation): part de l'Etat dans le bénéfice.....	3.200	3.300	3.400	3.500	3.500
42.310	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements.....	110	120	130	140	140
		Total de la section 65.2.....	78.451	63.937	64.289	64.786	65.630

65.3 — Remboursements versés par les sociétés

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		Section 65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières					
10.320	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance.....	160	170	180	190	190
11.320	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement).....	215	216	217	218	218
11.330	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	153	157	161	165	174
11.340	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat.....	41	41	41	41	43
16.010	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	*	*	*	*	*
16.071	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	30	33	34	35	35
38.000	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit.....	349	486	510	525	541
38.003	13.90	Administration des Services Vétérinaires: inspection des viandes.....	315	320	325	330	330
38.010	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative) .	*	*	*	*	*
38.011	13.90	Remboursement d'aides étatiques	*	*	*	*	*
38.012	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public.....	1.030	1.035	1.040	1.045	1.045
38.013	13.90	Remboursement d'aides étatiques versés par le Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises.....	*	*	—	—	—
38.014	13.90	Recettes provenant de la mise en œuvre du droit de la consommation.....	—	*	*	*	*
		Total de la section 65.3	2.293	2.458	2.508	2.550	2.576

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires							
10.011	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition.....	1.150	1.200	1.250	1.300	1.300
11.000	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la navigation aérienne	13.000	13.100	13.200	13.300	13.300
16.000	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat.....	1.000	1.100	1.200	1.300	1.300
16.010	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs.....	50	55	60	65	65
16.020	13.90	Administration des transports publics: versement des recettes.....	—	929	948	968	977
16.040	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien recouverts des pensionnaires	260	270	280	290	290
16.041	06.32	Recettes provenant de la participation des bénéficiaires de la protection internationale aux frais d'hébergement; recettes diverses.....	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
16.042	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	*	*	*	*	*
16.043	06.32	ONE: versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance.....	2.615	2.620	2.625	2.630	2.630
16.050	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	150	150	150	150	150
16.051	Divers codes	Département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	3	3	3	4	4
16.052	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.600	1.500	1.500	1.500	1.500
16.053	08.30	INS (Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes.....	100	100	100	100	100
16.056	13.90	Département de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	*	*	*	*	*

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
16.057	13.90	CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat): recettes provenant de la production de cartes d'identité.....	700	730	750	750	750
16.058	13.90	CTIE (Division "Imprimés et fournitures de bureau de l'Etat"): versement des recettes autres que des publications.....	*	*	*	*	*
16.070	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements.....	245	255	265	275	275
16.071	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements.....	120	125	130	130	130
16.072	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes.....	1.100	1.689	1.874	1.874	1.874
16.073	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes...	220	220	220	220	220
16.074	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement.....	40	40	40	40	40
16.075	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la Centrale des bilans.....	5	5	5	5	5
16.076	06.32	Centre de rétention: versement des recettes.....	60	60	60	60	60
16.079	06.32	ILNAS: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes.....	300	310	320	330	330
16.080	06.32	ILNAS: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes.....	50	50	50	50	50
16.081	06.32	ILNAS: recettes provenant de la mise à disposition de la chambre anéchoïque du laboratoire d'essais de l'ILNAS.....	*	1	1	1	1
36.100	07.33	Administration de la gestion de l'eau: produit des analyses du laboratoire.....	*	*	*	*	*
36.101	03.20	Police grand-ducale: remboursement de frais en matière de police judiciaire et de police administrative.....	*	*	*	*	*
36.102	07.30	Environnement : recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.....	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
38.042	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée.....	50	50	50	50	50

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
38.043	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire	103	103	104	104	104
38.044	01.40	Bureau des passeports, visas et légalisations: recettes des titres délivrés	3.000	2.700	3.000	3.000	3.000
38.045	01.40	Immigration: recettes de la délivrance des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers	960	960	960	960	960
38.046	01.40	Département des Affaires étrangères: autres recettes et remboursements	500	600	600	600	600
38.047	13.90	Département des Sports: versement des recettes	*	*	*	*	*
38.055	12.10	Administration des Ponts et Chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	43	45	46	47	47
39.000	01.32	Département de l'Economie: versement des recettes et remboursements	318	200	200	200	200
Total de la section 65.4			35.241	36.670	37.491	37.802	37.811
Section 65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé							
27.000	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A.: dividende	*	*	*	*	*
28.004	12.14	SNCT sàrl (Société Nationale de Contrôle Technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	*	*	*	*	*
28.010	13.90	Recettes provenant de la participation de l'Etat dans le capital de sociétés anonymes	145.000	112.500	112.500	112.500	112.500
Total de la section 65.5			145.000	112.500	112.500	112.500	112.500
Section 65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union Européenne et par d'autres organismes internationaux							
10.000	13.90	Institutions de l'Union Européenne et autres organismes internationaux publics ou privés: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	*	*	*	*	*
10.010	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale	450	500	500	500	500

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
11.300	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	100	120	140	160	160
11.301	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	*	*	*	*	*
11.302	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	20	21	22	23	23
11.360	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions.	280	285	290	295	295
11.361	13.90	Société Internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle	1.350	1.350	1.400	1.400	—
12.300	13.90	Remboursements au titre des missions FRONTEX	*	*	*	*	*
12.360	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	*	*	*	*	*
12.380	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	*	*	*	*	*
14.010	12.34	Société Internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	100	100	100	100	—
16.045	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	*	*	*	*	*
16.060	13.90	Participation de pays partenaires à des capacités liées à l'effort de la défense	*	*	*	*	*
39.000	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	*	*	*	*	*
39.001	13.90	Union Européenne : participation aux dépenses dans le cadre du Fonds européen pour le retour et du Fonds Asile Migration	600	600	600	600	600
39.002	13.90	Union européenne: recettes provenant de la facilité pour la reprise et la résilience (RRF)	—	*	*	*	*
39.003	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	82	*	38	*	*

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
39.004	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	*	*	*	*	*
39.005	13.90	Remboursements de la part de l'Union européenne au titre des ressources propres de cette union	—	*	*	*	*
39.008	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)	13	13	13	13	13
53.000	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	*	*	*	*	*
Total de la section 65.6			2.996	2.990	3.104	3.092	1.592
Section 65.7 — Recettes d'exploitation							
10.002	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	6	6	6	6	6
16.011	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique	50	50	50	50	50
26.010	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
38.000	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie .	1	1	1	1	1
Total de la section 65.7			1.057	1.057	1.057	1.057	1.057
Section 65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
10.000	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	1.030	1.035	1.040	1.045	1.045
10.001	13.90	Avocats: remboursements d'assistance judiciaire trop perçue	20	20	20	20	20
10.002	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	15	15	15	15	15

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
10.003	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	132	133	134	135	135
10.005	13.90	Remboursement des frais liés aux activités de l'autorité nationale de surveillance des prestataires de services de navigation aérienne.....	*	*	*	*	*
10.006	13.90	Remboursement des frais liés aux activités d'autorité de l'aviation militaire.....	*	*	*	*	*
10.010	13.90	Recettes diverses non ventilées	2.000	2.100	2.200	2.300	2.300
16.040	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat.....	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
16.041	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur d'éducation et d'accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
16.042	13.90	Intervenants bénéficiaires de chèques-service accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat	100	100	100	100	100
16.043	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur handicap: restitution sur la contribution versée par l'Etat	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
16.050	13.90	Enseignement: recettes de l'établissement de l'équivalence des diplômes.....	*	*	*	*	*
16.051	13.90	Etudiants: restitution d'aide financière CEDIES trop perçue	300	300	300	300	300
36.040	07.30	Produit provenant de la vente de droits d'émissions destiné au Fonds climat et énergie.....	18.000	12.000	12.000	12.000	12.000
38.001	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	*	*	*	*	*
38.052	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques ..	*	*	*	*	*
38.053	13.90	Dons en faveur du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises	*	*	—	—	—
39.010	13.60	Transfert en provenance de la Belgique dans le cadre de l'union belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	*	*	*	*	*
98.000	13.90	Recettes en provenance de fonds clôturés	*	*	*	*	*
Total de la section 65.8			29.598	23.704	23.810	23.916	23.916
Total du département 65			305.147	253.829	255.274	256.220	255.600

Chapitre II – RECETTES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des recettes en capital (2020 — 2024)

Département	Budget 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
94 – Ministère des Finances	91.370	89.370	89.370	89.370	89.370
95 – Ministère des Finances: Trésor	7.524	54.075	8.876	7.777	7.777
TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	98.895	143.445	98.246	97.148	97.148

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

94.1 — Autres recettes en capital

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
94 — MINISTÈRE DES FINANCES							
Section 94.1 — Autres recettes en capital							
56.000	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	*	—	—	—	—
56.040	13.60	Droits de succession	85.000	85.000	85.000	85.000	85.000
57.010	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	70	70	70	70	70
58.010	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	*	*	*	*	*
58.031	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	500	500	500	500	500
76.040	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
76.050	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	3.500	1.500	1.500	1.500	1.500
77.030	01.20	Ventes de biens meubles durables	800	800	800	800	800
Total de la section 94.1			91.370	89.370	89.370	89.370	89.370
Total du département 94			91.370	89.370	89.370	89.370	89.370

95.1 — Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR					
		Trésorerie de l'Etat					
		Section 95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
12.371	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	74	75	76	77	77
17.000	02.00	Pays membres de l'OTAN: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	*	*	*	*	*
53.360	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	7.400	7.500	7.600	7.700	7.700
59.000	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues...	50	*	*	*	*
63.007	07.10	Remboursement d'aides revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	*	*	*	*	*
66.030	13.90	Remboursements par le CGDIS d'une part du coût des immeubles transférés.....	*	46.500	1.200	*	*
		Total de la section 95.1	7.524	54.075	8.876	7.777	7.777
		Total du département 95	7.524	54.075	8.876	7.777	7.777

Chapitre III – RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des recettes des opérations financières (2020 — 2024)

Département	Budget 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
99 – Opérations financières	2.458.175	2.679.226	3.441.277	3.725.303	1.874.403
TOTAL DES RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES ...	2.458.175	2.679.226	3.441.277	3.725.303	1.874.403

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

99.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
99 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 99.0 — Opérations financières							
29.000	13.90	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises	300	301	302	303	303
58.030	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	875	925	975	—	—
84.090	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	*	*	*	*	*
86.030	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat...	*	*	*	*	*
96.000	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	440.000	2.511.000	2.273.000	1.709.000	1.371.000
96.001	01.23	Emission de certificats de trésorerie	*	*	*	*	*
96.002	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	*	*	*	*	*
96.003	13.90	Produits d'emprunts pour refinancement de la dette publique	2.017.000	167.000	1.167.000	2.016.000	503.100
Total de la section 99.0			2.458.175	2.679.226	3.441.277	3.725.303	1.874.403
Total du département 99			2.458.175	2.679.226	3.441.277	3.725.303	1.874.403

Chapitre IV – DEPENSES COURANTES

Programme pluriannuel des dépenses courantes (2020 — 2024)

Département	Budget 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
00 – Ministère d'Etat	226.091	240.543	247.620	251.508	242.505
01 – Ministère des Affaires étrangères et européennes	717.761	659.905	736.059	772.372	796.997
02 – Ministère de la Culture	137.954	142.855	162.148	152.577	153.223
03 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ...	543.348	570.790	588.893	597.699	613.156
04 – Ministère des Finances	978.480	982.284	1.012.724	995.447	975.968
05 – Ministère de l'Economie	118.489	127.039	127.121	128.670	131.378
06 – Ministère de la Sécurité intérieure	254.165	279.255	287.056	294.460	304.039
07 – Ministère de la Justice	192.884	198.589	214.835	219.308	231.817
08 – Ministère de la Fonction publique	760.564	830.022	936.631	1.036.146	1.137.483
09 – Ministère de l'Intérieur	1.468.675	1.416.041	1.529.178	1.639.007	1.749.969
10 et 11 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	2.632.713	2.801.622	2.893.372	2.960.526	3.058.396
12 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	1.743.108	1.791.043	1.831.972	1.866.000	1.902.752
13 – Ministère des Sports	33.998	35.525	37.124	39.337	37.892
14 – Ministère de la Santé	168.014	197.147	188.730	193.841	199.496
15 – Ministère du Logement	53.037	51.048	51.987	52.773	53.542
16 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	908.234	950.326	1.002.004	976.009	988.353
17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale	3.732.343	3.876.723	4.012.120	4.177.165	4.326.524
19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	55.352	59.318	61.902	62.823	62.531
20 et 21 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	1.277.343	1.320.309	1.381.025	1.417.568	1.464.173
22 – Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	104.455	106.489	110.180	113.180	115.999
23 – Ministère de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes	21.699	22.597	23.237	23.552	23.874
24 – Ministère de la Digitalisation	162.254	188.702	192.868	194.074	195.789
25 – Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire	21.329	21.912	24.531	25.033	25.406
26 – Ministère de la Protection des Consommateurs	6.034	6.189	6.633	6.652	6.823
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	16.318.325	16.876.275	17.659.949	18.195.727	18.798.085

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
00 — MINISTERE D'ETAT							
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc							
10.000	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.242	1.242	1.284	1.311	1.350
10.001	01.10	Frais du personnel attaché à la Cour Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.741	—	—	—	—
10.002	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	744	480	489	492	499
10.003	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héréditaire.....	166	200	204	205	208
10.007	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	726	—	—	—	—
11.005	01.10	Rémunération du personnel (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat).....	—	4.887	13.644	14.016	14.546
11.300	13.90	Rémunération du personnel de la Maison du Grand-Duc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	8.287	—	—	—
12.010	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	4	4	4	4
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	40	40	40	40
12.013	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	85	85	85	85
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	122	88	89	90
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	34	34	34	34
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	80	40	40	40
12.140	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses	—	118	118	118	118
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	747	680	680	680

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.270	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	75	75	75	75
12.271	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Colmar-Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	225	225	225	225
12.272	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	120	120	120	120
12.273	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	80	80	80	80
12.301	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100	100	100
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	122	122	122	122
12.322	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; visites à caractère officiel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	400	400	400	400
24.010	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	61	61	61	61
Total de la section 00.0			10.619	17.506	17.890	18.295	18.876
Section 00.1 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)							
10.000	01.10	Chambre des Députés	46.764	42.599	49.017	50.287	50.987
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.624	1.805	1.805	1.805	1.805
10.003	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	481	435	443	446	452
10.004	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	278	703	916	922	935

00.1 — Chambre des Députés & Cour des Comptes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
10.020	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	5.174	4.953	5.088	5.143	5.333
		Total de la section 00.1	54.322	50.495	57.268	58.601	59.512
Section 00.2 — Conseil d'Etat							
10.000	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.107	2.068	2.107	2.169	2.211
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	2.172	2.459	2.532	2.601	2.699
		Total de la section 00.2	4.279	4.527	4.639	4.770	4.910
Section 00.3 — Gouvernement							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	8.682	10.459	10.768	11.062	11.480
11.006	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement	3.990	4.136	4.258	4.374	4.539
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260	201	260	260	260
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9	9	9	9	9
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	30	35	35	35
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	80	30	80	80	80
12.012	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	838	1.000	1.000	1.000
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	8	8	8	8	8
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	873	1.000	1.016	1.034
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	99	87	99	100	102
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.452	1.500	1.500	1.500

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	483	472	372	80
12.131	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	2.360	1.500	1.500	1.500
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	25	25	25	25
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais de participation. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	23	23	23	23
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	840	859	884	908	943
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	900	864	879	894
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	150	150	150
12.343	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.124	5.236	7.124	7.278	7.411
12.345	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	68	53	65	65
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34	30	30	30	30
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	*	*	800	*
12.370	01.30	Service de la communication de crise, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	64	20	20	5	5

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.002	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.621	2.600	2.600	2.600	2.600
33.012	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
34.040	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	86	100	100	100
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	18	10	10	10	10
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	1
41.050	13.90	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Autorité nationale de sécurité. (Crédit non limitatif).....	—	220	220	220	220
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	*	*	1.000	*
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	5	—	—	—
12.550	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	—	6	—	—	—
43.500	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes...	18	—	—	—	—
Total de la section 00.3			32.025	31.253	33.091	35.409	34.104
Section 00.4 — Service Information et Presse							
11.005	01.10	Rémunérations du personnel	2.582	3.007	3.096	3.180	3.301
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

00.4 — Service Information et Presse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.070	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	32	54	55	55	55
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	160	130	160	150	150
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	812	700	812	825	850
12.340	01.10	Journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	310	405	385	400
12.341	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	180	138	140	145	145
12.346	12.60	Frais de développement de réseaux électroniques d'information	76	50	70	70	70
33.001	13.90	Cotisation annuelle à des organisations internationales	—	10	10	10	10
Total de la section 00.4			4.242	4.398	4.748	4.821	4.981
Section 00.5 — Conseil économique et social							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	612	557	574	589	611
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	7	3	3	3	3
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	24	25	25	25	25
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	302	240	309	312	315
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	10	7	7	7	7
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	63	60	64	65	65

00.5 — Conseil économique et social

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
		Total de la section 00.5	1.023	898	987	1.006	1.032
		Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale					
11.005	02.00	Rémunération du personnel.....	4.291	4.724	4.863	4.996	5.185
11.100	02.00	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers.	16	11	11	11	11
12.010	02.00	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	26	23	26	26	27
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	336	150	336	313	273
12.125	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	298	250	298	312	328
12.130	13.90	Frais de publication	—	27	28	30	32
12.190	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	215	145	215	174	199
12.270	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	433	440	450	460
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses.....	47	29	47	48	49
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.060	2.000	228	256	275
12.385	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	758	723	758	770	784
		Total de la section 00.6	9.150	8.517	7.252	7.389	7.625

00.7 — Cultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 00.7 — Cultes							
11.005	08.50	Rémunération du personnel.....	26.760	25.686	26.443	27.165	28.192
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	28	29	29	29	29
33.010	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif).....	485	485	494	497	504
33.011	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire.....	6	6	6	6	6
33.012	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.013	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif).....	20	1	1	1	1
33.015	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.016	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.017	08.50	Subsides au culte anglican. (Crédit non limitatif).....	135	135	137	138	140
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2	2	2	2	2
Total de la section 00.7			27.437	26.344	27.113	27.839	28.875
Section 00.8 — Médias et Communications							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	3.057	3.672	3.781	3.884	4.031
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	61	102	105	105	105
12.010	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	12.60	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	*	2	*	*	*

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.012	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	135	116	135	137	139
12.013	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	4	15	16	16
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.041	13.90	Frais de bureau (CGPD). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	3	3	3	3
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	28	*	28	29	30
12.081	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien (CGPD). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1	1	1	1
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	267	400	350	350
12.121	12.60	Frais d'experts et d'études CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	164	164	100	100	100
12.125	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	*	15	*	*
12.191	12.60	Frais de formation professionnelle	35	8	35	20	20
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	50	50	50	50
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	850	554	850	850	850
12.346	13.90	Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de formation, frais de maintenance, frais de publicité, de sensibilisation et d'information, acquisition de machines de bureau, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	143	16	16	16	16

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.347	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.250	400	400	300	—
12.348	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.349	13.90	Dépenses en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	36	35	36	36	36
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.089	7.541	7.638	7.633	7.633
12.390	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	800	800	900	1.000
31.010	13.90	Subventions aux projets-pilotes dans le cadre du développement des autoroutes de l'information (5G). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	6.600	3.000	1.000	—
31.020	08.40	Promotion de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.400	1.400	1.500	1.600	1.600
31.050	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.356	6.648	6.774	6.815	6.917
31.051	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	9.620	9.780	9.940	1
31.052	12.60	Subside à la société BCE (Broadcasting Center Europe S.A.) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700	*	*	*	*
31.053	08.40	Initiative en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	300	300	300	300

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
31.054	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
31.055	13.90	Co-financement public de la radiodiffusion DAB+ en multiplex numérique au Luxembourg	—	100	30	20	—
32.020	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	292	293	293	293	293
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.667	7.200	7.700	7.800	7.900
41.012	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	41.032	40.576	40.576	40.576	40.576
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	829	1.400	1.400	1.400	1.400
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.622	6.923	7.062	7.383	7.383
41.015	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif).....	1.010	1.200	1.200	1.200	1.200
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.632	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	10	—	—	—
12.847	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information....	—	3	—	—	—
Total de la section 00.8			82.534	96.119	94.132	92.866	82.059

00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	421	448	462	474	492
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers	4	5	5	5	5
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9	9	9	9	9
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	1	*	*	*	*
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	8	8	8	8
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	9	9	9	9	9
		Total de la section 00.9	461	486	500	513	531
		Total du département 00	226.091	240.543	247.620	251.508	242.505

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
01 — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES							
Section 01.0 — Dépenses générales							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	14.584	14.669	15.102	15.514	16.100
11.130	01.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	20	21	21	21	22
12.012	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.600	1.600	1.600	1.650	1.700
12.061	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36	36	37	38	39
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	14	*	*	*
12.140	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	32	17	22	25	28
12.190	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	40	60	65	70
12.192	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.230	01.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	145	145	145	146	147
12.250	01.42	Présidence luxembourgeoise de "International Holocaust Remembrance Alliance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	52	—	—	—	—

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.251	01.42	Prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	205	205	250	250	200
12.252	01.40	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	484	500	510	520	530
12.253	01.40	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg pour un siège de membre au Conseil des Droits de l'Homme, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	532	622	622	740	740
12.300	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	818	676	739	732	1.453
12.310	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	45	40	45	46	47
12.340	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	411	420	430	440	450
12.352	01.42	Aide aux personnes en situation de détresse à l'étranger ; aide, information et sensibilisation ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	8	10	10	10
12.361	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires étrangères et européennes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	20	25	26	26
12.362	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	18	18	18	18	19
35.010	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	*	*	*	*
35.060	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	12	15	15	15

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	2	—	—	—
12.752	01.42	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses.....	4	*	—	—	—
		Total de la section 01.0	19.080	19.066	19.650	20.256	21.597
		Section 01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
11.005	01.42	Rémunération du personnel.....	16.455	17.642	18.163	18.658	19.364
11.090	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.227	11.368	12.837	14.382	16.114
11.140	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.122	1.269	1.526	1.600	1.700
11.141	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	264	240	500	500	500
11.300	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.658	15.563	16.456	16.871	16.456
12.011	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	933	770	541	541	541
12.012	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	462	500	550	600	650
12.084	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	733	699	733	745	758
12.251	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	1.300	2.552	2.578
12.256	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	235	235	235	239	243

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.260	01.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.803	1.803	1.803	1.832	1.865
12.270	01.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.647	6.647	6.647	6.866	7.015
12.300	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.006	1.006	1.006	1.022	1.040
Total de la section 01.1			55.544	57.743	62.296	66.408	68.824
Section 01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux							
11.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	33	36	38	41
12.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	47	40	43	47	50
35.030	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.605	8.180	8.397	8.635	8.855
35.031	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.127	1.105	1.160	1.183	1.206
35.032	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.957	4.130	4.194	4.238	4.281
35.033	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	51	50	51	52	53
35.060	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	280	275	280	285	290

01.2 — Contributions à des organismes internationaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.061	01.54	Contribution financière à l'Institut Européen d'Administration Publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	580	547	572	572	572
		Total de la section 01.2	13.687	14.361	14.733	15.050	15.348
		Section 01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions					
12.101	13.90	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	56	56	58	59	61
12.140	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.100	1.661	2.100	2.100	2.100
35.040	Divers codes	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	1.095	1.175	1.175	1.175
		Total de la section 01.3	3.356	2.812	3.333	3.334	3.336
		Section 01.4 — Immigration					
11.005	01.40	Rémunération du personnel.....	19.377	20.196	20.792	21.359	22.167
12.000	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	428	440	450	460	470
12.012	01.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	285	300	360	320	330
12.080	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	646	698	708	715	722
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34	74	34	34	34
12.150	01.40	Frais d'examens médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	23	23	23	23
12.190	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4

01.4 — Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.250	01.40	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	24	25	25	25
12.251	01.42	Centre de rétention: Frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.948	2.928	2.972	3.002	3.032
12.252	01.42	Structure d'hébergement d'urgence: Frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.806	4.604	4.673	4.720	4.767
12.300	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	781	950	964	974	984
12.301	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	147	*	298	*	*
12.330	01.40	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	308	238	263	242	242
33.300	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	205	210	215	220
35.030	01.40	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	35	38	40	42	44
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.751	13.90	Centre de rétention: Frais de fonctionnement.....	9	11	—	—	—
		Total de la section 01.4	29.873	30.732	31.815	32.135	33.064
		Section 01.5 — Direction de la Défense					
11.005	02.10	Rémunération du personnel.....	4.128	4.484	4.617	4.743	4.922
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	1	2	2	2
11.300	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27	1	1	1	1

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.010	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.800	900	1.500	1.500	1.500
12.190	13.90	Frais de participation à des cours, stages, séminaires et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	15	15	15	15
12.230	02.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11	11	11	11	11
12.260	02.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	83	61	92	217	104
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.234	1.538	1.538	1.538	1.538
12.300	02.00	Frais pour mise en place d'une capacité dans le domaine de la cyber-défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.100	781	1.100	1.300	1.500
12.301	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des technologies de l'observation spatiale de la terre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	7.000	15.400	15.400	15.400
12.310	13.90	Participation aux frais liés aux prestations de services réalisées au profit de la Défense par d'autres entités publiques. (Crédit non limitatif).....	750	750	750	1.000	1.000
24.000	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	02.00	Subside aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve.....	10	10	10	10	10
33.011	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	10	10	10	10	10

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
34.040	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
35.030	02.00	Contributions aux frais pour mise à disposition de personnel détaché au Luxembourg dans le cadre de conventions bilatérales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	1	1	1	1
35.031	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.985	2.300	2.300	2.300	2.300
35.032	02.00	Contributions du Luxembourg aux frais de postes d'experts auprès d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	85	85	85	85
35.033	02.00	Contributions aux quotes-parts de divers programmes de défense, états-majors et quartiers généraux multinationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	239	243	243	243	243
35.034	02.00	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.800	—	—	—	—
35.035	02.10	Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18.000	21.000	22.000	22.000	22.000
35.036	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.000	14.170	17.000	21.000	25.000
35.037	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'exploitation de l'unité binationale d'avions de transport militaire A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.122	6.000	10.000	11.500	14.000
35.038	02.00	Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.000	1.900	2.500	5.000	6.000
35.039	02.10	Contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.500	—	—	—	—

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.040	02.00	Projets de réhabilitation et d'actions post-conflit en matière de sécurité et de défense effectués dans le cadre d'organisations internationales ou de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.600	—	—	—	—
35.041	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500
37.010	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.580	1.570	1.580	1.590	1.590
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
35.541	13.90	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication	—	341	—	—	—
		Total de la section 01.5	73.945	67.976	85.558	94.269	102.036
		Section 01.6 — Défense nationale					
11.005	02.10	Rémunération du personnel.....	61.792	66.934	68.908	70.789	73.465
11.080	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	77	114	116	117	118
11.081	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.090	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.196	1.241	1.260	1.272	1.285
11.100	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	256	240	244	246	248
11.110	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif)	38	31	31	32	32

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	162	138	140	141	143
11.131	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	41	50	51	51	52
11.141	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.236	950	964	974	984
11.150	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	544	1.131	1.148	1.159	1.171
11.300	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	492	600	609	615	621
12.000	02.10	Indemnités pour services de tiers	401	293	297	300	303
12.010	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	383	351	377	360	364
12.020	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.967	2.633	2.672	2.699	2.726
12.120	02.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	493	1.500	609	615	1.321
12.190	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.177	1.196	1.214	1.226	1.238
12.191	02.10	Reconversion des soldats volontaires de l'armée. (Crédit sans distinction d'exercice).....	48	—	—	—	—
12.192	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	30	30	31	31
12.260	02.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.510	7.372	7.483	11.557	11.673
12.270	02.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.797	1.790	1.817	1.835	1.853
12.303	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.592	2.395	2.431	2.455	2.480

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.304	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.645	5.324	5.404	5.458	5.512
12.310	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	30	34	35	35	35
12.320	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	80	65	77	67	67
12.350	02.10	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.478	1.025	1.040	1.051	1.061
12.352	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger (frais de transport pour matériel et personnel militaire et civil) et autres frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	746	540	548	554	559
12.360	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	413	390	396	400	404
12.370	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique.....	42	42	43	43	43
12.380	02.10	Education et loisirs.....	13	—	—	—	—
12.381	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	61	55	56	56	57
35.030	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	33	36	37	37	37
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.631	13.90	Indemnités de permanence à domicile	8	—	—	—	—
11.650	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	2	3	—	—	—
12.510	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	*	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	2	—	—	—	—

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.803	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	20	—	—	—	—
		Total de la section 01.6	92.808	96.503	98.036	104.177	107.887
		Section 01.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
11.005	01.53	Rémunération du personnel.....	5.452	5.910	6.084	6.250	6.486
12.012	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	600	560	580	590
12.050	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	8	7	8	9	9
12.070	01.53	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.120	01.53	Efficacité de l'aide au développement: Expertise, suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	630	700	780	800
12.140	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	280	89	100	100	100
12.190	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	75	100	100	100
32.020	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	80	90	100	100
33.000	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.700	2.750	2.700	2.800	2.850
33.010	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement.....	389	425	438	438	438

01.7 — Action humanitaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.000	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.800	10.750	8.250	6.000	5.000
35.030	Divers codes	Coopération au développement: contributions aux budgets, aux programmes et à des priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	49.230	43.200	45.500	46.000	47.000
35.032	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	450	450	450	450
35.060	Divers codes	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	49.000	—	—	—	—
93.000	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	230.149	226.766	273.519	287.057	292.877
Total de la section 01.7			353.348	291.732	338.499	350.664	356.800
Section 01.8 — Office national de l'accueil							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	10.062	11.499	11.838	12.162	12.621
12.010	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	20	12	20	22	24
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	60	53	60	63	65
12.120	06.36	Frais d'experts, d'études et de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	457	282	457	480	378
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	115	72	115	115	115
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.248	12.386	12.634	12.887	13.144
12.300	06.36	Frais de formation	78	42	78	78	78

A 1063 - 56

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
02 — MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 02.0 — Culture. - Dépenses générales							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	4.690	4.511	4.644	4.771	4.951
11.131	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	3	3	4	4	4
12.002	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers...	4	3	4	4	4
12.003	08.00	Rémunération des stagiaires volontaires	2	8	1	1	1
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9	8	8	9	9
12.012	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	61	62	63	64
12.020	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	12	8	8	8	8
12.120	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	150	40	40	40
12.190	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	7	4	4	4	4
12.250	08.00	Mise en oeuvre du plan de développement culturel: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	155	139	141	143	146
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	54	60	41	62	63
12.270	08.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	89	71	82	74	75
12.271	08.00	Location d'un immeuble dans l'intérêt de la Biennale de Venise: charges locatives accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26	25	25	26	26
12.300	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	30	15	20	21	21
12.302	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	92	90	91	92	94

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.303	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	154	154	156	159	161
12.304	08.00	Mission culturelle du Luxembourg en France: dépenses diverses.....	32	31	32	33	34
12.306	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.307	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.309	08.00	Coordination de la stratégie numérique culturelle nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.150	661	1.150	1.150	1.150
12.310	08.10	Frais en relation avec l'organisation des journées européennes des patrimoines culturel et naturel	30	40	41	42	41
12.311	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation d'expositions de grande envergure par les divers départements du Ministère. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.312	08.00	Commandes d'oeuvres musicales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	62
12.313	08.00	Participation aux frais de formation du personnel des associations oeuvrant dans le domaine culturel.....	75	60	61	62	63
12.321	08.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34	23	24	24	25
32.000	08.00	Aide financière de l'Etat aux organismes professionnels du secteur culturel.....	50	75	75	75	75
33.000	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	10.819	11.100	11.289	11.458	11.630
33.001	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	100	100	100	100	100
33.003	08.50	Contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien courant d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	67	68	69	70	70
33.004	08.00	Dotation à la "Fondation Musée national de la Résistance".	220	400	406	380	400
33.005	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg.....	1.833	1.933	1.966	1.995	2.025

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.007	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	255	259	263	267	272
33.009	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022". (Crédit non limitatif).....	4.000	6.500	18.000	3.400	—
33.010	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles.....	975	800	814	826	838
33.011	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	48	30	30	31	31
33.012	08.20	Participation de l'Etat au financement des festivals de théâtre: conventions avec des associations.....	70	92	93	94	96
33.013	08.00	Subsides pour appel à projets - Accès à la culture	—	80	81	82	83
33.014	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	86	78	79	80	81
33.017	08.00	Participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.178	850	877	895	922
33.032	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	400	40	400	400	400
33.035	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes". (Crédit non limitatif).....	2.023	2.000	2.108	2.715	2.715
34.060	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique.....	160	155	157	159	160
34.062	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	262	375	381	387	393
34.070	08.10	Concours, récompenses et prix culturels	38	58	58	58	58
35.030	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	224	220	223	227	231
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36	36	37	37	38
41.011	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	4.255	4.200	4.542	4.596	4.644

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.012	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	22.273	22.150	24.500	25.600	26.400
41.013	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	2.821	2.800	2.870	2.942	2.942
41.015	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	2.624	2.600	2.695	2.791	2.886
41.016	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	8.408	8.400	8.646	9.193	8.943
41.017	08.30	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine culturel.....	100	100	100	100	100
41.018	08.00	Réalisation par le "Luxembourg Institute of Social Economic Research (LISER)" d'une enquête statistique nationale sur le secteur culturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	44	50	—	—	—
41.019	08.00	Dotation à la structure en charge de la préfiguration du futur "Arts Council".....	100	1.350	1.500	1.500	1.500
41.020	08.00	Convention avec le Fonds culturel national dans l'intérêt de l'organisation du volet culturel dans le cadre de l'exposition mondiale à Dubai	250	250	*	*	*
41.050	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.133	690	1.133	1.151	1.172
41.051	08.20	Promotion de la culture dans les écoles	50	50	51	51	52
43.000	Divers codes	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures culturelles gérées par des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	496	1.510	1.511	1.512	1.513
43.001	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg.....	350	—	—	—	—
43.002	08.20	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire de la ville de Luxembourg	154	—	—	—	—
43.003	08.10	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	350	—	—	—	—

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
43.004	08.20	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette.....	99	—	—	—	—
43.005	08.00	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire du Nord	50	—	—	—	—
43.007	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles.....	163	67	67	69	70
43.008	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	295	288	288	288	288
93.000	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.200	3.200	3.200	3.200	3.200
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	*	—	—
12.761	08.00	Galerie d'exposition Kunschthaus beim Engel: frais divers..	—	2	—	—	—
		Total de la section 02.0	76.902	79.139	95.310	83.579	81.374
		Section 02.1 — Service des sites et monuments nationaux					
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	2.188	2.695	2.774	2.850	2.958
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.010	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	25	22	25	25	26
12.020	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	5	4	5	5	6
12.080	08.10	Bâtiments abritant le service des sites et monuments nationaux: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	15	20	21	21
12.120	08.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	244	250	254	259
12.190	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	4	1	4	4	4
12.260	08.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	100	87	100	102	103

02.1 — Service des sites et monuments nationaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.320	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	464	401	464	471	480
35.060	08.10	Participation au financement de projets interrégionaux	11	11	11	11	11
		Total de la section 02.1	3.070	3.481	3.656	3.745	3.869
		Section 02.2 — Musée national d'histoire et d'art					
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	7.032	7.506	7.727	7.938	8.238
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	11	11	11	11
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	3.101	2.766	3.101	3.090	3.219
		Total de la section 02.2	10.143	10.283	10.839	11.039	11.469
		Section 02.3 — Bibliothèque nationale					
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	9.339	9.928	10.221	10.500	10.896
11.100	08.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
41.050	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Bibliothèque nationale.....	7.124	6.418	7.124	7.550	8.022
		Total de la section 02.3	16.465	16.348	17.346	18.051	18.920
		Section 02.4 — Archives nationales					
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	3.061	3.366	3.466	3.560	3.695
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	*	*	*	*
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Archives nationales.....	1.209	1.150	1.175	1.200	1.225
41.051	01.34	Dotation dans l'intérêt de la réalisation des tableaux de tri ..	485	485	485	485	485
		Total de la section 02.4	4.757	5.003	5.127	5.247	5.406

02.5 — Centre national de l'audiovisuel

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 02.5 — Centre national de l'audiovisuel							
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	4.472	4.973	5.120	5.259	5.458
11.070	08.10	Rémunérations des volontaires et de personnel en formation auprès de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	16	23	23	23	23
33.000	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales.....	90	88	88	88	88
33.003	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création	35	35	35	35	35
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre National de l'Audiovisuel	3.125	2.900	3.125	3.187	3.340
Total de la section 02.5			7.739	8.019	8.391	8.592	8.944
Section 02.6 — Musée national d'histoire naturelle							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	7.864	8.084	8.322	8.550	8.873
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
33.002	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie"	588	590	601	605	613
33.010	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	14	13	13	13	13
34.070	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	29	24	24	24	24
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	2.250	2.175	2.250	2.300	2.400
Total de la section 02.6			10.750	10.890	11.215	11.496	11.928

02.7 — Centre national de littérature

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		Section 02.7 — Centre national de littérature					
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	1.920	1.704	1.754	1.802	1.870
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de littérature	548	480	548	557	567
		Total de la section 02.7	2.468	2.184	2.302	2.359	2.437
		Section 02.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique					
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	2.274	2.498	2.571	2.642	2.741
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	5	5	5	5
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	3	3	3	3
12.220	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	2.300	2.600	3.000	3.400
12.221	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.513	2.470	2.513	2.546	2.448
12.300	08.10	Frais de fonctionnement du Centre national de recherche archéologique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	270	233	270	274	279
		Total de la section 02.9	5.661	7.509	7.962	8.470	8.876
		Total du département 02	137.954	142.855	162.148	152.577	153.223

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
03 — MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales							
11.005	04.60	Rémunération du personnel.....	4.626	4.961	5.107	5.246	5.445
11.060	04.40	Indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	35	40	40	41
11.130	04.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	202	202	206	207	210
11.132	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	275	204	205	208
12.000	04.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	22	19	19	19	19
12.001	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.050	710	750	761	779
12.010	04.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	2	3	3	3
12.012	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	85	74	85	86	88
12.020	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	1	3	3	3
12.050	04.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	123	100	102	103
12.120	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	280	126	280	284	290
12.125	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	200	250	254	259
12.142	04.40	Frais d'organisation de manifestations destinées à l'information en matière d'études et de formations.....	280	258	280	284	290
12.192	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	6	4	6	6	6

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.260	04.60	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	72	63	63	64	65
12.270	04.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	183	186	187	190
12.300	04.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	28	29	29	30
12.302	04.40	Accréditation des formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	330	273	330	335	341
12.303	04.43	Evaluation externe de l'Université, des centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	300	300	305	310
Total de la section 03.0			8.069	7.839	8.241	8.423	8.680
Section 03.1 — Enseignement supérieur							
32.010	04.43 04.44	Aide particulière aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'étudiants BTS en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	300	300	300	300
33.000	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	50	50	50	50	50
33.001	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	725	725	725	750	775
33.002	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY". (Crédit sans distinction d'exercice).....	220	220	220	220	220
33.010	04.40	Subsides aux associations estudiantines.....	12	10	12	12	12
34.060	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collège d'Europe de Bruges et de Natolin. (Crédit non limitatif)	87	99	102	105	108
34.062	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	1	1	1	1

03.1 — Enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
34.063	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	126.000	131.000	136.000	139.000	142.000
34.065	04.42	Bourses aux étudiants dans le cadre des accords de coopération entre le Luxembourg et d'autres pays. (Crédit non limitatif).....	15	15	15	15	15
35.010	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne.....	1.654	1.491	1.554	1.584	1.614
35.040	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne.....	66	166	166	166	166
35.060	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
41.010	04.43	Dotation de l'Etat dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.939	10.000	10.000	10.000	10.000
41.011	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.029	2.297	2.341	2.371	2.417
41.012	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE "Media and Digital Design Centre". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.025	500	600	700	800
41.050	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant le brevet de technicien supérieur.....	145	142	145	147	150
44.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center.....	207	207	207	207	207
44.003	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	71	72	73	74
Total de la section 03.1.....			143.247	147.293	152.510	155.701	158.909
Section 03.2 — Université du Luxembourg							
11.005	04.40	Rémunération du personnel.....	3.725	5.570	5.735	5.891	6.114
33.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université".....	45	45	45	45	45

03.2 — Université du Luxembourg

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.001	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Université de la Grande Région - UniGR"	35	35	35	35	35
41.010	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif)	198.130	215.600	220.670	223.950	228.780
41.011	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la formation médicale au sein de l'Université du Luxembourg .	8.571	9.711	9.711	9.711	9.711
41.012	04.42	Bourses pour études supérieures à l'Université du Luxembourg en faveur d'étudiants nécessiteux ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux.....	420	420	420	420	420
Total de la section 03.2			210.926	231.381	236.616	240.052	245.105
Section 03.3 — Recherche et innovation							
33.000	04.60	Contributions financières à divers organismes et organisations afin de soutenir des activités d'enseignement supérieur et de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
33.006	04.60	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de l'agriculture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
33.011	04.60	Contributions financières au Grand Séminaire du Luxembourg - Centre Jean XXIII. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	630	646	646	662	662
33.015	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion du programme de recherche européen: participation aux frais de fonctionnement du GIE Luxinnovation	705	730	730	730	730
41.013	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche.....	66.790	66.830	69.030	69.030	69.030
41.015	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Social Economic Research (LISER)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	11.990	14.000	14.430	14.710	15.120
41.021	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	47.770	51.360	52.940	53.970	55.500

A 1063 - 69

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
04 — MINISTÈRE DES FINANCES							
Section 04.0 — Dépenses générales							
10.000	01.23	Dotation au profit du Conseil national des finances publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	8.369	9.960	10.254	10.534	10.932
11.090	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	56	62	65	69	72
11.130	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41	41	41	41	41
12.000	11.70	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.012	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	760	770	780	790	800
12.020	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	7	7
12.040	01.20	Frais de bureau.....	84	80	71	71	71
12.080	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	136	138	140	141
12.120	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	950	990	990	990	990
12.123	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.256	6.162	6.162	6.162	6.162
12.124	13.90	Soutien au développement de la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.151	2.101	2.396	2.091	2.086
12.190	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	4	2	2	2	2
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75	75	75	75	75

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.270	01.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	56.431	40.000	40.000	40.000	40.000
12.300	01.10	Crédit commun: dépenses imprévues et dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.301	08.00	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée internationale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	500	500	500	500
32.010	13.90	Indemnités de départ et de préavis de fin de contrat dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation d'une station-service. (Crédit non limitatif).....	*	*	—	—	—
33.011	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances.....	67	59	67	67	67
34.040	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.000	01.43	Quote-part à verser à l'Union Européenne à titre de ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	66.437	60.319	64.846	67.808	69.685
35.001	01.43	Quote-part à verser à l'Union Européenne comme contribution assise sur le produit national brut. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	314.808	384.347	403.250	400.439	406.382
35.002	13.90	Quote-part à verser à l'Union Européenne comme contribution assise sur le volume des déchets en plastique non-recyclés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	13.600	13.300	13.000	12.600
35.010	13.90	Transfert vers la Belgique dans le cadre de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45.000	45.000	45.000	45.000	45.000
35.030	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	64	64	65	65	65
35.060	01.43	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.130	3.230	1.900	1	1
41.010	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	3.236	3.300	3.300	3.300	3.300

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.011	01.20	Dotation de l'établissement public "Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	53.474	53.879	54.687	55.234	55.786
93.000	01.20	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 04.0			564.635	624.787	648.000	646.490	654.870
Section 04.1 — Inspection générale des finances							
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	4.108	4.730	4.870	5.003	5.192
12.000	01.23	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	01.23	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.020	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2	2	2	2	2
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	7	7	8	8	8
12.120	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	820	900	950	1.000
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.190	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	33	10	15	20	25
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	26	27	27	27
Total de la section 04.1			5.078	5.597	5.823	6.011	6.255
Section 04.2 — Trésorerie de l'Etat							
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	2.897	3.106	3.197	3.285	3.409
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	34	40	41	42
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

04.2 — Trésorerie de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.190	01.23	Frais de perfectionnement du personnel.....	3	3	3	3	3
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	14	20	21	21
12.300	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	153	200	153	155	158
12.310	13.10	Intérêts négatifs sur fonds en dépôt. (Crédit non limitatif).....	5.500	9.025	9.025	9.025	9.025
Total de la section 04.2			8.599	12.382	12.438	12.529	12.658
Section 04.3 — Direction du contrôle financier							
11.005	01.30	Rémunération du personnel.....	4.569	4.930	5.076	5.214	5.411
11.130	01.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	5	10	10	10
12.010	01.30	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.040	01.30	Frais de bureau.....	9	6	9	9	9
12.120	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.190	01.30	Formation du personnel	1	1	1	1	1
Total de la section 04.3			4.592	4.945	5.099	5.238	5.435
Section 04.4 — Contributions directes							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	79.914	82.252	84.678	86.990	90.278
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	70	80	81	83	84
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	25	25	25	25	26
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	46	42	43	43	44
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	168	134	136	138	141

04.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.055	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	4.015	4.015	4.083	4.153	4.219
12.110	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	175	160	175	177	181
12.120	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	21
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	976	1.105	1.134	1.377
12.190	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	113	103	114	116	118
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	735	740	772	787	797
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9.038	12.831	13.050	13.272	13.485
12.300	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux; frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	650	339	650	660	672
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	160	123	125	127
Total de la section 04.4			95.890	101.877	105.057	107.725	111.571
Section 04.5 — Enregistrement, domaines et TVA							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	40.452	40.521	41.716	42.855	44.475
11.100	01.22 01.25	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.110	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	5	5	5	5	5
11.130	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires.....	57	57	58	58	58
11.132	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif).....	217	217	217	217	217

04.5 — Enregistrement, domaines et TVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.000	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	90	81	83	85	87
12.010	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	17	15	16	17	18
12.020	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	20	16	17	18	18
12.050	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.050	1.050	1.066	1.086	1.100
12.125	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.750	3.650	4.100	3.434	3.436
12.190	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	45	55	60	63
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	189	200	205	210	215
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	982	975	975	975	975
12.300	01.22 01.25	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.075	1.030	1.050	1.050	1.050
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.070	1.070	1.100	1.150	1.200
12.320	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.300	2.300	2.350	2.400	2.450
23.000	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75	75	75	75	75
24.010	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	4	5	5	5	5

04.5 — Enregistrement, domaines et TVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	—	—	—	—
		Total de la section 04.5	50.415	51.312	53.094	53.701	55.448
		Section 04.6 — Douanes et accises					
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	42.844	43.828	45.121	46.353	48.105
11.100	01.22	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	378	378	378	378	378
11.120	01.22	Gratifications pour croix de service	26	21	24	29	40
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	356	380	380	380	380
12.010	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	80	28	28	28	28
12.011	13.90	Frais de route et de séjour (Plan VIGILNAT). (Crédit non limitatif).....	—	1	1	1	1
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	330	330	330	330
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	855	921	950	980	1.010
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.926	4.900	5.100	4.900	4.800
12.190	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	50	44	44	44	44
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	623	580	600	600	600
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.068	1.009	1.010	1.015	1.020
12.300	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue. (Crédit sans distinction d'exercice).....	270	270	270	272	274

04.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.320	01.22	Fiches et imprimés, documents et documentation administratifs; honoraires et frais d'experts; frais de banque; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	450	440	450	450	455
24.010	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	37	66	66	66	66
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	2	—	—	—
		Total de la section 04.6	52.313	53.198	54.752	55.826	57.531
		Section 04.7 — Cadastre et topographie					
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	12.586	12.839	13.217	13.578	14.092
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	9	9	9	9	9
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	19	20	25	25	25
12.000	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	29	29	29	29	29
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	20	18	20	20	20
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	36	35	36	36	37
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.588	1.200	1.588	1.639	1.679
12.190	01.22	Cours de formation et de perfectionnement du personnel ...	18	17	18	20	20
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	345	287	345	345	345
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	466	487	500	500	500
12.300	01.22	Frais en relation avec les festivités "75 Joer Kadaster"	45	15	—	—	—
12.330	01.22	Création et mise à jour des données cartographiques de référence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	501	555	110	315	400

04.7 — Cadastre et topographie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.370	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	61	61	63	65	67
12.390	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	5	4	5	5	5
24.010	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	45	—	—	—
		Total de la section 04.7	15.728	15.621	15.965	16.587	17.229
		Section 04.8 — Dette publique					
12.300	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.900	6.100	6.100	6.100	6.100
12.301	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
21.005	13.10	Intérêts échus sur dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	171.400	103.600	103.300	80.500	42.400
93.000	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
93.002	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.930	2.864	3.097	4.741	6.472
		Total de la section 04.8	181.230	112.564	112.497	91.341	54.972
		Total du département 04	978.480	982.284	1.012.724	995.447	975.968

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
05 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 05.0 — Economie							
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	19.818	22.055	22.706	23.326	24.207
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	5	5	5	5
11.300	11.70	Luxembourg Trade and Investment Offices: indemnités, salaires et charges sociales des employés recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.643	1.704	1.755	1.808	1.862
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	700	700	700	700
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	16	16	16	16	16
12.080	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	348	320	348	352	356
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	1.250	1.300	1.350	1.400
12.121	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	155	150	155	165	170
12.140	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.220	978	945	965	985

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.141	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice).....	780	777	780	796	812
12.191	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	205	196	200	200	205
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	85	85	85	85	90
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	120	100	120	122	124
12.300	11.10	Office de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	420	425	430	435	440
12.303	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.250	2.250	2.250	2.350	2.350
12.305	11.10	Observatoire de la Compétitivité, Observatoire de la Formation des prix et Conseil national de la Productivité : frais de fonctionnement.....	70	60	65	70	70
12.307	11.70	Single Window for Logistics Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	100	—	—	—
12.310	11.10	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	792	778	803	828	853
12.326	11.10	Mise en oeuvre du plan sectoriel "zones d'activités économiques": frais d'experts et d'études, frais de communication et de sensibilisation, frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	38	*	*	*
12.327	11.70	Frais de remplacement en cas de conflit d'intérêt du Médiateur de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11	11	11	11	11
12.328	13.90	Financement des installations du bioincubateur pour l'accueil de start-ups actives dans les Technologies de la Santé	324	—	—	—	—

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
14.010	07.50 11.10	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: Gestion et entretien d'infrastructures, de bâtiments et équipements à usage public ou privé ainsi que de zones de verdure dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales, dépenses et frais connexes: dépenses.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	515	1.500	1.100	700	500
31.030	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	1.100	2.500	2.500	2.500
31.050	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.350	1.271	1.350	1.401	1.457
31.051	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	250	250	250	250	250
31.053	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
31.054	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	171	189	293	189	191
31.055	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A."	100	100	100	100	100
31.056	11.70	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion du commerce extérieur et de la prospection économique; frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	50	50	50	50
32.012	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	45	45	45	45	45

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
32.013	13.90	Mesures et interventions dans le cadre de l'affiliation de l'Etat à EuroNCAP, dépenses et frais connexes: participations à ces dépenses.....	512	512	512	512	512
32.015	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	150	150	150	150	150
32.017	11.70	Veille et diffusion des connaissances	55	55	55	55	55
33.002	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers.....	101	101	101	101	101
33.010	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.011	11.00	Subside à la branche luxembourgeoise de "Transparency International"	15	15	15	15	15
33.031	13.90	Subsides à caractère bénévole aux administrations privées; sponsoring d'événements.....	100	100	100	100	100
35.060	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
41.008	13.90	Convention de partenariat projet HelloFuture	50	50	50	50	50
41.010	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par l'Observatoire de la compétitivité en collaboration avec le Statec: frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif dénommée "STATEC Research ASBL". (Crédit sans distinction d'exercice).....	690	—	—	—	—
41.011	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)"	3.240	3.340	3.370	3.400	3.430
41.013	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert"	2.061	2.114	2.150	2.190	2.230
41.015	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg	1.400	1.430	1.470	1.520	1.570
41.016	11.10	Remboursement des frais relatifs au courrier postal dans le cadre du service d'intérêt économique général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.870	13.000	13.500	13.500	13.500
41.017	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxinnovation"	1.700	1.700	1.734	1.769	1.804

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.018	13.90	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: chaire universitaire et programme de recherche " Secteur logistique". (Crédit sans distinction d'exercice).....	132	269	302	310	320
41.019	13.90	Dotation de l'Etat au Groupement d'Intérêt Economique "LU-CIX". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.735	2.735	2.735	2.735	2.735
43.001	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques : Participation aux frais de gestion et d'entretien d'infrastructures, de bâtiments et équipements, ainsi que de zones de verdure dans le cadre de la mise en œuvre de zones d'activités économiques régionales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de zones d'activités économiques régionales, dépenses et frais connexes : participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
44.000	11.10	Participation aux frais de fonctionnement des cours organisés par les écoles japonaise, chinoise et coréenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	61	61	61	61	61
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	4	—	—	—
12.512	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	—	—	—
14.510	13.90	Gestion et entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes. Entretien des infrastructures publiques, des zones de verdure, des bassins de rétention et d'incendie, et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la viabilisation de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales.....	—	1.956	—	—	—
		Total de la section 05.0	59.712	64.246	64.818	65.437	66.533
		Section 05.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
11.005	01.32	Rémunération du personnel.....	18.511	19.875	20.462	21.020	21.815
11.070	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	31	32	33	33	33

05.1 — STATEC

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
11.100	01.32	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.130	01.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	19	14	10	10	10
12.000	01.32	Indemnités pour services de tiers	3	1	4	4	4
12.010	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10	9	5	6	6
12.020	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	10	9	10	10	11
12.120	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	960	950	970	980	1.000
12.121	01.32	Centrale des bilans	100	50	50	50	50
12.125	01.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	370	320	350	370	370
12.190	01.32	Frais de formation	65	60	70	70	75
12.192	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	20	25	20	22	22
12.260	01.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	570	570	570	590	600
12.270	01.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
12.300	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne et programmes de recherche concernant des sujets macro- économiques: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.300	2.350	2.400	2.450	2.500
12.302	01.32	Système INTRASTAT: développements informatiques et maintenance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	396	390	387	357	192
12.310	01.32	Recensement général de la population en 2021. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	875	2.890	525	260	255
12.320	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	440	310	295	295	295
24.010	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	350	355	360	365
33.011	11.00	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations.....	5	4	5	5	5

05.1 — STATEC

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.060	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales.....	6	5	6	6	6
41.010	01.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif STATEC Research	295	990	1.080	1.100	1.130
		Total de la section 05.1	26.486	30.405	28.807	29.198	29.944
		Section 05.2 — Conseil de la concurrence					
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	953	1.331	1.370	1.408	1.461
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	5	5	5	5
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.140	13.90	Frais de publicité et de sensibilisation.....	14	10	14	15	15
12.190	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	5	5	10	15	15
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	30	20	25	25	30
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	264	266	270	280	290
41.000	13.90	Participation financière à l'Autorité de concurrence du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 05.2	1.306	1.637	1.694	1.748	1.816
		Section 05.4 — Commissariat aux affaires maritimes					
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	1.793	1.690	1.740	1.788	1.855
11.131	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
41.050	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	300	300	250	250	250
		Total de la section 05.4	2.098	1.995	1.995	2.043	2.110

05.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		Section 05.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
11.005	09.00	Rémunération du personnel.....	5.328	5.687	5.854	6.014	6.242
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	8	7	8	9	9
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	7	6	7	9	9
12.010	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4	3	4	5	5
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	20	20	20	22	23
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	129	129	129	135	154
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	95	27	35	35	35
12.250	11.10	Frais de fonctionnement des laboratoires de l'ILNAS	93	211	124	163	179
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	97	80	97	99	100
12.270	11.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	890	900	950	1.000	1.030
12.300	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	19	19	24	24
12.301	11.10	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'ILNAS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	221	169	221	300	300
12.304	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	366	515	541	557	574
12.320	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du service de Métrologie: dépenses diverses.....	12	12	12	12	12
32.010	11.10	Contribution financière à des entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de métrologie ...	—	—	—	15	15

05.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.060	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	222	188	237	241	247
41.011	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	1.003	1.086	1.120	1.160	1.300
41.012	11.10	Contribution financière à l'Université du Luxembourg dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de Métrologie	15	15	15	15	15
41.013	04.60	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: Programme de recherche "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT"	211	211	211	211	211
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	28	—	—	—	—
		Total de la section 05.5	8.782	9.287	9.607	10.029	10.486
		Section 05.6 — Classes moyennes					
12.120	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	160	160	290	190	290
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	20	110	80	40	40
31.031	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	400	800	800	800
31.040	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
31.050	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	125	125	125	135	135

05.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
31.051	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50	50	55	60	65
31.052	11.40	Cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	4	4	4	4	4
32.016	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, de séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	305	310	315	320
33.000	11.40	Mise en place des mesures retenues dans le cadre du PAKT Pro Commerce, PAKT Pro Artisanat et Creative Industries Cluster Luxembourg, de même que les études, les réflexions et les actions en matière de complémentarité des sexes, en vue de soutenir et renforcer les entreprises luxembourgeoises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	1.150	1.150	1.150	1.150
41.000	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	2.150	2.150	2.150	2.150	2.150
41.002	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	130	115	120	130	130
41.004	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	60	50	60	60	60
41.005	13.90	Financement de projets d'optimisation au sein de la Chambre des Métiers.....	800	800	800	800	800
41.006	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxembourg for shopping"	500	650	400	400	400
Total de la section 05.6			6.049	6.119	6.394	6.284	6.394
Section 05.7 — Tourisme							
11.300	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.120	11.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.124	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du ministère du Tourisme. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.313	450	430	430	430
12.125	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	8	25	25	25
12.140	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.141	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	486	496	506	516
12.300	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	360	330	340	350	360
12.301	11.10	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: mise en place, loyers d'immeubles, charges locatives et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.302	13.90	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du cadre stratégique pour le développement du secteur touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	345	325	325	325
31.010	11.60	Organisation d'un concours: primes d'encouragement et de récompense destinées aux entreprises	45	—	—	—	—
33.011	08.10	Participation aux frais de gérance des musées de la région de la Moselle luxembourgeoise : Centre mosellan, musée A Possen et Schengen asbl.....	497	545	560	575	590
33.012	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	737	750	800	850	850
33.014	11.60	Participation aux frais de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg et de la Basilique d'Echternach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	67	68	69	70	70

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.019	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	15	15	20	20
33.021	11.60	Participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.973	3.085	3.204	3.285	3.348
33.028	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	85	85	—	—
33.029	11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	130	120	135	140	140
33.030	11.60	Frais en relation avec l'organisation de congrès et autres manifestations internationales à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	360	410	415	420	425
33.031	11.60	Organisation d'un concours: primes d'encouragement et de récompense destinées aux associations sans but lucratif....	15	—	—	—	—
35.010	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	200	400	400	400
41.000	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg for Tourism. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.000	4.372	4.382	4.400	4.450
41.001	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg Convention Bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	1.000	1.010	1.020	1.030
43.001	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	80	50	70	70	70
43.004	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	25	25	25

A 1063 - 91

06.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
06 — MINISTÈRE DE LA SECURITE INTERIEURE							
Section 06.0 — Dépenses générales							
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	1.745	1.782	1.834	1.884	1.956
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	3	6	5	5
12.010	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	27	20	21	22
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	3	3	4	4
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	300	*	*	*
12.230	03.20	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	6
12.250	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	131	190	131	132	133
35.060	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	85	85	85	85	85
35.061	03.20	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500
Total de la section 06.0			6.499	6.900	6.588	6.641	6.715
Section 06.1 — Police grand-ducale							
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	205.380	228.463	235.203	241.624	250.757
11.080	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	46	47	48	49	64

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
11.090	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	52	52	53	53	53
11.100	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	1.300	1.300	1.300	1.420	1.550
11.120	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	175	165	175	190	190
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	42	66	67	68	69
11.131	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	455	71	455	460	465
11.141	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	108	130	131	132
11.150	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	820	800	830	835	840
11.300	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	91	120	120	120
12.000	03.20	Indemnités pour services de tiers	40	39	40	52	54
12.010	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	440	440	440	445	450
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.703	2.753	2.803	2.853	2.903
12.023	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.030	3.894	3.949	4.034	4.135
12.070	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.325	3.539	3.870	3.870	4.050
12.071	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.001	1.146	1.273	1.286	1.286
12.072	03.20	Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	30	474	818	868
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	53	100	100	100

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.121	03.20	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	1.903	1.287	1.100	649
12.190	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	900	900	1.000	1.100	1.200
12.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	30	45	46	47
12.260	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.918	3.600	3.642	3.491	2.781
12.261	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.350	5.168	5.318	5.418	5.668
12.270	03.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.524	10.035	10.212	10.377	10.547
12.301	03.20	Acquisition de petits matériels de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	384	10	50	50	50
12.303	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	76	28	76	76	76
12.310	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	55	43	55	60	62
12.320	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	41	40	41	43	45
12.321	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.330	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	52	52	52	53	54
12.350	03.20	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.796	2.114	2.014	2.119	2.391
12.360	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230	347	352	357	362

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600	13.90	Indemnités d'habillement	2	—	—	—	—
12.803	13.90	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales.....	45	—	—	—	—
12.850	13.90	Frais de d'armement et munitions.....	—	176	—	—	—
		Total de la section 06.1	243.729	267.502	275.474	282.698	292.018
		Section 06.2 — Inspection générale de la Police grand- ducale					
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	3.803	4.704	4.843	4.975	5.163
12.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	135	149	151	146	143
		Total de la section 06.2	3.938	4.853	4.993	5.121	5.306
		Total du département 06	254.165	279.255	287.056	294.460	304.039

07.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
07 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 07.0 — Justice							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	7.768	8.207	8.450	8.680	9.008
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	4	5	5	5
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	3	2	3	3	3
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	193	50	25	25	25
12.012	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260	260	260	220	220
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	2	3	3	3
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	7	18	12	12	12
12.120	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	232	468	101	55	55
12.130	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	19	15	15	15	15
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	75	75	75	75
12.190	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	220	220	220	220	150
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4	13	13	13	13
12.230	03.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	57	67	15	15	15
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	76	82	85	85	85

07.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.303	03.10	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	290	290	290	290	290
12.305	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	1	1
12.310	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
12.311	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	156	160	165	170
33.010	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales.....	2	18	8	8	8
33.011	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus	3	3	3	3	3
34.050	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035
34.070	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	5	5	5	5	5
34.090	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	500	500	500	500
35.060	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	40	40	40	40	40
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.512	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9	—	—	—	—
12.810	13.90	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire	—	4	—	—	—
12.811	13.90	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice	—	2	—	—	—
Total de la section 07.0			11.180	11.834	11.621	11.772	12.035

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 07.1 — Services judiciaires							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	83.358	84.965	87.472	89.860	93.256
11.080	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
11.100	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	72	70	72	72	72
11.133	03.10	Indemnités pour services extraordinaires: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11	11	11	11	11
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	10	10	10	10	10
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	62	62	62	62	62
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.954	4.247	4.311	4.354	4.398
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	61	33	61	62	63
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	305	305	305	310	316
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	49	49	49	50	51
12.050	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.372	2.403	2.439	2.463	2.488
12.125	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	585	585	644	644
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	156	130	132	134	136
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	38	10	11	12	13

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	648	620	625	630	635
12.270	03.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.909	1.989	1.909	1.918	1.928
12.300	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.175	9.175	9.175	9.210	9.376
12.301	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	95	49	95	97	98
12.302	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110	138	140	142	143
12.305	03.20	Méthodes particulières de recherches; frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - de la traite des êtres humains - de la protection et de la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.310	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
12.330	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	18	16	16	16	17
12.335	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	30	30	31	31
33.000	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif).....	880	880	880	880	880
33.001	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	63	125	125	125	125
33.002	13.90	Frais de fonctionnement de la médiation civile et commerciale. (Crédit non limitatif).....	—	95	95	95	95
34.090	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	125	125	127	128	129
34.091	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	90	90	91	92	94

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	40	20	20	20	20
44.000	13.90	Dotation pour le bureau de gestion et de recouvrement des avoirs. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	*	—	—	—
12.500	03.10	Indemnités pour services de tiers	*	2	—	—	—
12.501	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiateurs	—	*	—	—	—
12.510	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
12.800	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales.....	145	56	—	—	—
12.835	13.90	Achats de biens et services spécifiques.....	1	—	—	—	—
33.500	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch	—	83	—	—	—
Total de la section 07.1			112.289	113.385	115.859	118.437	122.101
Section 07.2 — Administration pénitentiaire							
11.005	03.30	Rémunération du personnel.....	40.433	45.265	46.600	47.873	49.682
11.100	03.30	Direction: Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	379	211	215	216	219
11.110	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.111	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	03.30	Direction: Gratifications pour croix de service	24	38	39	39	40
11.130	03.30	Direction: Indemnités pour services extraordinaires	18	56	56	20	20
12.000	03.30	Direction: Indemnités pour services de tiers	6	6	6	6	6

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.010	03.30	Direction: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	2	2	2
12.011	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	17	17	17	17	18
12.012	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	7	7	7	7	7
12.020	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	16	16	16	16	17
12.021	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	25	23	25	26	26
12.022	13.90	Direction: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs....	2	2	2	2	2
12.040	03.30	Direction: frais de bureau	3	9	9	9	9
12.041	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	34	28	34	35	35
12.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	13	11	13	13	13
12.050	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	432	379	432	439	447
12.051	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	10	13	13	13
12.052	03.30	Direction: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	6	6	6	6	6
12.060	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	60	56	60	61	62
12.061	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications.....	15	11	15	15	16
12.070	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	157	123	165	170	170
12.080	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	235	235	235	235	239
12.081	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	50	48	50	51	52

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.082	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.630	1.496	1.630	1.656	1.686
12.083	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	370	399	370	376	382
12.084	13.90	Direction: exploitation et entretien;dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13	20	20	21	21
12.125	03.30	Direction: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	100	50	51
12.141	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	100	100	100	100
12.150	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.950	3.876	3.950	4.155	4.230
12.151	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	740	699	740	744	750
12.152	13.90	Direction : frais d'expertise et de psychothérapies au profit des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	83	85	85	86
12.190	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Formation du personnel .	119	150	160	170	180
12.191	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	165	133	165	174	177
12.192	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich:Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	31
12.210	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.529	1.380	1.529	1.585	1.614
12.211	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	195	152	195	198	202
12.212	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Epicerie des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.050	1.050	1.050	1.067	1.086

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.250	03.30	Frais de mise en place du Centre pénitentiaire Uerschterhaff. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14	44	11.824	11.824	18.089
12.260	13.90	Direction: Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	182	50	51	51
12.310	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	210	210	210	213	217
12.311	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	300	285	300	305	310
12.312	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich:Entretien des détenus; habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	40	40	40	41	41
12.313	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; menues dépenses de ménage; dépenses diverses	48	48	48	49	50
12.320	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	240	238	240	243	248
12.321	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	187	166	187	179	183
12.330	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg et aux Hôpitaux Robert Schuman. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83	82	83	84	85
12.331	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.964	6.797	6.750	6.750	6.750
12.332	13.90	Direction : Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	—	21	8	8	8
12.335	13.90	Direction : Frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif).....	—	6	6	6	6
12.340	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.350	03.30	Centre pénitentiaire Luxembourg: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	102	93	102	74	75
12.351	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	11	11	11	11	11
12.352	13.90	Direction: Acquisition de croix de service.....	10	*	*	10	*
12.370	03.30	Direction: Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.163	1.122	1.163	1.175	1.195
33.000	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	502	533	558	576	597
34.090	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	1.350	1.356	1.356	1.400	1.450
34.091	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	355	244	244	244	244
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
12.540	13.90	Frais de bureau	—	*	—	—	—
12.651	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service	1	—	—	—	—
12.691	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	*	—	—	—	—
12.821	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières	—	1	—	—	—
12.831	03.30	Remboursement au CHL et au CHNP des frais découlant de l'organisation des services de soins au CPL	344	4	—	—	—

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.850	13.90	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service.....	—	*	—	—	—
		Total de la section 07.2	63.711	67.657	81.321	82.925	91.310
		Section 07.3 — Juridictions administratives					
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	4.705	4.886	5.031	5.168	5.363
11.100	03.10	Indemnités d'habillement	1	*	*	*	*
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	427	431	431	431	431
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	179	179	179	179	179
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	15	15	16	17
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	70	240	240	240
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	5	5	5	5	5
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	117	111	118	119	120
12.300	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	3	4	3	4	4

07.3 — Juridictions administratives

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
		Total de la section 07.3	5.703	5.713	6.034	6.173	6.371
		Total du département 07	192.884	198.589	214.835	219.308	231.817

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
08 — MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE							
Section 08.0 — Fonction publique.- Dépenses diverses							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	5.667	5.558	5.722	5.878	6.101
11.006	01.33	Rémunération du personnel détaché hors de l'Etat luxembourgeois.....	727	715	736	757	785
11.020	01.33	Indemnités des élèves et étudiants.....	1.350	1.500	1.500	1.500	1.500
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	80	64	84	84	84
11.130	01.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	400	400	400	400
11.150	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55	55	55	55	55
11.170	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	90	90	90
11.310	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	104.955	129.975	196.670	264.720	337.880
11.311	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.312	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
11.313	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.001	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	33	19	19	19	19
12.010	01.33	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.012	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	65	65	65	65
12.050	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	25	25	25	25	25
12.110	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	540	340	470	420	280
12.190	01.33 01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel...	—	180	120	180	121
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	35	35	35	35
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	9	17	17	17	17
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	151	151	151	151	151
33.000	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.500	3.310	3.410	3.474	3.565
34.010	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.882	2.916	2.916	2.916	2.916
34.080	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	3.100	2.800	2.800	2.800	2.800

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.000	01.33	Subside à la Chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau.....	37	37	37	37	37
41.001	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics.....	140	—	—	—	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	01.33	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	6	—	—	—
11.650	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires	—	13	—	—	—
		Total de la section 08.0	123.886	148.303	215.354	283.654	356.956
		Section 08.1 — Pensions					
11.051	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants.....	*	—	—	—	—
11.130	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	39	50	50	50	50
12.150	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
93.000	01.33 12.20	Alimentation du Fonds de pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	616.917	660.634	699.723	730.554	757.877
		Total de la section 08.1	616.961	660.689	699.778	730.609	757.932
		Section 08.2 — Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État					
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	9.422	10.465	10.773	11.068	11.486

08.2 — CGPO

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.010	01.33	Frais de route et de séjour	4	4	4	4	4
12.030	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	638	512	638	638	638
12.140	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	250	200	200	200	200
12.250	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif)	120	120	120	120	120
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	38	38	38	38	38
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
12.300	01.33	Frais liés aux procédures de recrutement et à la sélection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	371	400	400	400
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	2	—	—	—
		Total de la section 08.2	10.875	11.716	12.177	12.471	12.889
		Section 08.3 — Institut National d'Administration Publique					
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	3.737	3.940	4.056	4.167	4.324
11.130	01.33	Direction de l'institut et indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	384	379	379	379	379
12.000	01.33	Service de tiers: frais de formation et d'études, frais de perfectionnement et de stage à l'étranger, frais d'organisation et de formations. (Crédit sans distinction d'exercice)	906	886	886	886	886
12.122	01.33	Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.066	950	794	713	750
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	53	51	51	51	51

08.3 — Institut National d'Administration Publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
		Total de la section 08.3	6.166	6.226	6.187	6.216	6.411
		Section 08.4 — Sécurité dans la fonction publique					
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	866	1.245	1.282	1.317	1.366
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	4	6	6	7
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	2	2	2	2	2
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	8	4	4	4	4
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.120	01.34	Frais d'experts et d'études, frais d'échantillonnage et d'analyse par un laboratoire dans le cadre de la surveillance des exigences réglementaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	80	40	20	10
12.190	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	15	16	17	18	18
12.200	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	165	165	165	167	167
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	18	15	20	21	21
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	5	1	1	1	1
		Total de la section 08.4	1.239	1.535	1.541	1.560	1.600
		Section 08.6 — Service médical. - Dépenses diverses					
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	1.350	1.454	1.497	1.538	1.596
12.000	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	15	15	15	15	15

A 1063 - 112

09.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
09 — MINISTÈRE DE L'INTERIEUR							
Section 09.0 — Dépenses générales							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	8.362	8.959	9.223	9.475	9.833
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	3	3	3	3	3
12.010	01.10	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	26	26	26	26
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36	36	36	36	37
12.110	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	50	*	*	*
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	170	80	45	45	45
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif).....	—	17	15	15	15
12.140	01.10	Frais de sensibilisation et d'information dans le cadre de la directive SEVESO. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	20	20	20	20
12.141	01.10	Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information	150	120	135	150	150
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	35	40	40	40
12.260	01.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	55	65	65	65
12.270	01.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	15	85	85	85	85

09.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.301	01.10	Services d'incendie et secours: secours dans le cadre de catastrophes naturelles et en cas d'assistance internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 09.0			8.901	9.489	9.697	9.964	10.323
Section 09.1 — Finances communales							
43.000	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	992	992	992	992	992
43.002	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays	36	36	36	36	36
43.003	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	17.104	18.269	19.164	20.042	21.157
43.004	08.20	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
43.010	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
43.011	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.500	1.500	1.500	1.500	1.500
93.000	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: dotation complémentaire. (Crédit non limitatif).....	868.400	823.634	901.837	978.179	1.056.374
93.002	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif).....	373.984	356.816	385.205	412.300	438.228
93.003	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	13.600	13.600	13.800	14.000	14.200
93.004	13.90	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: produit de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif).....	43.302	46.983	47.392	47.801	48.210
Total de la section 09.1			1.319.967	1.261.879	1.369.976	1.474.900	1.580.746

09.3 — Caisse de prévoyance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 09.3 — Caisse de prévoyance							
42.000	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	57.500	57.527	59.900	61.500	63.161
42.002	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.015	5.000	4.950	4.900	4.950
Total de la section 09.3			62.515	62.527	64.850	66.400	68.111
Section 09.5 — Incendie et Secours							
12.152	03.50	Frais résultant de missions ne tombant pas sous le champ d'application de la convention en vigueur entre l'asbl Luxembourg Air Rescue et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
31.050	03.50	Subside à l'asbl Luxembourg Air Rescue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	735	1.000	1.000	1.000	1.000
33.000	03.40	Subvention extraordinaire à la Fédération nationale des pompiers du Grand-Duché.....	—	—	—	*	—
33.010	03.40	Subvention à la Commission des jeunes pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
33.012	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
33.013	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	240	240	240	240
33.020	03.40	Subvention à l'Amicale des vétérans du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	15
35.040	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Sismologique Euro-Méditerranéen). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1

09.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.060	03.50	Frais résultant d'assistance au et du Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux et du mécanisme de protection civile de l'Union. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
41.001	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours. (Crédit non limitatif).....	23.002	26.042	26.000	26.000	26.000
41.002	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	3.069	5.805	4.987	5.103	5.220
41.003	03.50	Réaffectation à l'établissement public "Corps grand-ducal d'incendie et de secours" du produit de l'impôt spécial à charge des assureurs. (Crédit non limitatif).....	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
41.004	01.10	Réaffectation à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45.184	43.997	47.366	50.338	53.267
43.000	03.40	Subventions engagées pour équipements courants au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	—	—
Total de la section 09.5.....			77.292	82.146	84.655	87.744	90.789
Total du département 09.....			1.468.675	1.416.041	1.529.178	1.639.007	1.749.969

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
10 et 11 — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 10.0 — Dépenses générales							
11.005	04.00	Rémunération du personnel.....	28.752	32.927	33.899	34.824	36.141
11.060	04.00	Cotisations sociales des élèves majeurs fréquentant les établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général et le centre national de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	41
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	115	115	117	118	120
12.001	Divers codes	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	107	106	108	109	111
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	67	56	56	56	56
12.012	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	109	150	152	155
12.020	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	21	18	21	21	22
12.090	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.130	2.130	2.335	2.358	2.381
12.110	04.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	125	100	100	100	100
12.121	04.00	Bureau de coordination des politiques éducatives: frais d'experts et d'études.....	5	*	*	*	*
12.190	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	6	*	*	*	*

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.260	04.00	Directions de région de l'enseignement fondamental: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.261	04.00	Frais de publication, d'information et de sensibilisation : dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.701	1.500	1.500	1.500	1.500
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.930	22.922	23.266	23.499	23.734
12.301	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif).....	32	71	25	25	25
12.302	Divers codes	Maison de l'Orientation: dépenses de fonctionnement.....	130	104	130	132	134
12.303	04.01	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	92	103	92	93	95
12.304	04.00	Observatoire national de la qualité scolaire: dépenses de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	650	298	284	223	136
12.305	Divers codes	Mise en place de l'accueil virtuel de la Maison de l'Orientation: part nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	29	*	*	*	*
12.306	04.00	Commissaire à la langue luxembourgeoise: dépenses de fonctionnement	25	10	10	10	10
12.307	04.00	Centre pour le luxembourgeois; dépenses de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	433	500	500	500	500
12.308	04.00	Service de médiation de l'Education nationale: dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23	23	24	24	24
12.315	04.00 02.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	209	200	231	233	236
32.020	04.00	Congé de représentation des parents: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	16	16	16	17
33.000	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.461	1.982	4.461	4.574	4.717

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.001	04.00	Participation financière de l'État à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté. (Crédit non limitatif)	1.000	975	975	975	975
33.002	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général aux services téléinformatiques.....	725	725	725	750	775
33.003	06.32	Promotion des sciences et des technologies auprès des jeunes	3.235	2.935	2.979	3.009	3.039
33.004	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement du centre d'éducation interculturelle-ikl	—	115	122	123	125
33.012	04.00	Subside à la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL) pour la réalisation de la campagne "Hello Future"..	89	89	89	89	89
33.013	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	154	151	154	156	159
33.014	04.10	Participation aux frais de fonctionnement de la FAPEL	70	19	70	72	73
33.015	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEL	230	225	254	256	259
33.016	04.12	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEP	345	590	599	605	611
33.017	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORE chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	340	340	463	492	545
35.011	04.20	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Ecoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.467	1.467	1.667	1.867	2.067
35.060	04.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	58	51	58	59	60
41.010	04.33 04.34	Dotation au Centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire classique et secondaire général	374	370	374	380	387
41.052	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.349	7.635	7.952	8.032	8.112
Total de la section 10.0			70.670	79.019	83.846	85.474	87.529

10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	5.493	6.950	7.155	7.350	7.628
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif).....	4.071	4.071	4.071	4.136	4.210
Total de la section 10.1			9.564	11.020	11.225	11.486	11.838
Section 10.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	8.430	9.266	9.539	9.800	10.170
11.130	04.01	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	828	786	801	806	818
12.130	04.01	Gratuité des livres scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.540	8.620	13.540	13.800	14.062
41.050	04.01	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	5.190	4.858	5.190	5.370	5.363
Total de la section 10.2			27.988	23.530	29.070	29.776	30.413
Section 10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	2.595	2.944	3.031	3.114	3.232
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	9	7	9	9	9
12.000	04.10	Indemnités pour services de tiers	56	72	74	74	75
12.002	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général: indemnités pour services de tiers.....	47	—	—	—	—
12.010	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9	6	9	9	9

10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.191	04.10	Formation continue du personnel des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaire et du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires	47	41	42	42	42
12.260	04.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	30	28	30	30	31
12.300	04.10	Frais divers en relation avec l'encadrement psychopédagogique des élèves	31	29	31	31	32
34.061	04.32	Subventions aux ménages à faible revenu et subvention du maintien scolaire. (Crédit non limitatif).....	7.657	7.275	7.384	7.458	7.533
41.010	04.10	Projets de recherche avec l'Université du Luxembourg: élaboration et évaluation du test "SKIL" et évaluation de projets pédagogiques mis en place par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	82	73	82	82	82
Total de la section 10.3			10.562	10.476	10.690	10.849	11.044
Section 10.4 — Enseignement musical							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	433	407	419	431	447
11.130	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.000	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	11	12	14	15
12.001	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	8	—	—	—	—
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.080	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	1	1	1	1	1
12.190	08.00	Formation continue des enseignants, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation, dépenses diverses.....	3	9	10	11	12
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	6	3	6	6	6
33.000	08.00	Convention avec l'École de musique de l'Union Grand-Duc Adolphe.....	65	65	65	65	65

10.4 — Enseignement musical

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.001	08.00	Convention avec l'Association des écoles de musique du Grand-Duché de Luxembourg.....	15	15	15	15	15
34.060	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet.....	20	10	10	10	10
34.090	08.00	Subventions diverses aux ménages, subsides au minerval de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	186	200	203	207
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
41.010	08.00	Convention avec l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte".....	200	210	210	260	285
43.000	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical.....	17.104	18.269	19.164	20.042	21.157
Total de la section 10.4.....			18.066	19.186	20.113	21.058	22.221
Section 10.5 — Etablissements privés d'enseignement							
44.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	109.419	115.229	116.168	116.880	118.585
Total de la section 10.5.....			109.419	115.229	116.168	116.880	118.585
Section 10.6 — Service des restaurants scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	7.741	7.664	7.890	8.106	8.412
11.060	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	93	123	47	47	48
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	7	7	7	7
41.050	04.10 02.00	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires.....	14.581	14.750	15.000	15.000	15.000
41.051	04.10	Dotation dans l'intérêt de Restopolis - Services pour l'exploitation et l'entretien de bâtiments du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	1.657	2.100	2.750	2.750	2.750

10.6 — Service des restaurants scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.052	04.10	Dotation supplémentaire au Service des restaurants scolaires résultant d'aléas de fonctionnement non maîtrisables sur les sites existants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	2.000	2.250	2.250	2.250
		Total de la section 10.6	24.080	26.645	27.944	28.160	28.467
		Section 10.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques					
11.005	04.52	Rémunération du personnel.....	70.374	75.508	77.735	79.857	82.876
11.060	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.100	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	21	21	21	21
11.130	04.52	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13	7	7	7	8
11.150	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	97	97	99	99	101
12.000	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	50	125	128	130	131
12.010	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	12	11	12	12	12
12.012	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	51	49	51	52	53
12.140	13.90	Développement et mise en oeuvre d'une stratégie de sensibilisation et d'information sur la situation et l'inclusion des élèves à besoins spécifiques et des enfants, jeunes et adultes handicapés	—	20	50	50	50
12.190	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	100	122	123	124
12.253	04.52	Centre pour le développement moteur et corporel: frais d'exploitation courants	121	110	123	124	125
12.262	04.52	Centre pour le développement socio-émotionnel: frais d'exploitation courants	267	210	233	236	238

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.273	04.52	Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme: frais d'exploitation courants	111	110	113	114	115
12.274	04.52	Centre pour le développement des apprentissages: frais d'exploitation courants	150	130	143	145	146
12.275	04.52	Centre pour le développement intellectuel: frais d'exploitation courants	809	790	821	829	837
12.276	04.52	Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces: frais d'exploitation courants	61	55	62	62	63
12.277	04.52	Commission nationale d'inclusion: frais d'exploitation courants	17	13	17	17	18
12.278	04.52	Agence de transition à la vie active: frais d'exploitation courants	30	18	30	30	31
12.280	04.52	Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	33	24	33	34	34
33.000	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des enfants et jeunes à besoins spécifiques dans des institutions spécialisées au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	38	39	38	39	39
33.003	06.34	Participation de l'État aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage.....	—	36	36	36	37
33.010	06.34	Subsides aux associations s'occupant des enfants et jeunes à besoins spécifiques	2	1	2	2	2
34.010	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'élèves à besoins spécifiques	8	6	8	8	8
35.010	04.52	Contribution à l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive	17	17	17	17	18
35.011	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires auprès de la communauté germanophone de Belgique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.100	1.174	1.100	1.118	1.138
35.020	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	862	820	862	876	892

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.021	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires à l'étranger à la demande des instances autres que la commission nationale d'inclusion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	427	427	427	434	442
41.010	04.52	Conventions avec l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	360	421	421	421	421
41.050	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives	537	537	537	545	555
41.051	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre des compétences relatives à la vue.....	190	190	190	193	197
44.000	04.52	Caritas Jeunes et Familles asbl: participation de l'État aux frais de fonctionnement du service "Dys-Positiv".....	650	790	802	810	818
44.004	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt d'élèves à besoins spécifiques	58	57	58	59	60
44.007	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'asbl "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	1.303	1.550	1.584	1.600	1.616
44.008	04.52	"Lëtzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement.....	1.533	2.225	2.271	2.293	2.316
44.009	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	495	488	497	500	508
Total de la section 10.7			79.916	86.176	88.650	90.894	94.049
Section 10.8 — Service de la formation des adultes							
11.005	04.30	Rémunération du personnel.....	7.270	8.022	8.259	8.484	8.805
11.060	04.53	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	29	41	44	44	44
11.130	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	450	418	426	428	435
33.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.070	1.250	1.269	1.281	1.294

10.8 — Service de la formation des adultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.002	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement de cours d'instruction de base et d'insertion: conventions avec les associations organisatrices	343	350	355	359	362
33.003	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateurs en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	140	98	140	141	144
41.050	04.53	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service de la formation des adultes. (Crédit non limitatif)	253	760	780	789	804
43.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	670	661	671	678	684
Total de la section 10.8			10.225	11.600	11.943	12.204	12.573
Section 10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental							
11.005	04.20	Rémunération du personnel.....	32.498	48.632	50.067	51.434	53.378
11.131	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	77	78	78	80
11.132	04.20	Indemnités dans l'intérêt de la collaboration aux travaux du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.348	1.038	1.058	1.064	1.080
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif)	110	140	142	144	146
12.190	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	12	11	12	12	12
12.260	04.20	Directions de région: frais d'exploitation courants	347	327	327	327	327
12.275	04.20	Collège des directeurs de région: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	11	—	—	—
Total de la section 10.9			34.398	50.239	51.687	53.063	55.027

11.0 — Enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 11.0 — Enseignement fondamental							
11.005	04.20	Rémunération de personnel.....	672.292	676.175	696.123	715.127	742.159
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260	240	244	246	248
11.133	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.400	4.300	4.382	4.408	4.474
12.000	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	25	24	24	25	25
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	15	9	15	15	16
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	*	30	—	30
12.303	04.20	Promotion de la lecture: frais divers.....	4	—	—	—	—
12.304	04.20	Election des délégués du personnel enseignant à la comission scolaire nationale: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	—	—	—	12
12.305	04.20 02.00	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	348	185	185	185	185
32.020	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.001	04.00	Participation de l'État aux frais du centre de documentation et d'animation interculturelles-lkl (C.D.A.I.C.)	12	—	—	—	—
33.003	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage.....	52	—	—	—	—
33.004	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association MUSEP asbl.....	10	10	5	5	5
33.005	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école".....	3	3	3	3	3
41.050	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	239	235	239	243	247

11.0 — Enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.053	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement primaire international et européen aux établissements d'enseignement public.....	869	869	869	883	899
43.000	04.20 02.00	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.493	1.178	1.200	1.207	1.225
43.001	04.20	Remboursement aux communes des frais d'entretien des locaux occupés par les classes spécialisées de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.002	04.20	Participation aux frais liés à la prestation des cours de natation par des instructeurs de natation dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	450	430	508	513	518
43.008	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	360	600	660	666	673
43.009	04.12	Participation aux frais liés à la prestation des cours de musique par des chargés d'enseignement musical dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	100	102	103	104
Total de la section 11.0			680.831	684.359	704.586	723.628	750.821
Section 11.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général							
11.005	04.33	Rémunération du personnel.....	687.528	713.896	734.956	755.020	783.560
11.100	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70	69	70	71	72
11.130	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.135	1.502	1.531	1.540	1.563
11.132	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26.000	22.374	22.799	22.936	23.280
11.150	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	820	820	836	841	853

11.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.010	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	86	110	112	114
12.190	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	6	*	6	6	6
12.300	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	2	7	7	7
24.000	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18	18	18	18	18
32.010	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire général en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.645	1.011	1.645	1.661	1.690
33.000	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: subside de l'Etat aux frais de secrétariat	31	30	31	31	32
35.010	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen- Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	533	540	548	554	559
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement d'un hôtel- restaurant d'application. (Crédit non limitatif).....	—	—	50	50	25
41.085	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général	21.548	21.000	21.315	21.528	21.743
41.086	04.34	Dotation dans l'intérêt de la participation à l'exposition universelle de 2020 à Dubaï	148	—	—	—	—
Total de la section 11.1			740.599	761.350	783.922	804.376	833.524
Section 11.2 — Institut national des langues							
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	14.882	16.789	17.285	17.756	18.428
11.100	04.53	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1

11.2 — Institut national des langues

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
11.130	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	61	62	62
		Total de la section 11.2.....	14.942	16.850	17.346	17.818	18.491
		Section 11.3 — Service de la formation professionnelle					
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	16.524	18.398	18.940	19.457	20.193
11.060	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base et indemnités pour apprentis dans le cadre de la formation professionnelle initiale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	460	1.000	1.019	1.025	1.040
11.100	04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.130	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	710	764	769	780
11.150	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	398	425	458	461	468
12.000	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	600	662	666	676
12.001	04.34	Prise en charge des frais pour formations prestées par des tiers dans le cadre du programme officiel de la formation professionnelle et indemnités pour formateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	505	450	457	461	466
12.305	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	170	203	205	27
31.020	04.32	Participation aux frais de formation des apprenants dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	85	220	259	261	264
32.010	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	49.000	45.349	49.000	49.490	50.331
32.011	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation et d'apprentis de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	750	8.750	761	769	777

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
32.020	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.500	10.500	10.700	10.764	10.925
32.021	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.650	2.675	2.726	2.742	2.783
33.001	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et à la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.005	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	91	91	95	96	97
34.051	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	851	868	873	886
34.052	04.34	Primes d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.800	4.786	4.877	4.906	4.980
41.001	04.34	Participation aux frais d'organisation de la formation professionnelle et des cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la Chambre des métiers	1.575	2.100	2.571	2.596	2.622
41.002	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.648	1.600	1.678	1.689	1.713
41.004	04.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat de Worldskills Luxembourg	66	43	44	44	44
41.005	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la révision du brevet de maîtrise	105	88	88	88	88
41.006	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la réforme du brevet de maîtrise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	1.425	1.425	1.425	1.425
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	2.199	2.350	2.588	2.614	2.640

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.050	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif).....	2.040	2.300	2.832	2.860	2.889
		Total de la section 11.3.....	96.197	104.881	103.015	104.263	106.115
		Section 11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales					
10.000	06.36	Dotation au profit de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	140	145	148	152
12.124	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	310	308	318	325	335
12.250	06.36	Mise en place de l'observatoire de l'enfance et de la jeunesse.....	80	*	*	*	*
12.300	06.32	Promotion et soutien du bien-être des enfants et des jeunes: Droits de l'enfant, intégration sociale, développement personnel; dépenses diverses.....	30	45	*	*	*
12.301	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique des services socio-éducatifs des lycées.....	15	18	18	18	18
12.310	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance.....	143	143	148	151	155
31.040	06.36	Participation de l'Etat aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	179.000	202.500	209.385	213.782	220.196
31.041	06.36	Participation de l'Etat aux frais de formations continues organisées par des organismes de formation agréés et conventionnés, gérés par des entreprises commerciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
32.010	06.36	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	88	*	*	*
33.000	06.36 02.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.845	19.264	19.919	20.337	20.947

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.001	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.382	1.400	1.474	1.504	1.550
33.003	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.633	14.650	16.034	16.391	18.869
33.004	06.36	Droits de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans l'intérêt de la promotion des droits de l'enfant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	133	138	141	145
33.008	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis dans des structures de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.698	4.129	4.280	4.323	4.366
33.023	06.32	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.026	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	107	105	107	107	107
33.032	06.32	Participation de l'Etat aux frais de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	93	96	98	101
33.034	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes. (Crédit non limitatif).....	180	110	186	190	196
33.037	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un accompagnement aux structures en place dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.366	7.402	7.543	7.588	7.702
33.038	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	156.800	202.500	209.385	213.782	220.196
33.040	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	250	250	250	250
33.041	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.044	17.900	18.942	19.749	19.749

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.042	06.32	Participation aux frais de loyer des organismes intervenant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.043	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de convention: foyers d'accueil de type "mère SOS". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.997	2.800	3.143	3.209	3.306
33.044	06.32	Participation de l'Etat aux frais de la mise en place des centres de prise en charge socio-éducative intense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.238	9.100	10.474	10.694	12.154
33.045	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des projets innovateurs dans le domaine de l'Aide à l'enfance et à la famille "AEF". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
34.090	06.32	Participation de l'Etat aux assistants parentaux dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.639	16.000	16.000	16.000	16.000
41.010	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'établissement public Centre national de Prévention des Addictions - CNAPA.....	—	126	240	245	253
41.011	06.32	Renforcement des capacités du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi: collaboration avec les instituts de recherche dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55	*	*	*	*
41.012	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	502	502	552	552	552
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	572	559	578	590	608
43.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90.000	100.000	103.400	105.571	108.739
43.006	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un accompagnement aux structures en place dans le secteur communal de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	220	225	232
43.020	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.214	1.268	1.130	1.130	1.130

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
33.500	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes	—	75	—	—	—
33.534	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes	—	14	—	—	—
		Total de la section 11.4	516.280	601.622	624.104	637.100	658.006
		Section 11.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse					
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	9.602	11.449	11.786	12.108	12.566
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	40	33	40	40	41
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	85	74	85	86	87
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	13	20	20	21
12.150	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	115	53	115	117	119
12.250	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	569	568	577	582	588
12.251	06.32	Service National "Treff-Punkt": frais d'exploitation, dépenses diverses	255	255	255	259	264
12.254	06.32	Frais relatifs à des interventions auprès d'enfants et de leurs familles, à des consultations, à des interventions d'experts, à la formation continue à des projets innovateurs, à la collaboration avec les professionnels et services de santé mentale, à des colloques, séminaires, dépenses diverses	41	33	34	34	34
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	321	321	321	321	321
34.010	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat.....	14	14	14	14	14

11.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.751	06.32	Service National "Treff-Punkt": frais d'exploitation, dépenses diverses	3	—	—	—	—
		Total de la section 11.5	11.066	12.813	13.247	13.583	14.056
		Section 11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	14.480	16.775	17.270	17.742	18.412
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	15
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	12	9	12	12	13
11.131	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	88	52	88	89	91
12.001	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'encouragement	15	4	15	15	16
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	14	14	14	14	14
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	3	5	5	5
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83	83	83	84	86
12.151	06.32	Frais d'hospitalisation, frais de traitements médicaux et frais pharmaceutiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	157	110	157	160	162
12.210	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	251	251	251	255	259
12.252	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie et en faveur du bien-être des jeunes du centre socio-éducatif et frais divers.....	16	16	16	17	17
12.254	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: frais d'exploitation et frais divers	550	539	550	559	569
12.260	06.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	19	18	19	19	20

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	470	493	500	505	510
12.300	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	104	101	104	106	108
34.090	06.32	Transport des élèves des centres socio-éducatifs de Dreibern et de Schrassig. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	750	700	711	718	725
Total de la section 11.6			17.030	19.182	19.810	20.314	21.021
Section 11.7 — Office national de l'enfance							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	5.888	6.674	6.870	7.058	7.325
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	70	71	72	72
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	14	14	14	14
12.110	06.32	ONE: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	8	8	8	8
12.150	06.32	ONE: frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.250	06.32	Frais d'exploitation courants	68	60	61	62	62
12.251	06.32	Frais d'exploitation courants des guichets régionaux ONE ..	45	46	47	47	48
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	82	105	107	108	109
33.001	02.00	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1, 6, 8 et 9 pour des mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.575	5.143	5.318	5.429	5.592

11.7 — Office national de l'enfance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65.053	60.400	62.454	63.765	65.678
33.008	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.570	5.795	5.992	6.118	6.301
33.009	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27.611	32.527	33.633	34.339	35.369
34.011	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.217	7.260	7.507	7.664	7.894
34.012	06.32	Contribution aux mesures d'accueil à l'étranger de mineurs ou de jeunes adultes en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.376	11.365	11.751	11.998	12.245
Total de la section 11.7			125.610	129.466	133.832	136.683	140.719
Section 11.8 — Service national de la jeunesse							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	13.937	15.543	16.002	16.439	17.060
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	6	11	11	11
33.010	06.32	Participation aux frais des projets "Go". (Crédit sans distinction d'exercice).....	143	100	102	103	104
34.012	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	13	13	13	13
34.061	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	330	292	296	299	302
41.050	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse.....	7.495	7.328	7.546	7.621	7.697
41.051	06.32	Dotation dans l'intérêt des programmes soutenant les jeunes dans la transition vers la vie active. (Crédit non limitatif).....	2.815	2.860	2.903	2.932	2.961
41.052	06.32	Dotation dans l'intérêt de la formation continue organisée par le Service National de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	—	1.152	4.000	4.000	4.000

11.8 — Service national de la jeunesse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
33.500	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ferme pédagogique à Marienthal	16	—	—	—	—
		Total de la section 11.8	24.756	27.293	30.872	31.417	32.148
		Section 11.9 — Institut de formation de l'Education nationale					
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	4.426	4.997	5.145	5.285	5.485
11.130	04.01	Formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	251	195	199	200	203
11.131	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.773	1.773	2.000	2.000	2.000
11.132	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	81	66	81	82	83
11.133	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	6	7	7	7
12.190	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.107	2.070	2.140	2.180	2.200
12.191	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif; frais d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	810	806	821	826	838
12.192	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	347	238	347	353	359
12.193	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	520	375	381	384	388
12.260	04.01	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	98	85	98	100	101

A 1063 - 140

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12 — MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION							
Section 12.0 — Dépenses générales							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	8.914	10.416	10.723	11.016	11.433
11.131	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	5	8	8	8
11.300	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	155	158	163
12.001	06.36	Indemnités pour services de tiers	7	5	8	8	8
12.010	06.36	Frais de route et de séjour	8	9	9	9	9
12.012	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	42	35	42	42	42
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	7	7
12.120	13.90	Frais en relation avec l'accessibilité à l'information. (Crédit non limitatif)	—	50	50	50	50
12.123	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	220	150	90	90	90
12.190	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	1	2	2	2	2
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	20	20	20	20
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	170	130	135	140	145
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	31	315	312	314	319

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.115	804	777	762	200
		Total de la section 12.0	10.701	12.097	12.338	12.626	12.495
Section 12.1 — Famille							
12.121	06.20	Frais d'experts et d'études; assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.122	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.140	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	89	70	89	89	89
12.251	13.90	Centres d'hébergement d'urgence: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	641	*	*	—	—
12.306	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	55	15	15	15	15
12.311	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.....	2	2	2	2	2
12.312	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	3	3	3	3	3
12.313	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à la mise à disposition d'interprètes en langue des signes afin d'assister les personnes sourdes dans leurs relations avec les administrations relevant de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	18	6	6	7	7
12.321	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.322	13.90	Mise en oeuvre du Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.....	185	140	150	150	150

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.331	06.33	Mise en oeuvre de la politique pour personnes âgées - dépenses diverses	115	96	110	118	125
12.332	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	17	45	35	55
12.333	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses.....	12	11	12	12	12
12.334	13.90	Mise en oeuvre d'actions dans le domaine du Plan cadre national "Gesond lessen, Méi Bewegen"; dépenses diverses.....	21	7	21	21	36
12.335	13.90	Elaboration et travaux de mise en oeuvre du plan national gérontologique, du plan national « Soins palliatifs – fin de vie » et de la stratégie « Active ageing ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	55	75	75	75
12.350	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
32.020	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets en faveur des seniors.....	20	*	20	*	20
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales.....	7.111	8.256	8.926	9.330	9.863
33.001	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	400	411	454	486	521
33.002	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.200	6.200	6.200	6.200	6.200
33.003	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.115	1.115	1.133	1.150	1.161
33.005	06.30	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.010	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique	60	60	60	60	60
33.031	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées.....	79.182	86.711	92.695	98.117	103.436
33.032	06.34	Participation à la prise en charge de situations médico-sociales atypiques dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif)	250	172	172	172	172
33.033	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre d'Orientation Socio-Professionnelle pour le projet COSP-HR	788	788	788	788	788
33.040	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes, de centres médico-sociaux, d'initiatives de travail social communautaire, aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	25.399	25.415	26.779	28.192	29.923
33.041	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	125	135	110	112	120
33.042	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la structure d'urgence multifonctionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.744	1.827	1.848	1.884
33.050	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prestation "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	280	280	280	280	280
33.051	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	9.756	9.920	10.464	10.833	11.275
33.052	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.195	1.843	1.883	1.911	1.931
33.054	06.33	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la promotion d'initiatives et d'activités contribuant à la citoyenneté, intervenant au niveau de l'entraide et traitant des sujets du vieillissement ainsi que de la prise en charge de la personne âgée	171	295	295	295	295

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.055	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
33.056	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	142	150	150	150
33.057	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en psycho-gériatrie et en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	160	100	105	110	115
33.058	13.90	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du Plan cadre national "Gesond lessen, Méi Bewegen"	36	36	36	36	41
34.010	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60
34.012	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
34.013	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	80	80	80	80
34.014	06.20	Centres d'hébergement d'urgence: prestations sociales et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	*	*	—	—
34.090	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif)	12	12	12	12	12
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes et aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement	1.604	1.806	1.920	1.955	2.008
43.003	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior"	*	20	*	20	*
43.020	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	373	373	327	327	327

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
43.040	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.275	13.123	13.500	13.719	14.058
43.041	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	472	520	537	548	564
Total de la section 12.1			148.756	160.105	169.408	177.383	185.979
Section 12.2 — Intégration							
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	7	7	7	7	7
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	160	95	30	30	30
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	50	17	100	100	20
12.300	06.36	Mesures en faveur de l'intégration: plan national d'intégration; contrat d'accueil et d'intégration (CAI); parcours d'intégration accompagné (PIA). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.655	2.428	2.415	2.415	2.415
12.310	13.90	Frais de formation	8	8	8	8	8
12.350	06.36	Conseil national pour étrangers: frais de fonctionnement	20	30	30	30	30
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine de l'intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.585	3.038	3.216	3.386	3.591
33.001	13.90	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination ainsi que dans le cadre du Fonds social européen et du Fonds "Asile, Migration et Intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
33.010	13.90	Subsides à des projets dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations	130	122	130	130	130
41.010	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	200	330	150	150	150

12.2 — Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
43.000	06.36	Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration et de l'accueil des étrangers	500	300	400	400	500
		Total de la section 12.2	6.416	6.476	6.588	6.757	6.982
Section 12.4 — Fonds national de solidarité							
11.005	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: rémunération du personnel	7.418	8.304	8.549	8.782	9.114
12.110	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	177	177	177	177	177
12.250	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif)	520	528	538	541	549
12.270	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.101	1.078	1.053	1.051	1.053
12.300	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	62	70	70	70
12.310	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.398	1.362	1.362	1.362
34.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	184.475	190.384	202.169	212.684	224.799
34.011	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122	106	91	79	68
34.013	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les dépenses résultant de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires. (Crédit non limitatif)	659	648	687	681	683

12.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
34.014	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35.099	39.594	41.178	42.829	44.551
34.015	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psycho-gériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.335	6.793	6.945	6.996	7.117
34.016	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50.226	53.984	56.216	58.505	60.671
42.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	51.971	49.769	49.875	48.448	48.310
Total de la section 12.4			340.273	352.824	368.910	382.206	398.525
Section 12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants							
42.000	13.90	Dotation de l'Etat à la Caisse pour l'avenir des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.217.357	1.236.776	1.249.058	1.258.453	1.269.648
42.006	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
42.011	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 12.5			1.217.358	1.236.776	1.249.058	1.258.453	1.269.648

12.7 — Office national d'inclusion sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 12.7 — Office national d'inclusion sociale							
11.005	06.20	Rémunération du personnel.....	1.459	1.816	1.869	1.920	1.993
12.010	06.20	Frais de route et de séjour	5	2	5	5	5
12.110	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.120	06.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
12.150	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17	17	17	17	17
12.200	06.30	Frais d'assurance couvrant les dommages corporels et/ou matériels éventuels causés par les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9	4	9	9	9
12.260	06.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	72	61	72	74	76
12.321	13.90	Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	84	29	*	*
33.001	06.20	Participation aux frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.939	11.251	13.563	15.875	15.875
34.090	06.20	Fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection pour les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	53	55	55	100	100
43.040	06.20	Participation aux frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.780	9.217	9.781	10.305	10.777
Total de la section 12.7			19.339	22.511	25.405	28.310	28.857

12.8 — Grande Région

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		Section 12.8 — Grande Région					
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	1	*	1	1	1
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	41	41	41	41	42
12.320	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région.....	50	50	50	50	50
35.065	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	173	162	173	173	173
		Total de la section 12.8.....	265	253	265	265	266
		Total du département 12.....	1.743.108	1.791.043	1.831.972	1.866.000	1.902.752

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
13 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 13.0 — Sports.- Dépenses générales							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	4.237	4.359	4.487	4.610	4.784
11.130	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	5	5	5	5	5
11.131	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	59	60	61	62	63
11.132	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	1	2	2	2
11.133	Divers codes	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	80	90	95	100	105
11.134	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers...	3	4	4	4	4
12.001	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	907	900	932	953	953
12.002	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.003	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.004	08.30	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	350	400	450	470
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	7	7	7	7	7
12.012	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	80	80	64	64	64

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	9	8	10	10	10
12.120	08.30	Frais d'experts et d'études	150	150	155	157	157
12.160	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	204	204	204	207	214
12.191	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	3	3	3	3	3
12.200	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	107	110	105	105	105
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	32	32	33	33	33
12.270	08.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	32	32	33	33	33
12.300	08.30	Trophée national et autres distinctions	13	5	13	13	13
12.302	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	50	45	45	45	45
12.304	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	3	3	3	3	3
12.305	08.30	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
12.310	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	50	60	60	60	60
12.320	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers.....	3	3	3	3	3
12.330	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	3	3	3	3	3
12.340	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses.....	10	10	10	10	10
12.360	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	59	59	59	59

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.361	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	30	80	65	65	30
12.362	08.30	Participation de l'Etat aux frais générés par la semaine européenne du sport. (Crédit sans distinction d'exercice).....	36	36	36	36	36
12.363	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	80	83	84	84
12.364	08.30	Participation du Luxembourg aux Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses	—	—	66	—	—
12.365	08.30	Mesures d'appui particulières pour le sportif d'élite: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	10	10	10	10
12.366	08.30	Participation du Ministère des Sports à l'Expo 2020 à Dubai et aux Jeux olympiques et para-olympiques: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	—	—	50
24.000	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
32.020	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	470	480	580	650	525
33.000	08.30	Convention avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la participation de l'Etat aux frais de personnel de l'organe suprême du sport luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	635	750	765	770	780
33.001	08.30	Contribution financière au "Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit non limitatif).....	950	1.000	1.100	1.300	1.050
33.002	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris par l'association sans but lucratif "Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science" (LIROMS).....	115	115	115	115	115
33.010	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées.....	1.655	1.700	1.756	1.800	1.800
33.011	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	60	40	45	50	55

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.012	08.30	Promotion de l'image du Luxembourg dans le sport. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	515	525	550	575
33.013	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées.....	4.580	4.800	5.400	6.000	5.000
33.016	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport...	25	—	—	—	—
33.017	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
33.018	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	289	250	260	270	280
33.020	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite: dépenses diverses.....	1.305	1.325	1.395	1.500	1.500
33.021	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées.....	680	690	713	740	720
33.023	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	300	310	320	325
33.024	08.30	Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball.....	49	49	49	49	49
33.028	08.30	Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.108	3.200	3.200	3.682	3.350
33.029	08.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34	15	*	*	*
33.030	08.30	Mesures en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	205	300	475	655	375
35.031	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	19	23	24	25	25
35.060	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	19	20	10	10	20

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.011	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	62	62	64	66	65
41.013	08.30	Participation aux frais d'exploitation du "High Performance Training and Recovery Centre (HPTRC)": convention avec le Centre national sportif et culturel.....	150	150	150	150	150
41.050	08.30	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen	104	105	105	105	105
41.051	Divers codes	Dotation dans l'intérêt du Sportlycée: participation du Ministère des Sports	87	70	75	75	70
43.000	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	659	660	700	765	820
Total de la section 13.0			23.053	23.822	25.184	27.156	25.486
Section 13.1 — Institut national des sports							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	1.705	1.837	1.891	1.943	2.016
11.100	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6
12.080	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	297	160	165	170	175
12.210	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	123	125	130	135	135
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	5	5	5	5	5
12.300	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses	29	29	30	31	31
Total de la section 13.1			2.166	2.163	2.228	2.290	2.369

A 1063 - 156

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
14 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 14.0 — Ministère de la Santé							
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	4.818	5.597	5.762	5.920	6.143
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	57	49	51	52	55
12.000	05.00	Indemnités pour services de tiers	61	60	61	65	66
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	6	6	6	6	6
12.012	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	25	26	26	27
12.015	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	*	1	1	1
12.020	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	3	4	4	4
12.043	05.00	Conseil supérieur de certaines professions de santé: frais de fonctionnement	20	45	20	22	22
12.044	05.00	Comité National d'Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	140	—	—	—	—
12.045	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	10
12.080	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	150	150	155	160	165
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études	53	53	50	50	50
12.122	05.22	Système de soins de santé, planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	98	68	98	68	70
12.123	05.00	Frais d'experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	800	700	700	500

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.126	05.00	Frais d'experts et d'études: projets et programmes dans le secteur conventionné. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	71	*	*	*	*
12.128	13.90	Communication et nouveaux médias	80	100	80	83	85
12.129	13.90	Professions de santé et professions médicales, revalorisation et mise-à-jour du cadre légal: frais d'experts et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.300	1.000	1.300	1.300	1.300
12.131	13.90	Programme National Santé : Elaboration.....	10	10	10	—	5
12.132	13.90	Financement des activités visant à accompagner la digitalisation du système de santé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	250	250	250	250
12.150	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge à domicile dans le contexte de soins extrahospitaliers fournis au profit de personnes à besoins médicaux spécifiques exceptionnels. (Crédit non limitatif).....	100	50	75	75	75
12.151	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	2	1	2	2	3
12.152	13.90	Indemnité pécuniaire au profit des pharmaciens en contrepartie d'une disponibilité pendant les plages de garde. (Crédit non limitatif).....	775	—	—	—	—
12.153	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	45	50	50	50
12.190	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	7	4	7	7	8
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	45	45	45	45	50
12.250	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes et des médecins pédiatres: frais de fonctionnement et indemnités ; frais de rénovation des maisons médicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.356	7.340	5.625	5.800	6.000
12.260	05.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	12	12	12	13	14

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.320	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses.....	16	40	40	40	40
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	45	35	45	47	50
12.345	05.00	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	31	25	30	31	31
12.346	13.90	Observatoire national de la Santé. (Crédit non limitatif).....	75	55	75	80	85
12.356	13.90	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises sanitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	200	150	150	150
31.002	13.90	Participation aux frais des activités de l'Institut national du cancer	—	717	838	984	1.089
31.012	05.23	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	121	125	226	186	115
31.031	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	5	5	5	5	5
31.032	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS.....	44	44	44	44	48
31.050	05.20	Service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	797	780	815	809	832
31.051	13.90	Actions et projets dans le cadre de la stratégie nationale eSanté en collaboration avec le GIE Agence eSanté. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.842	3.535	3.842	3.535	3.346
31.052	04.50	Interventions de l'Etat au profit des médecins lors de l'installation de cabinets de groupe. (Crédit non limitatif).....	250	250	250	250	250
31.053	13.90	Service de continuité des gardes des pharmacies: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	770	775	775	775
31.054	13.90	Service de garde vétérinaire: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	810	810	810	810

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.001	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge.....	1.122	1.205	1.262	1.321	1.382
33.003	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement.....	89	88	89	89	90
33.004	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue.....	35	80	85	90	95
33.006	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue.	50	50	50	50	50
33.007	13.90	Participation aux frais du centre d'orientation socio-professionnelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	788	730	788	800	815
33.008	13.90	Prise en charge d'un Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (cesas)	520	525	540	549	562
33.009	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du Dos	387	300	387	399	410
33.011	05.00	Subsides à la société des sciences médicales et au conseil scientifique du domaine de la santé.....	15	10	10	10	10
33.014	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	12.081	12.769	13.541	14.303	15.223
33.015	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	18.484	20.208	21.375	22.595	24.081
33.016	05.10	Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	63	61	63	65	67
33.017	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	20.047	21.698	23.082	24.518	26.196
33.018	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	25	25	25	25	25
33.019	05.10	Subsides dans l'intérêt de la promotion de la santé, de l'action socio-thérapeutique, de la formation continue, de congrès et de publications scientifiques.....	120	120	120	120	120
33.020	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social ..	27	27	27	28	28
33.021	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	5.768	5.913	6.208	6.538	6.930

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.022	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession.....	81	84	87	89	92
33.023	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information prévus par la loi du 15.11.1978	3.152	3.290	3.498	3.700	3.937
33.024	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	355	398	512	525	540
33.025	05.00	Douleurs chroniques: prise en charge des frais non opposables à la CNS. (Crédit sans distinction d'exercice).....	146	147	—	—	—
33.026	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.027	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Santé: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.030	13.90	Prise en charge du plan canicule au niveau national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	85	85	85	85
34.011	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.140	2.100	2.140	2.180	2.218
34.030	13.90	Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais de prise en charge de patients étant des placés judiciaires au sens de l'article 71 du Code pénal et ne bénéficiant pas d'une couverture assurance maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	100	100
34.050	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	50	107	484	514	548
34.060	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides.....	2	2	2	2	2

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
34.061	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	425	328	330	330	330
34.062	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale, oncologie et neurologie. (Crédit non limitatif).....	2.519	2.969	4.829	5.185	5.594
34.063	13.90	Participation aux rémunérations des médecins en voie de spécialisation des autres spécialités hors Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	525	636	2.592	2.607	2.646
35.010	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec des centres antipoison à l'étranger: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	214	217	219	221	224
35.060	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	350	315	350	350	350
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.850	—	—	—	—
41.011	13.90	Projet de recherches cliniques: remboursement des frais générés par des médecins-chercheurs implantés dans les établissements hospitaliers nationaux. (Crédit non limitatif).....	720	720	720	756	794
42.000	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	70	71	72
42.003	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	25	30	35	35
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	3	—	—	—
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.	8	—	—	—	—
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	1	—	—	—
12.543	13.90	Conseil supérieur de certaines professions de santé: frais de fonctionnement	—	1	—	—	—
12.651	13.90	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	—	*	—	—	—

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.510	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	207	—	—	—	—
		Total de la section 14.0	91.805	98.719	106.241	110.703	116.231
Section 14.1 — Direction de la Santé							
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	24.112	25.451	26.201	26.917	27.934
11.100	13.90	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	40	30	40	45	50
12.001	05.00	Service audiophonologique: indemnités pour services de tiers	27	23	27	28	29
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	86	86	86	90	91
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	95	125	125	130
12.040	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau, frais d'experts et d'études et dépenses diverses	12	14	14	15	15
12.042	13.90	Carnets médicaux et vaccinaux pour les enfants et adolescents.....	25	35	35	36	36
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	230	230	230	230
12.101	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.116	2.212	2.212	2.212	2.212
12.120	05.00	Contrôle et inspections des médicaments et des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	50	50	50	50	50
12.121	13.90	Organisation et participation à des études et conférences nationales, européennes et internationales.....	150	55	55	58	58
12.122	05.00	Division de la Radioprotection: mesures pour réduire l'irradiation médicale et l'exposition au Radon au Luxembourg	28	27	27	28	28

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études dans le cadre de la planification et l'organisation de la qualité en santé. (Crédit non limitatif).....	356	256	360	360	365
12.124	13.90	Frais d'experts et d'études relatifs à la médecine environnementale et aéronautique.....	—	63	65	65	65
12.125	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la médecine environnementale et aéronautique.....	15	63	65	65	65
12.126	05.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	144	200	250	250	250
12.127	13.90	Création de l'agence nationale du médicament et des produits de santé: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	180	1	1	1	1
12.128	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités, accords internationaux et divers. (Crédit non limitatif).....	10	*	10	7	7
12.130	13.90	Service épidémiologie et statistiques: frais d'experts et dépenses spécifiques au service	30	30	30	31	32
12.134	13.90	Plans nationaux de Santé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.012	4.620	4.620	4.650	4.650
12.140	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	268	268	268	300	350
12.143	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	3	3	3	4	4
12.170	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	43	44	44	45	45
12.190	13.90	Frais d'inscription à des stages de formation et de spécialisation du personnel des services relevant de la Direction de la santé	46	60	60	65	65
12.250	05.00	Service de la Direction de la santé: frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	355	425	425	430	430
12.251	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, acquisition de produits de désinfection et de protection et dépenses spécifiques au service	5	5	5	6	6

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.252	05.20	Division de la médecine curative et de la qualité en santé: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	17	16	17	17	17
12.253	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service.....	20	6	6	8	8
12.254	05.00	Service audiophonologie: frais de bureau, d'exploitation et de bâtiment, acquisition et entretien de matériel thérapeutique et dépenses spécifiques au service	22	22	23	23	23
12.255	05.00	Service d'orthoptie: frais de bureau, frais d'exploitation et de bâtiment, acquisition et entretien de matériel orthoptique et didactique et dépenses spécifiques au service.....	23	22	23	23	23
12.256	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radioactivité, frais de bureau, achat de biens et de services postaux et de télécommunications et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	135	115	135	140	140
12.257	05.10	Service Communication et relations internationales: frais de fonctionnement	15	25	30	32	32
12.258	05.00	Service informatique et gestion de projets: frais de bureau, acquisition et entretien d'équipement informatique, gestion des imprimantes et consommables et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	257	331	331	332	332
12.259	05.10	Division de la médecine préventive: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service.....	3	1	1	1	1
12.260	05.10	Division de médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	15	15	15	16	16
12.261	05.10	Division de la médecine de l'environnement: frais de bureau, acquisition et entretien de matériel médical, frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement et dépenses spécifiques au service	13	5	5	5	6
12.262	05.00	Division de la médecine sociale, des maladies de la dépendance et de la santé mentale: frais d'impression et de reliure, documentation et bibliothèque, acquisition de matériel médical et dépenses spécifiques au service	2	2	2	2	3
12.263	13.90	Comité national d'Ethique de Recherche Luxembourg : frais d'impression et de reliure, documentation et bibliothèque, frais d'experts et dépenses spécifiques au service.....	—	4	4	5	5

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.300	13.90	Frais de laboratoire pour la mise en oeuvre de la directive 2014/40/UE relative à la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et produits connexes: frais d'échantillonnage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	35	35	40
12.302	05.10	Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: honoraires pour prestations médicales et de soins et formation médecine scolaire, acquisition de matériel médical scolaire et stérilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	720	880	880	880	880
12.303	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	214	16.629	179	180	180
12.304	05.10	Acquisition de vaccins relatifs au règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 déterminant la liste des vaccinations recommandées et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.280	5.100	5.100	5.100	5.100
12.305	05.00	Stratégie nationale: digitalisation en santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	500	60	70	75
12.306	05.10	Centre de Coordination des Programmes de Dépistage des cancers: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	579	830	830	835	835
12.308	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile.....	8	8	10	10	10
12.309	13.90	Accueil des demandeurs de protection internationale: frais concernant le contrôle sanitaire, frais de détection et de prise en charge des personnes vulnérables pour raison médicale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	445	445	445	460	470
12.311	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.210	1.220	1.220	1.220	1.230
12.312	13.90	Trousses d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	50	50	50	55
12.313	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	150	*	*	*

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.314	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	30
12.316	05.00	Division de la radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	45	45	45	46	46
12.318	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "Ecole-Santé"	50	40	40	40	40
12.320	13.90	Acquisition et distribution du cannabis médical: frais de mise en oeuvre, frais d'experts, formation et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.372	800	70	500	500
12.321	13.90	Projet Cannabis récréatif : frais d'experts et d'études.....	75	25	25	25	25
12.323	05.00	Prix national sécurité-santé au travail	15	—	—	—	—
12.324	05.10	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	396	657	632	648	438
12.341	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments humains et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	174	—	—	—	—
12.342	13.90	Frais de mise en place, de coordination et d'évaluation des réseaux de compétences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.705	1.000	100	100	100
12.343	13.90	Frais de fonctionnement de la cellule procédant à l'enregistrement et à la surveillance du marché en matière de dispositifs médicaux et de dispositifs médicaux in vitro. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37	—	—	—	—
12.344	13.90	Frais de mise en œuvre, de publication et de maintenance d'un système national de documentation des séjours hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	325	100	100	105	105
12.345	13.90	Point focal national de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT): participation aux frais de fonctionnement.....	32	34	34	35	35
31.050	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	—	—	—	—

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
31.051	13.90	Participation de l'Etat dans l'organisation d'une formation de médecine environnementale	—	25	25	25	25
33.000	13.90	Subventions en faveur du développement et le soutien de la recherche médicale à l'hôpital	200	250	250	270	270
33.001	13.90	Participation aux frais des activités de l'Institut national du cancer	400	—	—	—	—
33.010	13.90	Participation aux frais de fonctionnement de l'association euvrant dans la gestion et l'exploitation du stock national de pandémie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	700	700	700	700
41.010	13.90	Enquête annuelle "Health Behaviour in School-aged Children"	115	128	130	130	130
41.011	13.90	Financement des programmes et projets de recherche	—	2.075	2.100	2.200	2.200
42.000	13.90	Programmes de médecine préventive organisés avec la CNS dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination contre la grippe. (Crédit sans distinction d'exercice).....	130	130	130	130	130
42.002	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700
42.004	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la Sécurité Sociale: programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.750	1.850	1.750	1.800	1.900
42.005	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination des personnes âgées de 65 ans et plus, et de certaines personnes à risque contre le pneumocoque. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	70	70	70
Total de la section 14.1			51.935	70.349	52.609	54.079	55.122
Section 14.2 — Laboratoire national de santé							
11.005	05.20	Rémunération du personnel.....	13.989	13.717	14.122	14.507	15.056

14.2 — Laboratoire national de santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.000	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif)	7.923	8.953	10.297	9.059	7.541
		Total de la section 14.2	21.912	22.670	24.419	23.566	22.597
		Section 14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf					
11.005	05.23	Rémunération du personnel	427	294	303	311	323
31.020	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	1.934	1.899	1.943	1.966	2.007
		Total de la section 14.3	2.362	2.194	2.246	2.277	2.330
		Section 14.5 — Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé					
11.005	13.90	Traitements des fonctionnaires	—	*	*	*	*
41.000	13.90	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé". (Crédit non limitatif)	—	3.215	3.215	3.215	3.215
		Total de la section 14.5	—	3.215	3.215	3.215	3.215
		Total du département 14	168.014	197.147	188.730	193.841	199.496

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
15 — MINISTÈRE DU LOGEMENT							
Section 15.0 — Logement							
11.005	07.10	Rémunération du personnel.....	5.625	6.396	6.584	6.764	7.020
11.060	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	470	470	470	475	483
11.130	07.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	5	7	7	7
12.000	07.10	Indemnités pour services de tiers	72	68	72	73	74
12.010	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	3	5	5	5
12.020	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	5	6	6	6
12.120	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	330	330	330	330	330
12.140	07.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la thématique du logement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	500	508	513	518
12.190	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	1	10	10	10
12.230	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
12.260	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	717	175	178	179	181
12.270	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	530	535	541	546	550
12.300	07.10	Guichet individuel des aides au logement ; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses	5	4	5	5	5

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
31.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
31.030	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
32.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12	1	1	1	1
32.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux fabriques d'église et communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
32.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement de nouvelles missions en relation avec des projets de logements d'intérêt général: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
32.010	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
33.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale: aide aux associations sans but lucratif, fondations et sociétés d'impact sociétal oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	904	1.100	1.156	1.215	1.275
33.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et fondations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
33.010	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41	41	41	41	41
34.080	07.10	Aide individuelle au logement: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	32.000	30.000	30.450	30.754	31.062
34.081	07.10	Prêt climatique à taux zéro et taux réduit: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	546	546	546	560	575

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
34.090	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	9.000	9.135	9.226	9.319
35.010	07.10	Participation aux frais d'études réalisées dans le cadre du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette Belval. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	40	*	*	*
41.010	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	750	850	950	1.050	1.050
41.011	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par l'Observatoire de l'habitat ou d'autres établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	620	620	620	620	620
43.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
43.001	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
43.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes et aux syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	302	350	365	385	402
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	1	—	—	—
12.770	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	37	—	—	—	—
Total de la section 15.0			53.037	51.048	51.987	52.773	53.542
Total du département 15.....			53.037	51.048	51.987	52.773	53.542

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		16 — MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
		Section 16.0 — Travail. - Dépenses générales					
11.005	06.40	Rémunération du personnel.....	4.540	4.545	4.680	4.807	4.989
11.130	06.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	9	10	10	10
12.000	06.40	Indemnités pour services de tiers	5	3	3	3	3
12.010	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	2	2	2	2	2
12.012	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	120	120	120	120
12.020	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	6	7	7	7
12.070	13.90	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	23	23	23	23
12.080	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	21	—	—	—	—
12.120	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultation et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	50	50	50	50
12.122	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. (Crédit non limitatif).....	50	50	50	50	50
12.190	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	22	22	22	22
12.230	06.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	145	148	30	30	30
12.260	06.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	200	160	160	160	160

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	176	177	177	178
12.300	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.301	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.302	06.34	Observatoire du marché de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	357	280	264	239	239
32.011	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	150	14	50	50	50
32.012	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110	73	73	73	100
32.013	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des salariés participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	250	250	250	250
32.014	06.40	Remboursement aux employeurs des frais de salaire pour les jours de congé de paternité accordés aux salariés au-delà de deux jours et jusqu'à dix jours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.500	8.200	8.200	8.500	8.500
33.001	06.42	Financement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE), du programme INTERREG, de projets transfrontaliers et de projets pour des bénéficiaires de protection internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	550	550	550	550

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.002	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	219	200	200	200	200
33.003	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.011	13.90	Participation aux projets de formation des délégués du personnel par la Chambre des Salariés Luxembourg	—	163	163	163	163
33.013	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des salariés	330	330	330	330	330
33.014	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère.....	110	118	118	118	118
33.190	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études ..	1	*	*	*	*
34.090	06.40	Subsides aux apprentis et salariés méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	5	5	5	5	5
35.030	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
41.002	13.90	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des Salariés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	—	—	775
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, à l'étranger	3	—	—	—	—
		Total de la section 16.0	15.165	15.497	15.536	15.939	16.924
		Section 16.1 — Agence pour le développement de l'emploi					
11.005	06.43	Rémunération du personnel.....	36.482	40.640	41.839	42.981	44.605
11.100	06.43	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
11.130	06.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	8	11	11	11

16.1 — Agence pour le développement de l'emploi

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.050	06.43	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Agence pour le Développement de l'Emploi. (Crédit non limitatif).....	8.526	8.526	8.585	8.551	8.678
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600	13.90	Indemnités d'habillement	—	1	—	—	—
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	—	—	—	—
		Total de la section 16.1	45.023	49.177	50.437	51.545	53.297
		Section 16.2 — Inspection du travail et des mines					
11.005	06.42	Rémunération du personnel.....	14.069	18.428	18.972	19.490	20.227
11.100	06.42	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	29	55	40	43	46
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	24	—	—	—	—
12.010	06.42	Frais de route et de séjour	10	18	18	18	18
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55	36	55	55	55
12.020	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	68	63	64	65	66
12.121	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.070	900	1.070	1.070	1.070
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	115	150	150	150
12.190	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	300	290	300	300	300
12.210	06.42	Dépenses d'alimentation.....	2	1	1	1	1
12.260	06.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	504	500	500	500	500
12.270	06.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	133	243	244	244	244

16.2 — Inspection du travail et des mines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
34.110	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	325	100	325	325	325
35.030	06.42	Contributions à des organismes internationaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 16.2	16.590	20.750	21.740	22.262	23.002
Section 16.3 — Ecole supérieure du travail							
11.005	04.54	Rémunération du personnel.....	454	406	418	429	445
11.130	04.50	Indemnités pour services extraordinaires.....	16	19	15	12	15
12.000	04.50	Indemnités pour services de tiers	89	70	55	40	55
12.010	04.54	Frais de route et de séjour	7	5	5	5	5
12.190	04.54	Cours de formation: frais de fonctionnement	301	150	154	104	154
12.260	04.54	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	38	19	20	20	20
12.270	04.54	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	13	13	13	13	13
		Total de la section 16.3	918	681	680	623	708
Section 16.4 — Fonds pour l'emploi							
93.000	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	604.613	561.085	598.326	639.661	679.502
93.001	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.000	110.000	115.000	40.000	5.000
93.002	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
93.003	06.14	Versement au fonds pour l'emploi d'un produit de 2,2% de l'impôt sur la fortune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.400	14.520	15.400	16.940	17.600

16.4 — Fonds pour l'emploi

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
93.004	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	135.719	103.940	105.767	106.213	105.277
		Total de la section 16.4	760.733	789.545	834.493	802.814	807.379
		Section 16.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
12.040	06.34	Commissions des salariés handicapés: frais de documentation	1	*	*	*	*
31.050	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.750	11.430	12.100	12.810	13.560
31.051	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	33.685	36.900	39.000	41.000	43.000
32.020	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux salariés handicapés au titre de l'article 36 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	910	895	950	1.015	1.080
33.001	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22.888	24.110	25.500	26.600	28.000
34.090	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des salariés handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
		Total de la section 16.5	68.433	73.535	77.750	81.625	85.840
		Section 16.6 — Economie sociale et solidaire					
12.120	06.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	205	242	168	150	150

16.6 — Economie sociale et solidaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.140	06.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	35	35	35	35
12.190	06.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	185	185	185	185
33.000	06.30	Aides financières aux SIS, Asbl, fondations, organisations internationales et ONG pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.070	510	812	662	665
35.030	06.30	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	33	33	33	33	33
Total de la section 16.6			1.373	1.005	1.233	1.065	1.068
Section 16.7 — Santé au Travail							
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	—	25	25	25	25
12.121	13.90	Stratégie nationale santé et sécurité au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	40	40	40	40
12.140	13.90	Formation des salariés, des employeurs et des travailleurs désignés: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	15	15	15	15
12.260	13.90	Acquisition et entretien de matériel médical, frais d'analyses	—	10	10	10	10
12.300	13.90	Prix national santé et sécurité en entreprise	—	15	15	15	15
31.050	13.90	Participation de l'État dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	30	30	30	30
Total de la section 16.7			—	135	135	135	135
Total du département 16			908.234	950.326	1.002.004	976.009	988.353

17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		17 et 18 — MINISTRE DE LA SECURITE SOCIALE					
		Section 17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales					
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	1.342	1.789	1.841	1.892	1.963
12.012	06.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	48	120	125	125
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	29	29	30	30
12.121	06.10	Développement du système de sécurité sociale - Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.122	06.10	Frais d'experts et d'études - Observatoire de l'absentéisme. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	68	58	59	60	60
12.230	06.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	43	38	21	21	21
12.260	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	144	72	119	119	119
12.270	06.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	78	78	78	82	82
12.311	06.10	Programme d'action pour la réduction des risques liés au manque d'activité physique et ceux liés à une pratique sportive pouvant occasionner des blessures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation.....	65	65	45	45	45

17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
33.510	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation.....	40	—	—	—	—
		Total de la section 17.0	1.899	2.176	2.313	2.374	2.445
		Section 17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale					
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	8.066	8.428	8.677	8.914	9.251
12.070	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	588	518	588	674	657
12.120	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	787	786	786	821	754
12.130	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	38	27	34	33	34
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	129	103	125	128	131
35.060	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	9	10	10	10	10
		Total de la section 17.1	9.616	9.873	10.218	10.580	10.836
		Section 17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale					
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	8.026	8.414	8.662	8.899	9.235
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	499	499	499	1.688	1.688
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	67	80	80	80	80
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	144	150	155	155	155

17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	281	215	215	215	215
		Total de la section 17.2.....	9.017	9.358	9.611	11.037	11.374
		Section 17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale					
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	2.713	3.169	3.263	3.352	3.479
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	1	2	2	2
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	58	58	59	60	62
12.100	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	—	—	—
12.150	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	420	420	420	420
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	356	248	256	266	271
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500	06.10	Indemnités pour services de tiers.	6	*	—	—	—
12.550	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	11	—	—	—	—
		Total de la section 17.3.....	3.548	3.897	3.999	4.099	4.233
		Section 17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale					
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	424	427	439	451	468
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	1	*	1	1	1
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	12	9	12	13	13

17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	28	24	28	28	29
		Total de la section 17.4.....	505	500	520	533	551
		Section 17.5 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé					
34.010	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.S.S.. (Crédit non limitatif).....	445	468	491	509	532
34.011	13.90	Prises en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 2, alinéas 1 et 2 du C.S.S. - mesure COVID-19. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
42.003	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.261.552	1.289.276	1.347.761	1.405.943	1.476.497
42.004	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	69.597	69.845	73.056	76.068	79.719
42.005	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire.....	20.000	20.000	—	—	—
42.006	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance-maladie: dotation pour dépenses liées aux mesures COVID-19. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	62.000	62.000	62.000	—
42.007	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	297.022	319.018	330.773	342.557	359.278
42.008	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70	75	78	81	84
42.009	06.12	Contribution allouée aux prestataires d'aides et de soins à titre de compensation exceptionnelle et temporaire de découverts de fonctionnement inévitables pour les exercices 2015 à 2018. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—

17.5 — Caisse nationale de santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
42.010	06.12	Versement à l'assurance dépendance du produit de la contribution spéciale résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
		Total de la section 17.5	1.650.686	1.762.682	1.816.160	1.889.158	1.918.110
		Section 17.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance					
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	6.258	6.819	7.020	7.212	7.485
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	401	401	500	999	999
12.120	06.10	Indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	210	159	210	213	217
12.121	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	95	95	95	96	36
12.150	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	426	408	426	432	440
12.190	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance	—	—	—	37	—
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	130	139	130	132	134
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	186	166	186	192	216
		Total de la section 17.6	7.705	8.187	8.566	9.313	9.528
		Section 17.8 — Mutualité des employeurs					
42.000	06.10	Contribution de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	86.200	96.100	86.300	90.700	106.900
		Total de la section 17.8	86.200	96.100	86.300	90.700	106.900

18.0 — Assurance pension contributive

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 18.0 — Assurance pension contributive							
42.000	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.955.331	1.976.205	2.066.404	2.151.179	2.254.066
		Total de la section 18.0	1.955.331	1.976.205	2.066.404	2.151.179	2.254.066
Section 18.1 — Assurance accidents							
42.001	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.636	6.646	6.928	7.192	7.483
		Total de la section 18.1	6.636	6.646	6.928	7.192	7.483
Section 18.2 — Dommages de guerre corporels							
34.000	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	1.100	1.100	1.000	1.000
		Total de la section 18.2	1.200	1.100	1.100	1.000	1.000
		Total du département 17 et 18	3.732.343	3.876.723	4.012.120	4.177.165	4.326.524

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		19 — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL					
		Section 19.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
11.005	10.20	Rémunération du personnel.....	4.944	5.230	5.384	5.531	5.740
11.100	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement.....	3	3	4	4	4
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	33	33	33	33	33
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	1	—	—	—	—
12.011	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	6	5	6	6	6
12.012	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	219	191	219	219	219
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2	2	2	2	2
12.021	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	16	16	16	17	17
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19	20	20	20	21
12.081	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	1	1	1	1	1
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	290	210	210	210	210
12.121	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	130	89	130	130	130
12.124	10.10	Frais en relation avec la mise en oeuvre de l'assistance technique du Programme de Développement Rural 2014- 2020 / Plan stratégique national 2021-27; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	110	60	130	110
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	510	589	330	170	70

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.140	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation, de promotion et de représentation du département de l'agriculture; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.006	1.000	1.100	1.200	1.300
12.141	10.10	Antigaspi - Lutte contre le gaspillage alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	230	250	255	260	265
12.190	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	4	2	4	4	4
12.191	10.10	Formation du personnel; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	15	23	13	13	8
12.230	10.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	56	45	36	36	36
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	33	35	36	36	37
12.261	10.10	Unité de contrôle: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	15	13	15	16	16
12.301	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.340	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles.....	640	700	741	750	760
12.341	13.90	Plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2025 ». (Crédit non limitatif).....	—	525	550	575	600
31.050	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide.....	35	35	35	35	35
31.053	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	5
31.055	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
31.056	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	500	350	*	*
31.060	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	680	858	858	858	858
32.011	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
33.010	01.10 01.54	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.060	2.054	2.804	2.054	2.054
33.011	13.90	Co-financement des nouvelles missions de modernisation de la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	250	250	250	250
33.016	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant les activités du réseau rural, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2014-2020. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	210	220	220	220
33.018	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	65	50	50	50
34.060	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'Internat St-Joseph à Ettelbruck	66	60	66	66	66
34.103	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
34.104	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	450	420	445	445	445

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.001	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.060	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	200	190	195	195	195
41.000	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	60
41.010	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	11	10	11	12	12
41.011	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	5.000	5.300	5.500	5.500	5.500
43.001	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	100	100	100	100	100
43.002	10.10	Contribution financière de l'Etat au budget de l'exposition horticole organisée en 2023 par l'a.s.b.l. "LUGA 2023 a.s.b.l.". (Crédit sans distinction d'exercice).....	28	672	1.202	2.193	371
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.640	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	*	—	—	—
		Total de la section 19.0	17.206	19.910	21.344	21.433	19.892
		Section 19.1 — Viticulture					
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	2.776	2.817	2.900	2.979	3.092
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	2	2	2	2	2
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	3	3	4	4	4
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	4	4	4	4	4
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	8	9	9	9	9
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	117	120	122	123	124

19.1 — Viticulture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	6	6	6	6
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	127	—	—	—	—
12.190	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses	21	16	19	16	16
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	288	290	284	291	283
33.011	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	660	640	640	640	640
34.101	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	67	53	59	38	28
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 19.1			4.086	3.959	4.047	4.110	4.208
Section 19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	13.955	14.311	14.734	15.136	15.708
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	15	13	15	15	15
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	10	13	13	13	13
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	23	22	23	23	25
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	20	18	20	20	21
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	110	96	110	112	113
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	240	260	260	244	248
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	378	201	236	231	236

19.2 — Services techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.150	13.90	Mesures phytosanitaires d'urgence pour l'éradication des organismes de quarantaine de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	5	5	5	5
12.190	10.10	Formation du personnel	45	35	30	30	30
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.400	1.180	1.380	1.380	1.380
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	394	394	394	394
12.330	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plantes fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif).....	63	64	63	64	66
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	471	242	245	245	245
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.520	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	1	—	—	—
		Total de la section 19.2	16.875	16.855	17.527	17.911	18.499
		Section 19.3 — Service d'économie rurale					
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	7.226	7.551	7.774	7.986	8.288
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	20	20	20	21	21
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	5	5	5	5
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études	20	21	21	22	22
12.190	10.10	Formation du personnel, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	3	3	3	3	3
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	58	59	60	60

19.3 — Service d'économie rurale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	650	658	668	675	681
12.300	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	100	100	100	100	100
12.301	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	4	4	4	4	4
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	63	64	65	66	66
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.520	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	*	—	—	—
Total de la section 19.3.....			8.151	8.483	8.719	8.940	9.250
Section 19.4 — Administration des services vétérinaires							
11.005	10.00	Rémunération du personnel.....	5.225	5.705	5.873	6.034	6.262
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	17	17	17	17	17
12.010	10.10	Frais de route et de séjour.....	13	10	10	10	10
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	36	39	39	39	39
12.050	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	189	154	155	156	156
12.051	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8	8	8	9	9
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études; frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	366	468	470	472	474
12.122	05.20	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif).....	46	71	60	60	60
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	10	6	6	6

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.150	10.10	Honoraires des prestations des vétérinaires praticiens et experts en matière animale dans l'intérêt de la police sanitaire, de la sécurité alimentaire et de la sécurité publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	903	1.546	1.550	1.555	1.560
12.160	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.570	1.500	1.510	1.520	1.530
12.190	10.10	Cours de formation continue, conférences.....	10	25	20	15	12
12.251	10.10	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70	60	70	60	70
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	62	56	51	51	52
12.261	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire de l'Etat: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	11	11	11	11
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	71	65	65	65
12.271	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire de l'Etat: Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	249	260	260	260	260
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	90	90	90
41.010	10.10	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	97	*	—	—	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.650	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	9	11	—	—	—
		Total de la section 19.4	9.033	10.111	10.264	10.428	10.682
		Total du département 19	55.352	59.318	61.902	62.823	62.531

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
20 et 21 — MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 20.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération de personnel.....	13.247	14.223	14.642	15.042	15.611
11.100	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	21	23	24	25
11.101	01.34	Service de protection du gouvernement: Masse d'habillement.....	16	19	20	22	23
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	2	2	2	2
11.131	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités pour services extraordinaires	15	15	15	15	15
11.150	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	330	270	300	350	300
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4	1	3	3	3
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	370	390	400	410
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	17	10	10	10	10
12.021	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260	230	230	235	240
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	341	500	550	600
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	155	195	200	220

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	66	27	52	54	56
12.191	01.34	Service de protection du gouvernement: Cours de formation des officiers de sécurité	14	38	23	24	24
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	128	116	128	132	136
12.261	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	4	3	3	4	4
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	31	32
12.271	01.34	Service de protection du gouvernement: Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	5
12.300	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	1	1	1	1
12.301	01.34	Service de protection du gouvernement: Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.302	01.34	Service de protection du gouvernement: Armement et équipements; frais d'acquisition, d'entretien et de maintenance du matériel; exercices de tir. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	62	55	60	65
12.303	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.011	09.30	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial	10.000	12.500	14.961	11.000	12.000
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	41	34	34	34	34
41.000	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce.....	4	5	4	5	5

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.001	13.90	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	—	150	105	105	105
Total de la section 20.0			25.513	28.626	31.730	28.304	29.923
Section 20.1 — Circulation et sécurité routières							
11.130	12.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	17	15	16	16	16
12.000	12.10	Indemnités pour services de tiers	4	3	3	3	3
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	290	290	290	290
12.310	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.596	11.432	12.396	12.768	13.216
12.320	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	42	37	38	39	40
32.000	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs	420	350	360	370	380
32.001	12.10	Participation aux frais d'éducation et de prévention routières dans les établissements scolaires du Centre de Formation pour Conducteurs	122	110	115	120	125
33.010	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	103	130	128	130	128
41.000	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	105	—	—	—	—
41.001	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif).....	2.200	2.400	2.200	2.200	2.200
41.010	12.10	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public SNCA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

20.1 — Circulation et sécurité routières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.810	13.90	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA	—	1.318	—	—	—
32.500	13.90	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs.....	29	—	—	—	—
41.501	13.90	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars	63	—	—	—	—
		Total de la section 20.1	14.990	16.085	15.546	15.936	16.399
		Section 20.2 — Planification de la mobilité, Transports publics ferroviaires					
12.120	09.30	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.750	850	800	800	800
12.121	09.30	Cellule mobilité douce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	100	100	100	100
12.122	09.30	Observatoire de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	550	600	600	600
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	32	6	6	6	6
12.320	12.14	Frais de gestion du modèle géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	526	592	605	634	664
31.020	09.30	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	277.398	294.764	316.561	333.838	357.619
31.021	09.30	Services publics de tramways assurés par Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.658	12.643	17.286	17.481	17.918
31.023	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.100	—	—	—	—

20.2 — Transports ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
32.001	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. relatives aux pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	183.853	182.976	186.387	187.248	191.235
33.014	09.30	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce	36	36	36	36	36
41.011	12.13	Participation aux frais de fonctionnement de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.014	1.869	1.865	2.200	2.933
93.000	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	159.383	168.799	181.016	190.057	197.578
93.001	13.90	Dotation au profit du fonds du rail en provenance de la redevance d'utilisation du réseau ferré national. (Crédit non limitatif).....	21.000	21.000	21.000	21.000	21.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité.....	24	—	—	—	—
		Total de la section 20.2	660.475	684.185	726.262	754.000	790.489
		Section 20.3 — Administration des enquêtes techniques					
11.005	12.00	Rémunération du personnel.....	632	549	565	580	602
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	2	3	3	3
12.010	12.00	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	8	20	20	20
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	3	4	4	4
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	7	6	7	8	8
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	4	10	10	10
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	2	1	1	1	1
12.191	12.00	Cours de formation et de recyclage	10	11	10	10	10

20.3 — Administration des enquêtes techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	5	2	5	5	5
35.060	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	2	1	2	2	2
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	—	—	—	—
		Total de la section 20.3	698	586	626	642	664
		Section 20.4 — Navigation et transports fluviaux					
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	2.301	2.438	2.510	2.579	2.676
11.100	12.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	12.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
11.150	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	5	1	1	1	1
12.010	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	6	3	5	5	5
12.020	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	13	12	12	12	12
12.080	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	49	49	49	49	49
12.120	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	186	147	142	142	142
12.190	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation.....	7	10	10	10	10
12.200	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.260	12.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	57	44	45	46	47
12.300	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	125	77	100	100	100

20.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
14.010	09.30	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	441	443	443	443	443
14.011	09.30	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	33	69	42	42	42
35.030	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	191	206	219	226	229
Total de la section 20.4			3.419	3.507	3.585	3.662	3.763
Section 20.5 — Direction de l'aviation civile							
11.005	12.40	Rémunération du personnel.....	3.727	3.939	4.056	4.166	4.324
11.130	12.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	1	4	4	4
12.000	12.40	Indemnités pour services de tiers	2	1	2	2	2
12.010	12.40	Frais de route et de séjour	1	*	1	1	1
12.012	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	99	120	120	120
12.020	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	12	7	12	12	12
12.120	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	109	322	100	100	100
12.122	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26	5	10	10	10
12.190	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	41	29	40	40	40
12.260	12.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	87	100	100	101
12.270	12.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	515	510	515	520	525

20.5 — Direction de l'aviation civile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.030	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	3.061	2.000	3.000	3.100	3.125
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	225	250	256	256
		Total de la section 20.5.....	7.978	7.224	8.209	8.431	8.619
		Section 20.6 — Administration de la navigation aérienne					
11.005	12.44	Rémunération du personnel.....	17.252	18.915	19.473	20.005	20.761
41.050	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif).....	8.700	9.700	9.700	9.700	9.700
		Total de la section 20.6.....	25.952	28.615	29.173	29.705	30.461
		Section 20.7 — Transports publics routiers					
11.005	13.90	Rémunération de personnel.....	—	5.863	6.036	6.200	6.435
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	2	2	2	2
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	30	30	30	30
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	4	4	4	4
12.120	09.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	750	750	750	750
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	950	950	950	950
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	140	144	145	145
12.230	12.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1	—	—	—

20.7 — Transports publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	3.028	3.040	3.060	3.076
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	752	770	789	808
12.300	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	570	240	248	253	261
12.310	12.13	Frais liés aux contrôles dans les autobus circulant sur le réseau RGTR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	416	—	—	—	—
31.040	09.30	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de concession conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	221.068	221.068	209.300	213.850	213.850
31.041	12.13	Frais liés à l'organisation des transports en faveur des demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif).....	270	237	270	270	270
31.042	12.13	Service publics d'autobus assurés par des entreprises privées vers les établissements scolaires en exécution des contrats de concession conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	20.700	21.150	21.150
33.010	09.30	Subsides aux associations promouvant les transports publics.....	3	2	4	4	4
33.012	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE)	200	185	200	200	200
34.091	04.50	Transports spécifiques complémentaires d'accessibilité pour personnes à besoins spécifiques assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37.000	36.800	37.000	37.000	37.500
34.092	12.13	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.500	13.200	13.500	13.500	13.000
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	—	25	25	25	25
41.000	12.13	Cours de formation pour conducteurs professionnels d'autobus assurant des transports de personnes handicapées et à mobilité réduite	70	38	50	50	50

20.7 — Transports publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.010	12.00	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	2.000	*	—	—	—
43.000	09.30	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.759	8.759	8.759	9.000	9.000
43.001	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme.....	30	—	—	—	—
43.002	12.13	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus" ...	974	990	1.015	1.030	1.045
43.003	12.13	Subsides aux communes réalisant une installation sanitaire au terminus d'une ligne RGTR	100	38	50	50	50
43.020	09.30	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	35.655	35.655	35.655	36.500	36.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
31.540	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.	105	285	—	—	—
34.592	13.90	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	—	190	—	—	—
43.501	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	22	—	—	—	—
		Total de la section 20.7	320.742	329.231	338.501	344.812	345.104
		Section 20.8 — Aéroports et transports aériens					
32.000	01.34	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	1.600	1.242	1.531	1.569	1.610
32.001	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	28.429	30.607	31.235	31.959	32.847

20.8 — Aéroports et transports aériens

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.290	1.170	1.125	1.005	1.008
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
32.501	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation	1.247	—	—	—	—
		Total de la section 20.8	32.566	33.019	33.891	34.533	35.465
		Section 20.9 — Administration des chemins de fer					
11.005	12.20	Rémunération du personnel.....	1.394	1.607	1.654	1.700	1.764
12.010	12.20	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.012	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60
12.020	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6
12.120	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	180	135	180	180	180
12.190	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	75	58	60	62	64
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	173	173	173	175	179
12.270	12.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	25	21	21	21
32.000	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	2.265	2.060	2.070	1.992	1.950
35.060	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	42	42	42	43	44
		Total de la section 20.9	4.216	4.166	4.267	4.239	4.268

21.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 21.0 — Dépenses générales							
11.005	12.00	Rémunération du personnel.....	3.709	3.666	3.775	3.878	4.024
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	8	10	13	14
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	10	7	10	15	15
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	99	29	99	100	110
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	4	4	4	5	6
12.110	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	150	250	250	250
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	550	550	650	700
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26	21	26	26	26
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	39	40	39	43	44
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	348	310	318	330	340
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	313	313	313	320	350
12.320	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	90	90	95
35.060	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.001	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

21.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.610	13.90	Frais de contentieux.....	10	—	—	—	—
		Total de la section 21.0	5.457	5.188	5.484	5.719	5.973
		Section 21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales					
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	2	5	5	6
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	84	61	84	85	87
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	2	4	6	6
12.110	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4	4	4	9	10
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	100	120	120	120
12.190	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	66	32	66	66	71
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	228	226	228	230	240
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	15	23
33.000	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	123	104	123	156	160
34.040	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	205	48	205	350	400
35.060	Divers codes	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	88	80	81	82
41.000	01.34	Subside au GIE CRTI-B	258	282	290	299	308

21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.010	07.20	Participation aux frais de fonctionnement du Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.500	5.700	6.100	6.300	6.300
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
41.500	13.90	Subside au GIE CRTI-B.....	—	32	—	—	—
		Total de la section 21.1	6.686	6.691	7.319	7.722	7.813
		Section 21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales					
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	88.741	89.205	91.837	94.344	97.910
11.080	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	112	113	114	115
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	50	50	50	50	50
11.150	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	600	600	600	600
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	120	127	127	129	131
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.525	2.658	2.700	2.800	2.900
12.030	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	400	400	400	400
12.120	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75	120	80	80	80
12.121	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
12.125	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215	215	215	215	215
12.126	13.90	Études et exploitation d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.600	1.700	1.800	1.900	2.000

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.170	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	637	659	620	640	660
12.190	12.10	Formation du personnel des Ponts et Chaussées	160	200	180	190	200
12.250	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	609	580	600	620	640
12.270	12.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.454	1.500	1.550	1.600	1.650
12.300	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
12.301	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	300	290	295	300
12.302	13.90	Signaux colores lumineux et feux d'affectation des voies sur la voirie normale de l'Etat: frais d'adaptation des programmes et frais de gestion de qualité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	80	75	75	75
12.303	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	8	8	8	8	8
12.304	13.90	Frais d'exploitation de la gestion centralisée des signaux colores lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70	43	70	70	70
12.305	13.90	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée nationale ou internationale sur la voirie de l'Etat: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.306	12.10	Campagnes photogrammétriques de l'Administration des Ponts et Chaussées. (Crédit sans distinction d'exercice).....	242	260	242	250	250
24.010	12.10	Location de logiciels informatiques	255	255	255	255	255

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
		Total de la section 21.2	98.528	99.289	102.030	104.853	108.727
		Section 21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres					
12.300	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.130	3.200	3.500	3.200	3.200
14.000	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.000	6.840	6.950	7.000	7.050
14.001	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.808	4.858	5.100	5.150	5.200
14.002	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
14.003	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.958	1.593	2.090	2.140	2.190
14.004	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
14.005	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.125	1.044	1.125	940	960
14.006	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	165	275	165	170	175
14.007	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	920	900	900	900
14.008	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.650	3.100	2.650	2.650	2.650
14.009	13.90	Signaux colores lumineux sur le réseau étatique: travaux de gestion, de maintenance, d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	792	1.001	1.250	1.500	1.750

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
14.010	13.90	Frais de maintenance, d'entretien et de réparation de bornes de chargement électrique pour bus.....	145	100	145	145	145
14.012	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	160	160	160	160
14.013	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	350	250	250	250
14.014	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	275	300	275	275	275
14.015	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
14.030	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700	790	700	700	700
14.040	13.90	Frais d'entretien des parkings "Park and Ride", des pôles d'échange et des plateformes multimodales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110	110	110	110	110
43.000	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	25	50	50	50
43.001	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.250	1.300	1.500	1.500	1.500
Total de la section 21.3			31.574	32.072	33.026	32.946	33.371
Section 21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	19.758	21.115	21.738	22.331	23.176
11.070	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	15	15	15	15	15
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	10	10	11	11

21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	3	4	4	4
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	52	50	52	55	55
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	115	101	115	105	105
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	329	310	290	290	290
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	237	275	275	275	275
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	—	—	—
12.510	01.34	Frais de route et de séjour	*	1	—	—	—
Total de la section 21.4			20.521	21.882	22.501	23.088	23.932
Section 21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres							
12.082	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.796	6.542	5.696	5.800	5.875
12.083	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.100	2.700	2.900	3.000	3.100
12.084	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.100	2.100	2.100	2.200	2.250
12.089	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	1.075	1.075
12.090	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.091	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.780	6.100	5.780	5.800	5.800

21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.110	01.34	Location de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif).....	*	74	*	*	*
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	150	150	150	150
12.125	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.300	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.100	1.100	1.100	800	800
12.301	01.34	Fêtes publiques et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations; installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	175	150	150	150
Total de la section 21.5			18.027	19.941	18.877	18.975	19.200
Total du département 20 et 21			1.277.343	1.320.309	1.381.025	1.417.568	1.464.173

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		22 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE					
		Section 22.0 — Environnement. - Dépenses générales					
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	6.392	7.203	7.416	7.618	7.906
11.130	07.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	1	1	1	1
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	5	5	5	5
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	272	270	270	270
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	5	6	6	6
12.110	07.30	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
12.120	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	540	478	540	535	475
12.121	07.30	Cadastre des biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	102	97	102	102	102
12.122	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	192	200	200	200	200
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études Naturpakt.....	50	50	—	—	—
12.124	13.90	Poste de coordination du conseil de politique alimentaire ...	—	70	70	70	70
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	75	75	75	65	65
12.190	07.30	Frais de formation du personnel	8	5	5	5	5

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	95	90	90	90
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	339	327	357	357	357
12.270	07.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	4	6	6	6
12.301	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.305	07.30	Conseil supérieur pour le développement durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	136	136
12.306	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	45	50	50	50
12.312	07.33	Conventions stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	87	110	119	126	134
12.313	07.33	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement de la station de pompage alimentant le Kaylbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	58	60	63	63	65
33.000	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	140	140	140	140	140
33.001	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles.....	240	240	250	260	270
33.002	07.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.725	1.400	1.500	1.600	1.600
33.003	13.90	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des organismes sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
33.004	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	59	59	59	59	59

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33.005	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	145	145	145	145
33.006	07.50	Participation aux frais du "Klimabündnis". (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
33.007	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à l'asbl "natur&émwelt" dans le cadre du Centre d'accueil "Haff Réimech". (Crédit sans distinction d'exercice).....	88	88	88	88	88
33.012	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.420	1.500	1.500	1.500	1.500
33.014	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL)	50	50	50	50	50
35.021	07.30	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	593	650	637	441	441
35.060	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	548	493	500	500	500
41.010	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.316	1.300	1.315	1.315	1.315
43.001	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
43.002	13.90	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	66	66	66	66	66
43.020	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	185	203	203	203

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
43.040	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.164	1.164	1.225	1.300	1.325
43.041	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	—	—	—	—
43.042	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.700	2.500	2.700	3.000	3.050
43.300	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.813	13.90	Achats de biens et services spécifiques.....	—	2	—	—	—
41.510	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu.....	21	39	—	—	—
Total de la section 22.0			19.171	19.607	20.239	20.758	21.080
Section 22.1 — Administration de l'environnement							
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	12.690	13.982	14.395	14.788	15.347
11.100	07.30	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
12.010	07.30	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	47	49	49	49	49
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	19	15	19	19	19
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.000	1.300	1.432	1.435

22.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.121	07.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.314	—	—	—	—
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	32	70	77	80	77
12.190	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	60	57	57	58	59
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	297	337	340	345	350
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	87	75	87	90	91
12.301	01.34	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	880	714	800	800	800
12.304	01.34	Frais de participation au fonctionnement et à l'exploitation de réseaux informatiques internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	68	67	68	73	74
12.307	01.34	Frais d'établissement des dossiers d'évaluation, de restriction ou de classification et d'étiquetage de substances chimiques et divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12	5	10	10	10
12.310	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
34.095	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000
Total de la section 22.1			23.507	24.374	25.204	25.746	26.313
Section 22.2 — Administration de la nature et des forêts							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	34.868	35.499	36.546	37.543	38.963
11.080	Divers codes	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
11.120	Divers codes	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	3	19	10	5	5

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	492	400	450	500	509
12.000	Divers codes	Indemnités pour services de tiers	71	63	71	72	73
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	29	28	29	29	29
12.012	01.34	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	25	25	25	25
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	424	410	424	433	433
12.120	10.30	Frais d'experts et d'études, frais d'analyses, indemnités pour services de tiers, frais de fonctionnement et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.778	1.600	1.778	2.007	1.936
12.125	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	234	238	242	246	312
12.190	Divers codes	Formation initiale et continue: organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépenses diverses.....	144	71	100	145	146
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	610	588	610	615	620
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	510	450	480	520	530
12.300	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrie, photogrammétrie et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	8	8	8	8	8
12.301	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel....	194	180	195	195	196
12.302	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.350	1.280	1.350	1.370	1.390
12.303	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement	10	10	10	10	10
12.304	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	12	12	12	12	12

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.306	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.560	1.550	1.560	1.590	1.618
12.307	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16	16	16	16	17
12.308	10.30 07.50	Participation de l'Etat aux projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	15	20	20	20
12.310	07.50	Mesures de protection de la forêt contre les agents biotiques (insectes, champignons,...) et abiotiques (pollutions, tempêtes,...), mesures de réparation de dégâts y relatifs et mesures de prévention de risques aux infrastructures publiques ou privées émanant du domaine de l'Etat, particulièrement des forêts et autres milieux naturels affectés à l'Administration de la nature et des forêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	300	300	300	200
12.330	01.34	Achat de croix de service	*	2	1	*	*
12.340	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	83	83	83	84	85
12.380	07.50 10.30	Suivi de l'évolution des écosystèmes forestiers face au changement climatique, aux problèmes phytosanitaires et aux catastrophes naturelles: frais d'analyses, indemnités pour services de tiers; frais pour l'acquisition de matériel, frais dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	5	5	5	5
24.001	07.50	Location des baux de chasse exploités par l'Etat; indemnisation des propriétaires particuliers	2	22	22	22	22
31.050	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément aux règlements grand-ducaux du 18 mars 2008 et du 30 septembre 2019. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	50	100	100	100

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
31.051	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
31.052	10.30	Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts et de la gestion écologique du milieu ouvert.	144	140	150	166	168
33.010	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	295	295	295	300
34.050	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services ...	183	179	183	186	189
93.004	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	400	400	400	450
Total de la section 22.2			43.773	43.935	45.474	46.919	48.370
Section 22.3 — Administration de la gestion de l'eau							
11.005	07.33	Rémunération du personnel.....	13.568	14.654	15.086	15.498	16.084
11.100	07.33 07.40	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22	27	27	28	28
11.130	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	1	1	1	1
12.000	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	1	1	1	1
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour	28	23	28	30	31
12.012	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	39	40	40	40
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	172	149	172	172	172
12.120	07.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.414	1.180	1.414	1.327	1.317

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.121	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	453	300	177	377	227
12.122	07.33 07.40	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	27	27	27	28
12.190	Divers codes	Formation continue des agents et organisation de conférences internationales	49	49	49	49	49
12.260	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.050	1.070	1.050	1.050	1.050
12.270	07.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	257	300	300	300
12.302	07.33 07.40	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.304	07.33 07.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
14.016	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau et aux cours d'eau frontaliers ainsi que des travaux extraordinaires aux embouchures de cours d'eau aux abords de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	599	700	650	700
93.000	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	77	62	70	70	70
93.001	10.40	Versement au Fonds spécial des Eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27	50	60	60	60
93.002	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat	71	67	58	75	75

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	18	—	—	—
		Total de la section 22.3	18.004	18.573	19.263	19.757	20.236
		Total du département 22.....	104.455	106.489	110.180	113.180	115.999

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		23 — MINISTERE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES					
		Section 23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes					
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	1.693	1.838	1.892	1.944	2.018
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	2	3	3	3
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	45	19	45	46	47
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	409	416	409	416	423
12.121	06.36	Frais d'experts et d'études Programme "Actions Positives" et préparation des élections. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	175	175	175	205	209
12.190	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	115	60	115	117	120
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	29	65	67	69
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	42	28	42	44	45
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	16	16	16	16
12.300	06.36	Frais de l'Observatoire de l'Egalité des Chances. (Crédit sans distinction d'exercice).....	306	306	306	314	325
12.302	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	399	371	399	405	413

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.305	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.000	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.654	18.697	18.980	19.171	19.364
33.002	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	322	330	335	338	340
33.003	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.004	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	180	76	180	185	191
33.010	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national	50	20	50	51	53
33.011	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	60	70	72	74
43.000	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	120	120	123	127
43.001	06.36	Organisation d'un concours récompensant les meilleures pratiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal	30	30	30	31	32
Total de la section 23.0			21.699	22.597	23.237	23.552	23.874
Total du département 23			21.699	22.597	23.237	23.552	23.874

24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
24 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION							
Section 24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	1.996	3.127	3.219	3.307	3.432
11.100	13.90	Indemnités d'habillement	—	1	1	1	1
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
11.150	13.90	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	50	50	50	50
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.	1	1	1	1	1
12.010	13.90	Frais de route et de séjour	4	6	6	6	6
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	60	45	45	45	45
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	1	1	1	1
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	1.500	3.000	3.000	3.000
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	500	500	500	500	500
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	15	150	150	150	150
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	15	15	15	15
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	7	20	20	20	20
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	10
12.300	01.10	Dépenses en relation avec des plans et initiatives pour soutenir la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	1.500	2.500	2.500	2.500

24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
32.020	01.10	Subsides dans le cadre de la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	350	350	350	350
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600	13.90	Indemnités d'habillement	—	1	—	—	—
		Total de la section 24.0	6.714	7.275	9.867	9.955	10.080
		Section 24.1 — Centre des technologies de l'information de l'Etat					
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	37.813	39.758	40.931	42.048	43.638
11.060	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	63	63	64	64	65
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
11.131	Divers codes	Primes en application de l'article 11 de la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE et autres administrations). (Crédit non limitatif).....	5.159	—	—	—	—
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers.	*	*	*	*	*
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du CTIE. (Crédit non limitatif).....	112.500	141.600	142.000	142.000	142.000
		Total de la section 24.1	155.540	181.427	183.001	184.119	185.709
		Total du département 24	162.254	188.702	192.868	194.074	195.789

25.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
25 — MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 25.0 — Energie							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	2.013	2.785	2.867	2.945	3.056
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	1	2	2	2
12.012	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	80	70	80	80	80
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.120	09.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	800	800	800	800
12.190	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	20	30	40	40	40
12.230	09.00	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	21	30	30	30
12.260	09.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	71	50	50	50	50
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	2	2	2	2	2
12.320	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	40	40	40	40	40
33.004	09.40	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.847	6.847	8.500	8.500	8.500
35.060	09.00	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	254	286	286	286	286

25.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.012	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.300	1.400	1.500	1.500	1.500
41.014	11.10	Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	*	*	*	*
Total de la section 25.0			11.292	12.335	14.200	14.278	14.389
Section 25.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
11.005	07.20	Rémunération du personnel.....	4.449	4.140	4.262	4.378	4.544
11.130	07.20	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	1	2	2	2
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers	8	1	5	6	6
12.010	07.20	Frais de route et de séjour	4	2	4	4	4
12.012	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	38	40	40	41
12.020	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.120	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.060	800	1.010	1.024	1.034
12.122	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	101	110	112	114
12.125	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	35	20	20	25
12.190	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation....	18	13	18	18	19
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	20	30	30	30
12.250	07.20	Frais de fonctionnement d'ESPON	629	629	670	688	709
12.251	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	220	220	220	220	220

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	65	120	125	130
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
35.010	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260	264	269	274	279
35.020	07.20	Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)». (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	32	32
35.030	07.20	Remboursement de la TVA sur les projets ESPON. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.040	07.20	Indemnité à payer en cas d'instauration de servitudes et participation financière de l'Etat en cas d'évaluations environnementales supplémentaires à charge des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.060	07.20	Contributions à des organismes internationaux	27	25	27	27	28
41.010	07.20	Participation de l'Etat au financement de services et de recherches prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	209	209	209	212	216
43.001	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées prévues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement régional durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	370	555	650	700	700
43.020	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement et de personnel de l'« Entwicklungsgesellschaft Nordstad ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	250	260	265	270
43.030	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	1.939	1.956	2.152	2.346	2.380
43.031	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	195	195	198	200

A 1063 - 230

26.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		26 — MINISTÈRE DE LA PROTECTION DES CONSUMMATEURS					
		Section 26.0 — Protection des consommateurs					
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	2.445	2.593	2.670	2.743	2.846
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiation dans le cadre du recours collectif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
12.010	11.10	Frais de route et de séjour	4	1	4	4	4
12.012	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45	32	32	32	32
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	10	5	5	5	6
12.110	11.10	Frais de contentieux: mise en oeuvre des actions en cessation dans le cadre de l'application du Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	30	30	30	30
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	60	100	100	100
12.121	13.90	Participation de l'Etat à des projets en faveur de la protection des consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50	100	100	100
12.140	11.70	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	25	10	10	10	10
12.230	11.10	Frais en relation avec les actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	5	10	10	10
12.250	11.70	Frais de fonctionnement du service de la Protection des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26	12	26	26	26

26.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
12.260	13.90	Frais pour tests-achats en lien avec le Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	6	12	12	12
33.001	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	427	482	506	531	558
33.020	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	820	820	870	820	820
Total de la section 26.0			4.113	4.207	4.476	4.524	4.655
Section 26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire							
11.005	13.90	Rémunérations du personnel	269	815	839	862	894
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	44	44	46	47	49
12.003	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire. (Crédit non limitatif).....	560	—	—	—	—
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif).....	—	1	1	1	1
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	—	20	21	22	23
12.120	05.10	Contrôle officiel des denrées alimentaires : frais d'échantillonnage et d'analyse officiels prévus par la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle et de sanctions relatif aux denrées alimentaires. (Crédit non limitatif).....	250	280	291	295	299
12.260	05.00	Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire : frais de fonctionnement et frais relatifs à la mise en application de la réglementation du contrôle officiel. (Crédit non limitatif).....	19	40	70	50	50
12.263	05.10	Division de la Sécurité Alimentaire: frais d'exploitation et dépenses spécifiques au service	139	140	141	141	142
12.264	05.10	Frais d'expert et d'études sécurité alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	110	150	110	110

26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
41.000	05.00	Participation financière pour les services rendus par le Laboratoire National de Santé dans le domaine de la sécurité alimentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	532	600	600	600
		Total de la section 26.1	1.921	1.981	2.157	2.128	2.168
		Total du département 26	6.034	6.189	6.633	6.652	6.823

Chapitre V – DEPENSES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2020 — 2024)

Département	Budget 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
30 – Ministère d'Etat	10.423	5.815	4.930	4.322	3.731
31 – Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	151.929	162.177	172.349	194.142	272.277
32 – Ministère de la Culture	13.408	17.380	21.186	17.028	16.781
33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	7.304	3.304	4.640	3.300	2.800
34 – Ministère des Finances	85.100	152.557	148.614	140.237	172.438
35 – Ministère de l'Economie	394.069	293.023	198.724	200.970	200.364
36 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	23.413	21.671	25.260	24.185	23.029
37 – Ministère de la Justice.....	2.688	2.848	2.754	3.881	3.817
38 – Ministère de la Fonction publique.....	64	64	92	64	64
39 – Ministère de l'Intérieur.....	31.275	23.947	20.360	20.860	21.360
40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	91.628	91.918	92.457	92.452	92.307
42 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	35.615	35.164	46.838	46.844	56.838
43 – Ministère des Sports	30.201	30.103	35.223	15.103	15.138
44 – Ministère de la Santé	60.294	62.733	64.618	79.908	109.180
45 – Ministère du Logement.....	183.793	212.134	217.078	231.030	250.635
46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	135	340	232	232	232
47 – Ministère de la Sécurité sociale	854	602	865	802	819
49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.....	64.996	57.690	67.439	79.770	83.282
50 et 51 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	962.916	1.028.276	1.142.121	1.167.999	1.157.988
52 – Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	299.142	264.575	268.824	271.983	275.404
53 – Ministère de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes.....	28	—	—	—	—
54 – Ministère de la Digitalisation	100	100	100	100	100
55 – Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire	183	173	208	180	182
56 – Ministère de la Protection des Consommateurs.....	87	138	107	107	102
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL.....	2.449.642	2.466.734	2.535.019	2.595.499	2.758.867

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

30.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
30 — MINISTERE D'ETAT							
Section 30.0 — Maison du Grand-Duc							
72.000	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	200	200	200	200
72.001	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Colmar-Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	950	950	950	950
72.002	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100	100	100
72.003	13.90	Sécurisation du Palais et des châteaux de Colmar-Berg et Fischbach: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.000	1.000	1.000	1.000
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1	1	1	1
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	75	75	75	75
74.060	13.90	Acquisition et développement de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	197	12	12	12
Total de la section 30.0			—	2.523	2.338	2.338	2.338
Section 30.3 — Gouvernement							
74.000	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	37	—	—	—	—
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	5	4	4	4	4
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	5	4	4	4	4
Total de la section 30.3			47	8	8	8	8
Section 30.4 — Service Information et Presse							
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	9	3	5	5	5

30.4 — Service Information et Presse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	10	22	15	15	10
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	56	16	15	10	15
		Total de la section 30.4	75	40	35	30	30
		Section 30.5 — Conseil économique et social					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	10	1	10
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	2	8	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	14	7	4	4	4
		Total de la section 30.5	17	15	16	7	16
		Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale					
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	25	—	—	—	—
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	11	45	20	20	20
74.310	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux	271	367	271	390	290
		Total de la section 30.6	308	413	292	411	311
		Section 30.7 — Cultes					
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 30.7	*	*	*	*	*

30.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 30.8 — Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.550	500	500	500	—
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	3	—	—	—	—
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau (SMC)	1	6	1	1	1
74.011	08.40	Acquisition de machines de bureau CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	10	10	10	—	—
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.210	2.180	1.595	901	901
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	15	1	15	15	15
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	30	3	3	3	3
74.051	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
74.052	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel technique en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1	1	1	1
74.060	13.90	Developpement site Internet/Intranet CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	5	5	5	5	5
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (SMC)	40	*	*	*	*
74.081	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	10	8	8	—	—

30.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.315	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
		Total de la section 30.8.....	9.975	2.815	2.239	1.527	1.027
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
		Total de la section 30.9.....	2	2	2	2	2
		Total du département 30.....	10.423	5.815	4.930	4.322	3.731

31.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
31 — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES							
Section 31.0 — Dépenses générales							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	60	60	—	—	—
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	24	18	24	23	24
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	27	28	29	29
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	15	17	18	19	19
74.250	01.40	Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets: acquisitions	70	70	70	70	70
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 31.0			197	192	140	140	142
Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger							
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	351	351	351	450	450
72.011	13.90	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: réalisation de mesures de sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	400	400	400	400
74.000	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	240	246	321	328
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art.....	32	32	32	32	32
74.250	01.42	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	732	500	508	513	518

31.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	1.000	500	300
74.312	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 31.1			1.115	1.523	2.537	2.216	2.028
Section 31.4 — Immigration							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	—	—
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif).....	45	29	16	16	16
74.252	01.40	Structure d'hébergement d'urgence: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	5	15	15	15
Total de la section 31.4			81	36	32	31	31
Section 31.5 — Direction de la Défense							
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	1.000	8.000	1.000	*
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.300	1.100	1.300	1.300	1.300
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	15.000	25.000	25.000	15.000
72.010	13.90	Aménagement des locaux occupés par la Direction de la Défense . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.500	10.000	—	—	—
72.020	13.90	Participation au financement des infrastructures à caractère militaire à l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.150	2.150	—	—
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	129.000	129.000	129.000	160.000	250.000
Total de la section 31.5			145.800	157.250	165.450	187.300	266.300

31.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 31.6 — Défense nationale							
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.165	281	241	345	600
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	40	33	33	34	34
74.020	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données, de matériel audiovisuel et d'installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	626	372	378	381	385
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	102	113	115	116	117
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	313	374	380	383	387
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	116	288	592	598	604
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	426	333	1.038	1.261	354
74.080	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	6	—	—	—	—
74.250	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée.....	3	—	—	—	—
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	166	144	146	148	149
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	334	232	316	239	241
74.330	02.10	Matériel de protection C.B.R.N.	542	175	60	60	60
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique	40	40	41	41	41
74.390	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Crédit sans distinction d'exercice).....	32	—	—	—	—
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport	64	16	16	16	17
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif)	50	90	91	92	93
Total de la section 31.6			4.024	2.491	3.448	3.715	3.083

31.7 — Coopération au développement et action humanit.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
74.065	01.53	Développement de logiciel informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	50
		Total de la section 31.7	100	100	100	100	50
		Section 31.8 — Office national de l'accueil					
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	25	56	56	53	56
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	12	10	12	12	12
74.040	06.36	Construction, rénovation et mise en conformité de foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	240	250	250	250
74.080	06.36	Acquisition de mobilier et d'autres équipements pour foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	325	280	325	325	325
		Total de la section 31.8	612	586	643	640	643
		Total du département 31	151.929	162.177	172.349	194.142	272.277

32.0 — Culture: dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
32 — MINISTÈRE DE LA CULTURE							
Section 32.0 — Culture. - Dépenses générales							
52.010	08.00	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	70	*	*	*
52.011	08.10	Participation de l'Etat au capital de la "Fondation Musée national de la Résistance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
61.010	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre de Musiques amplifiées"	550	550	550	550	550
61.012	08.00 08.20	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	450	1.260	1.070	1.073	770
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides.....	12	15	12	12	12
63.041	08.10	Contribution aux dépenses effectuées dans l'intérêt de la conservation d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	—	4	1	1	1
74.050	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	—	2	—	—	—
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	100	110	100	100	100
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	11.000	14.000	18.000	14.000	14.000
Total de la section 32.0			13.112	17.011	20.733	16.736	16.433

32.1 — Service des sites et monuments nationaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		Section 32.1 — Service des sites et monuments nationaux					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	40	—	—
74.010	08.10	Acquisition de machines de bureau	4	5	5	5	—
74.300	08.10	Acquisition de documents historiques.....	4	8	8	8	8
		Total de la section 32.1	8	13	53	13	8
		Section 32.2 — Musée national d'histoire et d'art					
61.010	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement du dépôt du Musée national d'histoire et d'art à Schouweiler	200	180	200	200	250
		Total de la section 32.2	200	180	200	200	250
		Section 32.7 — Centre national de littérature					
74.250	01.34	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	25	15	25	16	25
		Total de la section 32.7	25	15	25	16	25
		Section 32.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique					
74.000	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	18	—	31	—	—
74.070	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	120	100	*	*
74.250	08.10	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements pour le Centre national de recherche archéologique	44	41	44	64	65
		Total de la section 32.9	62	161	175	64	65
		Total du département 32.....	13.408	17.380	21.186	17.028	16.781

33.1 — Enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		33 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
		Section 33.1 — Enseignement supérieur					
41.050	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	300	300	300	300	300
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
54.011	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.300	04.43	Participation aux frais de transformation des immeubles Biotec 1 et 2 et acquisition de 1er équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.000	2.977	4.330	2.990	2.490
		Total de la section 33.1	7.300	3.277	4.630	3.290	2.790
		Section 33.3 — Recherche et innovation					
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	4	27	10	10	10
		Total de la section 33.3	4	27	10	10	10
		Total du département 33	7.304	3.304	4.640	3.300	2.800

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
34 — MINISTÈRE DES FINANCES							
Section 34.0 — Dépenses générales							
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.500	14.500	14.500	14.500	14.500
54.032	01.52 01.53	Participation de l'Etat au financement des frais de l'activité de l'agence de transfert de technologie financière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.305	1.305	1.305	1.305	1.305
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.000	3.000	17.000	21.000	19.000
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35.000	51.000	31.000	12.000	8.000
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
74.000	01.23	Acquisition de véhicules automoteurs.....	37	—	—	—	—
74.001	13.90	Frais en relation avec le premier équipement de surfaces louées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	10.000	10.000	10.000	10.000
81.030	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 34.0	59.843	79.806	73.806	58.806	52.806
		Section 34.1 — Inspection générale des finances					
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	6	6	6	6	6
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
74.250	01.23	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'équipements spéciaux.....	8	8	8	8	8
		Total de la section 34.1	18	18	18	18	18
		Section 34.2 — Trésorerie de l'Etat					
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
		Total de la section 34.2	1	1	1	1	1
		Section 34.3 — Direction du contrôle financier					
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 34.3	2	2	2	2	2
		Section 34.4 — Contributions directes					
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	62	81	28
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	43	50	52	55	57
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	—	—	—	—
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	128	182	8	5	10

34.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	53	82	172	176	224
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14	146	47	48	58
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	60	45	50	50	50
Total de la section 34.4			298	505	390	415	427
Section 34.5 — Enregistrement, domaines et TVA							
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	25	—	28	28	28
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	35	40	50	60	60
74.020	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	25	4	1	1	1
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	60	50	75	75	75
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	27	30	35	35	35
Total de la section 34.5			198	150	215	225	225
Section 34.6 — Douanes et accises							
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	65	75	75	80
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	266	238	266	262	270
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	15	13	15	17	17
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	90	90	90	126	79
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	321	200	250	250	160

34.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	510	360	360	360	360
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	167	500	600	600
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	55	44	55	55	60
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues ...	70	70	70	70	75
Total de la section 34.6			1.902	1.248	1.681	1.815	1.701
Section 34.7 — Cadastre et topographie							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	—	45	30
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	233	30	72	72	72
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	46	195	46	102	70
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	53	53	53	55	55
Total de la section 34.7			337	282	175	279	232
Section 34.8 — Dette publique							
84.037	01.53	Amortissement de Bons du Trésor émis au profit d'organisations financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	22.500	27.081	26.195	26.063	26.393
91.006	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
93.000	14.10	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	43.464	46.130	52.614	90.634
Total de la section 34.8			22.500	70.545	72.325	78.677	117.027
Total du département 34			85.100	152.557	148.614	140.237	172.438

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
35 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 35.0 — Economie							
31.050	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	725	1.345	1.345	1.345
51.040	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40.000	48.250	25.250	27.250	29.250
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création, aménagement et entretien constructif d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et de bâtiments, dépenses et frais connexes: dépenses et participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.000	3.500	3.500	2.000	1.500
51.054	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.000	15.000	—	—	—
63.000	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition de terrains, viabilisation, aménagement ou amélioration de terrains, construction, aménagement et acquisition d'infrastructures, de bâtiments et équipements à usage public dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques régionales effectuées par les syndicats intercommunaux et autres gestionnaires de zones économiques régionales ainsi que dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques communales effectuées par les communes, dépenses et frais connexes: participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement et subventions d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	225	6.500	6.000	8.000	8.000

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
63.001	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: participation aux dépenses relatives à la mise en oeuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la législation en matière de développement et de diversification économiques ainsi qu'en matière environnementale effectuée par les syndicats intercommunaux et autres gestionnaires de zones d'activités économiques régionales, dépenses et frais connexes: participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement et subventions d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	425	213	213	213
72.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et équipements à usage public, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.350	4.700	9.260	6.500	2.990
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: viabilisation, aménagement ou amélioration de terrains, acquisition, construction et aménagement d'infrastructures effectuées dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.000	6.500	6.000	8.000	8.000
73.072	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: Mise en oeuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la législation en matière de développement et de diversification économiques ainsi qu'en matière environnementale, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.800	1.925	1.350	250	250
73.073	13.90	Mesures et interventions directes et indirectes au niveau communal ou intercommunal visant les participations remboursables aux dépenses d'acquisition, d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur de terrains et de bâtiments dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques régionales effectuées par les syndicats intercommunaux et autres gestionnaires de zone d'activités économiques régionales, dépenses et frais connexes: participation à ces dépenses, subsides et subventions d'intérêts.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.000	—	—	—	—
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	79	—
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	10	9	10	10	10
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	14	10	11	11	11
74.060	11.10	Acquisition de logiciels.....	46	25	36	36	36

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.061	11.10	Redevance à verser à l'asbl Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	282	282	282	282	282
74.250	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	65	65	65	65
81.030	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
93.000	11.30	Alimentation du fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	85.000	130.000	120.000	120.000	120.000
Total de la section 35.0			169.792	217.916	173.321	174.040	171.952
Section 35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques							
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau	71	20	20	20	20
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	99	86	88	88	88
74.051	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la Centrale des bilans	6	6	6	6	6
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	66	30	30	30	30
74.061	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la Centrale des bilans	12	12	12	12	12
Total de la section 35.1			253	154	156	156	156
Section 35.2 — Conseil de la concurrence							
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	3	—	—	—	—
Total de la section 35.2			3	—	—	—	—

35.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		Section 35.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	28	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	7
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire.....	18	69	51	59	65
74.031	13.90	Acquisition d'étalons et d'équipements spécifiques pour un laboratoire de métrologie industrielle et scientifique	—	15	132	169	479
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	216	—	22	100	825
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	45	10	5	5	5
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels.....	—	—	60	30	—
		Total de la section 35.5	286	101	276	398	1.381
		Section 35.6 — Classes moyennes					
52.000	13.90	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	1.000	250	250	250
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.500	35.000	15.500	16.000	16.500
53.042	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
93.000	13.90	Alimentation du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises : Participation étatique. (Crédit non limitatif)	200.000	30.000	—	—	—
93.001	13.90	Alimentation du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises : Participation de tiers. (Crédit non limitatif)	*	*	—	—	—
		Total de la section 35.6	214.750	66.000	15.750	16.250	16.750

35.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 35.7 — Tourisme							
51.053	13.90	Participation à la reconstruction du Parc des Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
51.055	13.90	Participation aux dépenses liées à la non-prorogation du Parc des Foires et Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
52.000	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	33	18	25	30	30
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	55	34	45	45	45
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	296	100	50	50	50
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif)	8.600	8.700	9.100	10.000	10.000
Total de la section 35.7			8.984	8.852	9.220	10.125	10.125
Total du département 35.....			394.069	293.023	198.724	200.970	200.364

36.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
36 — MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIÈRE							
Section 36.0 — Dépenses générales							
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	3	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	4	1	4	4	4
74.302	03.20	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 36.0			5	2	5	7	7
Section 36.1 — Police grand-ducale							
72.010	13.90	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.588	—	—	—	—
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.300	5.300	5.300	5.400	5.500
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	115	72	115	105	110
74.020	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.150	3.150	4.000	3.150	3.200
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.350	2.200	2.320	2.441	3.115
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.252	2.541	3.252	3.286	3.436
74.051	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.912	1.798	1.784	1.614	1.460

36.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.052	03.20	Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	3.295	4.788	4.224	3.109
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	6	6	6	6	6
74.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition	51	25	25	25	25
74.300	03.20	Acquisition de matériel de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	132	59	*	*	*
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.487	2.887	3.624	3.909	3.043
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.810	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	—	294	—	—	—
		Total de la section 36.1	23.349	21.633	25.220	24.166	23.010
		Section 36.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	27	27	—	—
74.250	03.10	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	9	8	12	12
		Total de la section 36.2	58	36	35	12	12
		Total du département 36	23.413	21.671	25.260	24.185	23.029

37.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
37 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 — Justice							
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 37.0	1	1	1	1	1
Section 37.1 — Services judiciaires							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	75	50	50	50	50
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	5	—	5	—	—
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	32	27	32	33	33
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	10	16	16	16	17
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	25	13	25	25	26
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	8	8	8	8	8
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	7	4	7	7	7
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels	1.500	1.797	1.229	2.399	2.223
		Total de la section 37.1	1.662	1.914	1.372	2.538	2.364
Section 37.2 — Administration pénitentiaire							
74.000	03.30	Direction: Acquisition de véhicules automoteurs	—	40	—	—	—
74.001	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de véhicules automoteurs	28	28	42	19	19
74.002	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de véhicules automoteurs	50	31	31	31	144
74.010	03.30	Direction: Acquisition de machines de bureau	—	2	—	5	—
74.011	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de machines de bureau	7	6	7	6	6

37.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.012	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de machines de bureau.....	7	6	6	6	6
74.041	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition d'équipements spéciaux.....	456	414	404	400	400
74.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition d'équipements spéciaux.....	67	65	75	58	58
74.050	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	21	21	22	22	23
74.060	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	11	11	12
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	370	260	72	72	72
74.250	13.90	Acquisition pour la mise en place du Centre pénitentiaire Uerschterhaff. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	47	707	707	707
Total de la section 37.2			1.015	930	1.377	1.337	1.447
Section 37.3 — Juridictions administratives							
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	10	3	5	5	5
Total de la section 37.3			10	3	5	5	5
Total du département 37			2.688	2.848	2.754	3.881	3.817

38.3 — Institut National d'Administration Publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		38 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE					
		Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique					
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	7
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	25	25	25	25	25
		Total de la section 38.3	32	32	32	32	32
		Section 38.4 — Sécurité dans la fonction publique					
74.000	01.33	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	28	—	—
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	20	20	20	20	20
		Total de la section 38.4	20	20	48	20	20
		Section 38.6 — Service médical. - Dépenses diverses					
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	12	12	12	12	12
		Total de la section 38.6	12	12	12	12	12
		Total du département 38	64	64	92	64	64

39.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
39 — MINISTERE DE L'INTERIEUR							
Section 39.0 — Dépenses générales							
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85	107	20	20	20
74.250	01.10	Frais d'équipement.....	40	35	35	35	35
Total de la section 39.0			125	142	55	55	55
Section 39.1 — Finances communales							
63.000	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.500	15.000	15.500	16.000	16.500
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette.....	800	800	800	800	800
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux.....	50	5	5	5	5
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Total de la section 39.1			16.350	19.805	20.305	20.805	21.305
Section 39.5 — Incendie et Secours							
63.000	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
63.001	03.50	Subventions d'équipement engagées au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	—	—

39.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
72.000	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des Services de Secours et du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Luxembourg; remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.300	4.000	*	*	*
74.001	03.50	SAMU: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.500	*	*	*	*
		Total de la section 39.5	14.800	4.000	*	*	*
		Total du département 39	31.275	23.947	20.360	20.860	21.360

40.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		40 et 41 — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE					
		Section 40.0 — Dépenses générales					
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements ..	5.341	5.426	5.524	5.618	5.618
74.000	04.00	Acquisition de véhicules automoteurs	37	27	—	27	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	13	—	—	—	—
		Total de la section 40.0	5.391	5.453	5.524	5.645	5.618
		Section 40.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation					
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition de tablettes pour les élèves de l'enseignement secondaire classique et secondaire général et d'autres équipements informatiques pour des besoins pédagogiques et administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.971	7.083	7.210	7.333	7.333
		Total de la section 40.1	6.971	7.083	7.210	7.333	7.333
		Section 40.6 — Service des restaurants scolaires					
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements par le service des restaurants scolaires	3.500	3.500	3.500	3.535	3.570
		Total de la section 40.6	3.500	3.500	3.500	3.535	3.570
		Section 40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques					
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	104	106	108	110	110
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau	20	20	20	35	35

40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	350	350	350	350	350
		Total de la section 40.7	474	476	478	495	495
		Section 40.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental					
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	50	15	10	10	10
		Total de la section 40.9	50	15	10	10	10
		Section 41.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général					
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure et d'équipement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen- Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8	30	*	30	30
61.010	04.34	Dotation dans l'intérêt de la mise en place d'un hôtel- restaurant d'application	—	45	450	—	—
		Total de la section 41.1	8	75	450	30	30
		Section 41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales					
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	75.000	75.000	75.000	75.000	75.000
		Total de la section 41.4	75.000	75.000	75.000	75.000	75.000
		Section 41.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	30	40	19	49	19
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	40	40	40	40	40

41.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.080	06.32	Acquisition de mobilier	20	20	20	20	20
		Total de la section 41.5	95	105	84	114	84
		Section 41.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	55	93	62	143	25
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	8	10	8	8	8
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	16	19	16	25	20
		Total de la section 41.6	79	122	86	176	53
		Section 41.7 — Office national de l'enfance					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	—	27	54	54	54
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	6	7	6	6	6
		Total de la section 41.7	6	34	60	60	60
		Section 41.9 — Institut de formation de l'Education nationale					
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau. (Crédit sans distinction d'exercice)	55	55	55	55	55
		Total de la section 41.9	55	55	55	55	55
		Total du département 40 et 41	91.628	91.918	92.457	92.452	92.307

42.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
42 — MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION							
Section 42.0 — Dépenses générales							
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	488	21	*	*	*
53.040	13.90	Subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	5.880	5.880	5.880
63.000	13.90	Aides à l'investissement des communes; subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	5.880	5.880	5.880
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	37	37	—	—	—
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau.....	7	7	7	7	7
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux.....	3	3	3	3	3
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	35.000	35.000	35.000	35.000	45.000
93.001	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 42.0.....			35.536	35.068	46.770	46.770	56.770
Section 42.4 — Fonds national de solidarité							
74.010	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau.....	4	—	—	—	—
74.065	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	65	65	65	65

42.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.080	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	30	3	3	3
		Total de la section 42.4	80	95	68	68	68
		Section 42.7 — Office national d'inclusion sociale					
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	*	*	*	6	*
		Total de la section 42.7	*	*	*	6	*
		Total du département 42	35.615	35.164	46.838	46.844	56.838

A 1063 - 267

44.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
44 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 — Ministère de la Santé							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	28	—	—
74.010	05.00	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
74.035	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux.....	15	27	15	15	15
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	5	5	5	6	7
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	3	2	3	3	3
Total de la section 44.0			26	37	54	27	28
Section 44.1 — Direction de la Santé							
74.000	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	35	25	25	25
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	8	—	2	2	2
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	12	13
74.030	05.00	Acquisition d'appareils et matériel médical. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	400	160	165	170
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	120	125	125
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	645	100	110	120	130
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	15	20	20	22	23
Total de la section 44.1			842	560	442	471	488

44.3 — Centre thermal et de santé Mondorf

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 44.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf							
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	252	173	187	187	187
		Total de la section 44.3	252	173	187	187	187
Section 44.4 — Santé. - Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret, et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	3.010	5.200	1.000	5.000
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.326	2.332	2.326	2.500	2.500
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	149	70	150	175
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière.....	950	800	300	300	300
52.003	13.90	Participation de l'Etat au financement du nouveau programme informatique au sein du Centre de Transfusion Sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise.....	67	67	67	67	67
52.004	13.90	Participation de l'Etat au financement du bâtiment du Collège Médical pour la part correspondant à l'épargne réalisée au niveau des frais de loyer.....	76	76	76	—	—
52.005	13.90	Prise en charge des équipements pour les formations de l'Ecole pour le Dos	17	17	17	17	17

A 1063 - 270

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
45 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 45.0 — Logement							
51.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
51.001	07.10	Participation à la réalisation de logements à loyer modéré - Garantie de l'Etat aux promoteurs privés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
51.002	07.10	Participation aux frais de revalorisation, d'assainissement et de viabilisation d'anciens sites industriels ; dépenses diverses : aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.200	—	—	—	—
51.003	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	31.800	—	—	—	—
51.006	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide au Fonds de gestion des édifices religieux et aux communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.000	—	—	—	—
51.040	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation de logis pour travailleurs étrangers seuls: aide aux employeurs-bailleurs pour le développement d'un habitat durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
51.041	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	39.350	—	—	—	—
51.042	07.10	Participation aux frais de revalorisation, d'assainissement et de viabilisation d'anciens sites industriels ; dépenses diverses : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	—	—	—	—

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
51.043	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.200	—	—	—	—
52.000	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et aux fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.750	—	—	—	—
53.000	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.400	9.640	9.870	10.000	10.000
53.001	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
53.002	07.10	Prêt climatique à taux zéro : garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
53.003	07.10	Prêt climatique à taux zéro : prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	685	685	685	685	685
53.004	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11	11	11	11	11
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	320	326	332	340	340
63.002	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	31.700	—	—	—	—
63.004	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
63.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18.500	8.900	—	—	—
63.008	07.10	Aide revenant aux communes dans le cadre du Pacte logement 2.0. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
71.010	07.10	Acquisition d'immeubles destinés à l'habitat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.000	—	—	—	—
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	*	*	*	*	*
74.050	07.10	Acquisition d'équipements informatiques	*	*	*	*	*
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
81.030	07.10	Fonds du Logement: compensation de service public. (Crédit non limitatif).....	17.265	19.000	19.884	22.862	22.862
81.031	07.10	Etablissements placés sous la surveillance de l'Etat: participation aux frais résultant d'autres missions en relation avec des projets de logement d'intérêt général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
93.000	07.10	Alimentation du fonds spécial de soutien au développement du logement. (Crédit non limitatif).....	*	173.560	186.284	197.121	216.725
Total de la section 45.0			183.793	212.134	217.078	231.030	250.635
Total du département 45			183.793	212.134	217.078	231.030	250.635

46.2 — Inspection du travail et des mines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		46 — MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
		Section 46.2 — Inspection du travail et des mines					
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs.....	40	112	40	40	40
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service.....	5	3	—	—	—
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau.....	20	33	20	20	20
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux.....	23	20	23	23	23
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	55	55	55	55
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	37	37	37	37
		Total de la section 46.2.....	88	260	175	175	175
		Section 46.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	47	70	47	47	47
		Total de la section 46.5.....	47	70	47	47	47
		Section 46.7 — Santé au Travail					
74.030	13.90	Acquisition d'appareils médicaux et de métrologie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	10	10	10	10
		Total de la section 46.7.....	—	10	10	10	10
		Total du département 46.....	135	340	232	232	232

47.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		47 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
		Section 47.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales					
74.001	06.10	Acquisition de vélos de service	3	—	—	—	—
		Total de la section 47.0	3	—	—	—	—
		Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale					
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	25	—	25	—	25
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	462	467	474	483	470
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers	1	*	1	1	1
		Total de la section 47.1	498	477	510	494	506
		Section 47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale					
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	28	—	—	—	—
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	279	108	250	250	256
		Total de la section 47.2	307	108	250	250	256
		Section 47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale					
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	38	18	72	25	25
		Total de la section 47.3	38	18	72	25	25

47.6 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		Section 47.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance					
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	25	25	25
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	8	—	8	8	8
		Total de la section 47.6.....	8	—	33	33	33
		Total du département 47.....	854	602	865	802	819

49.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		49 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
		Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	28	—	—
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	25	—	25	25	25
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau.....	10	1	1	1	1
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux.....	26	3	1	12	1
74.041	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	8	3	8	8	8
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	1	1	1	10	1
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	*	*	*	*	*
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif)	64.000	56.700	66.500	79.000	82.500
		Total de la section 49.0	64.076	56.715	66.570	79.062	82.542
		Section 49.1 — Viticulture					
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	37	30	30	—	—
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	6	—	1	1	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	141	130	143	113	110
		Total de la section 49.1	184	160	174	114	111

49.2 — A.S.T.A.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	125	110	125	110	140
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	24	20	24	20	50
74.020	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	5	1	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	303	200	141	143	143
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	106	80	80	90	90
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	1	1	1	1	1
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
Total de la section 49.2			572	420	380	373	433
Section 49.3 — Service d'économie rurale							
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	14	14	14	14	14
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
Total de la section 49.3			18	18	18	18	18
Section 49.4 — Administration des services vétérinaires							
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	70	70	70
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	25	27	1	27	1
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	5	9	5	5	5
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire.....	55	280	220	100	100

A 1063 - 279

50.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
50 et 51 — MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 50.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	28	—	28	—	28
74.001	12.00	Acquisition de vélos de service	—	3	—	3	—
74.002	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	283	304	413	195	465
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2	2	2	2	2
74.041	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition d'équipements spéciaux.....	40	8	6	6	6
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	3	3	3	3	3
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1	1	1	1	1
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	445	70	150	150	150
74.310	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	14	2	5	2
Total de la section 50.0			805	404	606	366	658
Section 50.2 — Planification de la mobilité, Transports publics ferroviaires							
61.010	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	21.788	20.000	7.915	—	—
61.011	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway de la Gare Centrale vers la Cloche d'Or. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26.500	16.354	31.670	22.760	17.627

50.2 — Transports ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
61.012	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway du Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg vers l'aéroport du Findel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.817	11.775	23.330	24.740	39.873
61.013	13.90	Participation aux frais d'investissements liés aux extensions futures du tramway. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	—	5.000	20.000
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	1	1	1	1	1
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	3	3	3	3
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	4.639	—	—
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	195.000	195.000	195.000	195.000	195.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	10.000	10.000
Total de la section 50.2.....			250.106	244.133	263.558	257.504	282.504
Section 50.3 — Administration des enquêtes techniques							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	37	—
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau.....	—	7	—	3	3
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	—	—	3	3
Total de la section 50.3.....			—	7	—	43	6
Section 50.4 — Navigation et transports fluviaux							
51.000	09.30	Régime d'aide aux sociétés en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	31	70	70	70	70
63.000	09.30	Régime d'aide aux communes en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	30	30	30	30	30
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	37	—	—	—	—

50.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	11	—	—	10	—
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	285	225	225	225	225
		Total de la section 50.4	394	325	325	335	325
Section 50.5 — Direction de l'aviation civile							
74.000	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	37	—	—
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	5	—	—	—	—
74.010	12.40	Acquisition de machines de bureau	—	6	—	6	—
74.030	13.90	Acquisition d'appareils médicaux	2	—	—	—	—
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif)	2	2	*	*	*
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif)	*	6	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif)	1	*	*	*	*
		Total de la section 50.5	10	13	37	6	*
Section 50.7 — Transports publics routiers							
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	—	3	3	3	3
74.040	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	1.300	1.300	1.300	1.300
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50	50	50	50
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	373	595	447	348	273
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	200	204	117	82
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	27	27	27	27

50.7 — Transports publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.540	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux	439	165	—	—	—
		Total de la section 50.7	1.612	2.340	2.031	1.845	1.735
		Section 50.8 — Aéroports et transports aériens					
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.073	8.143	5.312	4.750	4.703
73.070	13.90	Construction d'un dépôt de carburant pour l'aviation à l'aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	10.000	15.000	8.000	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
73.511	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement	459	—	—	—	—
		Total de la section 50.8	19.532	18.143	20.312	12.750	4.703
		Section 50.9 — Administration des chemins de fer					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	37	27	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	8	—	14	—
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	5	4	4	4	4
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	180	500	—	—	—
		Total de la section 50.9	185	512	41	45	4
		Section 51.0 — Dépenses générales					
72.010	13.90	Mesures d'optimisation du bâtiment du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	35	9	35	35	35
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	15	10	15	20	25

51.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	12	12	12	12	12
		Total de la section 51.0	62	31	62	67	72
		Section 51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales					
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	14	10	14	18	19
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	10	16	17
93.001	07.20	Entretien constructif, maintenance et exploitation des infrastructures et équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.091	11.709	11.833	12.041	12.418
		Total de la section 51.1	11.115	11.729	11.857	12.075	12.454
		Section 51.2 — Ponts et chaussées					
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
63.001	12.12	Raccords et liaisons communaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	120	140	140	140
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.145	1.200	1.470	1.470	1.470

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
73.002	13.90	Voirie non-étatique: travaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.500	200	100	100
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.200	1.500	1.500	1.500
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	40	115	120	125
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.100	1.040	1.300	1.300	1.300
73.016	13.90	Prestations de service et travaux lors du déclenchement de plans d'intervention d'urgence dans le cadre de la prévention et de la gestion de crise d'envergure régionale et nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	700	725	750	775
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	*	*	*	*
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.300	1.550	1.650	1.750	1.850
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.500	8.030	11.330	7.905	10.330
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	2.500	975	975	975
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d' investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	300	400	400	400

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	20	40	40	40
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	825	1.000	1.800	1.500	1.500
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	370	200	200	200
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	31	55	55	55
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle et de sanction automatisés (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.800	1.500	1.500	1.500	1.500
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.031	6.728	4.709	673	—
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.093	8.600	7.535	8.880	3.566
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.988	12.089	14.262	14.262	10.899
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	150	*	*	*
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires.....	100	105	100	100	100
73.073	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	3.100	1.000	1.000	1.000
73.074	13.90	Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.850	10.700	20.001	20.001	20.001
73.075	13.90	Mise en place d'une gestion centralisée des signaux colorés lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	713	25	25	25

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
73.076	13.90	Construction de bornes de chargement électrique pour bus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	630	—	—	—
73.077	13.90	Réaménagement des chaussées sur le site SEDAL au Waldhof. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	850	400	—	—
74.001	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.150	3.475	3.150	3.150	3.150
74.002	12.10	Acquisition de voitures automobiles.....	500	403	400	400	400
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau.....	50	65	45	45	45
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	125	126	125	125	125
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.300	2.400	2.400	2.500	2.600
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.450	2.900	3.000	3.000	3.000
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	130	150	150	150
74.043	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art.....	50	242	50	50	50
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	220	220	220	220	220
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	170	160	130	130	130
74.076	12.12	Participation de l'Etat luxembourgeois au financement des travaux d'infrastructure réalisées sur le territoire français entre Metz et la frontière franco-luxembourgeoise à Zoufftgen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	1.000	7.000

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	79	79	64	65	66
		Total de la section 51.2	70.421	77.004	83.206	76.521	75.826
Section 51.3 — Fonds d'investissements publics							
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	400	550	550	550
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	173.000	220.000	300.000	310.000	300.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	107.000	85.000	90.000	130.000	118.000
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	95.000	100.000	100.000	110.000	110.000
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35.000	50.000	65.000	60.000	60.000
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65.000	65.000	65.000	65.000	65.000
93.005	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	95.000	105.000	108.000	108.000	108.000
		Total de la section 51.3	570.550	625.400	728.550	783.550	761.550
Section 51.4 — Bâtiments publics							
10.001	13.90	Infrastructures et aménagements réalisés par l'établissement public Le Fonds Belval, sur le site de Belval-Ouest, dans le cadre du projet "Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022": frais d'études, travaux de construction, d'aménagement et de transformation, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.000	17.000	6.500	2.830	—
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.820	8.350	4.000	3.000	2.000

51.4 — Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	250	250	250	250
72.023	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	10.000	10.000	6.000	5.000
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.400	4.200	1.300	1.300	1.300
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	92	55	28	56	158
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	44	7	7	18	45
74.020	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	25	35	58	46	5
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	25	25	25	25	25
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	7	7	7	7
Total de la section 51.4			28.694	39.960	22.206	13.563	8.822
Section 51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes							
10.000	13.90	Structures pour demandeurs de protection internationale: frais d'études, travaux de construction, de transformation ; acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.700	1.745	2.700	2.700	2.700
54.062	13.90	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	100	100	100	100

A 1063 - 290

52.0 — Environnement. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		52 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE					
		Section 52.0 — Environnement. - Dépenses générales					
52.001	07.50	Participation de l'Etat aux frais de construction par des asbl d'infrastructures à finalité écologique	450	—	—	—	—
63.023	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	—	28	—
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	6	6	6	8	8
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5	5	5	5	5
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif)	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
93.001	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif)	97.000	96.000	97.000	100.000	104.000
93.002	07.30	Versement au fonds pour la gestion de l'eau du produit de la taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées. (Crédit non limitatif)	9.050	9.050	9.050	8.845	8.845
93.010	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
93.011	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif)	88.550	—	—	—	—
93.012	07.30	Versement au fonds climat et énergie de 40% du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif)	27.200	27.200	27.600	28.000	28.400
93.013	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la vente de droits d'émissions. (Crédit non limitatif)	18.000	12.000	12.000	12.000	12.000

52.0 — Environnement. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
93.014	13.90	Versement au fonds pour la protection de l'environnement des recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. (Crédit non limitatif).....	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
93.015	13.90	Versement au fonds climat et énergie au titre de la taxe CO2. (Crédit non limitatif).....	—	64.600	64.050	63.250	62.200
Total de la section 52.0			276.261	244.861	245.711	248.136	251.458
Section 52.1 — Administration de l'environnement							
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	50	50	50	50
52.020	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
53.000	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.500	15.000	16.500	17.500	17.500
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17	12	17	17	17
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	54	28	28	28	28
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau	10	15	7	11	11
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses.....	115	51	75	70	159
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	57	25	32	40	35
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	240	160	163	165	168
Total de la section 52.1			17.095	15.343	16.873	17.882	17.969

52.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
Section 52.2 — Administration de la nature et des forêts							
53.020	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.800	1.300	1.500	1.800	1.800
73.010	10.30	Aménagement et réfection d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	356	300	356	362	368
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	242	240	249	255	270
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	—	5	5	5	5
74.002	10.30	Sylviculture: acquisition de véhicules agricoles et forestiers	300	298	300	300	300
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	11	11	11	11	11
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	390	383	385	385	385
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques	35	35	35	35	35
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques	40	39	39	39	39
74.065	10.00	Projets de développement de logiciels.....	204	296	466	396	206
Total de la section 52.2			3.379	2.908	3.347	3.589	3.420
Section 52.3 — Administration de la gestion de l'eau							
53.010	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75	62	75	75	75
72.010	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	13	13	13	13

A 1063 - 294

53.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
74.000	06.36	53 — MINISTERE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES					
		Section 53.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes					
		Acquisition de véhicules automoteurs.....	28	—	—	—	—
		Total de la section 53.0.....	28	—	—	—	—
		Total du département 53.....	28	—	—	—	—

54.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		54 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION					
		Section 54.0 — Digitalisation.- Dépenses générales					
74.300	01.10	Dépenses d'investissements en relation avec de la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
		Total de la section 54.0	100	100	100	100	100
		Total du département 54	100	100	100	100	100

55.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
55 — MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 55.0 — Energie							
63.001	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	125	125	125	125	125
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	3	—	—	—	—
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	4	4	4	4	4
74.064	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	4	4	4	4	4
93.001	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
Total de la section 55.0			135	132	132	132	132
Section 55.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
74.000	07.20	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	28	—	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	23	21	23	23	24
74.060	07.20	Acquisition de logiciels	22	17	22	22	23
Total de la section 55.1			48	41	76	48	50
Total du département 55			183	173	208	180	182

56.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
		56 — MINISTÈRE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS					
		Section 56.0 — Protection des consommateurs					
74.000	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28	28	—	—	—
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau	6	6	6	6	6
		Total de la section 56.0	34	34	6	6	6
		Section 56.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire					
74.000	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	38	66	66	66	66
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	12	5	5	5
74.030	05.10	Acquisition d'appareils spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	25	25	25	20
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	5	2	5	5	5
		Total de la section 56.1	53	104	101	101	96
		Total du département 56.....	87	138	107	107	102

Chapitre VI – DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des dépenses des opérations financières (2020 — 2024)

Département	Budget 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
59 – Opérations financières	2.054.205	233.565	1.246.159	2.128.040	615.959
TOTAL DES DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES ...	2.054.205	233.565	1.246.159	2.128.040	615.959

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

59.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
59 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 59.0 — Opérations financières							
12.250	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.280	12.488	12.280	15.000	17.000
23.010	01.23	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif).....	311	311	311	315	321
81.000	14.10	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.393	37.510	45.847	76.685	76.685
81.031	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de fonds d'investissements, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
82.000	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: avances remboursables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
84.030	07.35	Participation financière à des initiatives relatives à la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.000	13.500	13.500	13.500	13.500
84.036	01.23	Institutions financières internationales: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par des institutions financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.221	2.756	7.221	6.539	5.352
85.010	13.90	Octroi de prêts au secteur public. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*

A 1063 - 301

Chapitre VII – RECETTES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des recettes pour ordre
(2020 — 2024)

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
3	13.90	Recettes pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune ..	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	387.616	430.000	430.000	430.000	430.000
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération.....	540	500	540	553	561
7	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	35.100	32.350	32.400	32.450	32.500
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'Union Européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits.....	*	*	*	*	*
10	13.90	Produit de l'impôt commercial communal.....	1.053.000	900.000	900.000	935.000	960.000
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	—	144	—	—	—
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes.....	22.000	12.500	12.500	12.500	12.500
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.904	2.960	2.904	2.960	3.017
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires.....	6.400	5.180	6.400	5.450	4.150
20	13.90	"FEADER" - Fonds européen agricole pour le développement rural - (ex. FEOGA - section orientation): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	*	*	*	*	*
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	65	65	65	65	65
30	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	400	400	400	400	400
31	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes.....	26.330	27.490	27.760	28.040	28.320

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique (régularisation du solde cumulé).....	15	15	15	—	—
34	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres Thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	6	12	6	6	6
35	13.90	Remboursement par le centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	10.877	11.229	10.877	11.153	11.503
37	13.90	Remboursement par l'établissement public "Centres, Foyers et Services" pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	14.887	16.911	14.887	15.264	15.743
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	20.000	30.000	30.000	30.000	30.000
43	13.90	Programmes INTERREG A (régularisation du solde cumulé).....	19	19	19	—	—
44	13.90	Programmes INTERREG	60.000	60.000	60.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	100	98	100	105	110
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	2.435	2.321	2.435	2.497	2.575

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
52	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration (régularisation du solde cumulé)....	1.097	1.097	1.097	—	—
53	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires (régularisation du solde cumulé)	70	70	70	—	—
55	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
56	13.90	Fonds de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen (régularisation du solde cumulé)	44	44	44	—	—
57	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" (régularisation du solde cumulé)	140	140	140	—	—
58	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets Eurostat (régularisation du solde cumulé).....	6	6	6	—	—
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	11.299	4.566	5.506	3.774	3.874
66	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" (régularisation du solde cumulé)	336	336	336	—	—
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	35	70	70	70	70
71	13.90	Part de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	1	1	1	1
72	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship (régularisation du solde cumulé).....	7	7	7	—	—
73	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP" (régularisation du solde cumulé)	7	7	7	—	—
77	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour (régularisation du solde cumulé)....	89	89	89	—	—

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
81	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg (régularisation du solde cumulé)	1.125	1.125	1.125	—	—
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	2.200	1.925	2.375	2.311	2.311
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	598	574	586	*	*
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales	*	*	*	*	*
90	13.90	Recettes pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle de Dubai en 2020	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	144	144	144	144	144
93	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	1.720	500	900	1.300	1.500
Total des recettes pour ordre			1.685.642	1.566.926	1.567.842	1.603.073	1.628.381

Chapitre VIII – DEPENSES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre
(2020 — 2024)

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
3	13.90	Dépenses pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	387.616	430.000	430.000	430.000	430.000
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées.....	540	500	540	553	561
7	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	35.100	32.350	32.400	32.450	32.500
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'Union Européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits.....	*	*	*	*	*
10	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt.....	1.053.000	900.000	900.000	935.000	960.000
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	—	144	—	—	—
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes.....	22.000	12.500	12.500	12.500	12.500
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.904	2.960	2.904	2.960	3.017
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires.....	6.400	5.180	6.400	5.450	4.150
20	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" (ex. FEOGA - section orientation)	*	*	*	*	*
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	65	65	65	65	65
30	11.10	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	400	400	400	400	400

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
31	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la Réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes.....	26.330	27.490	27.760	28.040	28.320
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique (régularisation du solde cumulé).....	15	15	15	—	—
34	13.90	Indemnités des chargés de direction du Centre thérapeutique de Manternach et de l'entité "Accueil et Hébergement" auprès du CHNP	6	12	6	6	6
35	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	10.877	11.229	10.877	11.153	11.503
37	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	14.887	16.911	14.887	15.264	15.743
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	20.000	30.000	30.000	30.000	30.000
43	13.90	Programmes INTERREG A (régularisation du solde cumulé).....	19	19	19	—	—
44	13.90	Programmes INTERREG	60.000	60.000	60.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	100	98	100	105	110

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	2.435	2.321	2.435	2.497	2.575
52	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration (régularisation du solde cumulé)....	1.097	1.097	1.097	—	—
53	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires (régularisation du solde cumulé)	70	70	70	—	—
55	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
56	13.90	Fonds de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen (régularisation du solde cumulé)	44	44	44	—	—
57	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" (régularisation du solde cumulé)	140	140	140	—	—
58	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets Eurostat (régularisation du solde cumulé).....	6	6	6	—	—
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	11.299	4.566	5.506	3.774	3.874
66	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" (régularisation du solde cumulé)	336	336	336	—	—
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	35	70	70	70	70
71	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	1	1	1	1
72	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship (régularisation du solde cumulé).....	7	7	7	—	—
73	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP" (régularisation du solde cumulé)	7	7	7	—	—

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2020	Crédits 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024
77	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour (régularisation du solde cumulé)....	89	89	89	—	—
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
81	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg (régularisation du solde cumulé)	1.125	1.125	1.125	—	—
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	2.200	1.925	2.375	2.311	2.311
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	598	574	586	*	*
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	*	*	*	*	*
90	13.90	Dépenses pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle de Dubai en 2020	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	144	144	144	144	144
93	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	1.720	500	900	1.300	1.500
Total des dépenses pour ordre			1.685.642	1.566.926	1.567.842	1.603.073	1.628.381

